

États Financiers 2008



The step beyond

EADS - États Financiers 2008

États Financiers 2008

1	EADS - États financiers consolidés (IFRS)	5
2	Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)	11
3	Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés (IFRS)	107
4	États financiers statutaires	111
5	Notes annexes aux États financiers statutaires	115



EADS - États financiers consolidés (IFRS)

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	6
BILANS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ÉTABLI SELON LES NORMES IFRS	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES CONSTATÉS (IFRS)	9

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2008, 2007 ET 2006

(en millions d'€)	Note	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	6, 7	43 265	39 123	39 434
Coût des produits vendus	8	(35 907)	(34 802)	(34 722)
Marge brute		7 358	4 321	4 712
Frais commerciaux		(933)	(864)	(914)
Frais administratifs		(1 253)	(1 314)	(1 360)
Frais de recherche et développement	9	(2 669)	(2 608)	(2 458)
Autres produits	10	189	233	297
Autres charges		(131)	(97)	(188)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	11	188	210	152
Autres produits liés aux participations	11	23	86	37
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	6	2 772	(33)	278
Produits d'intérêts		617	502	454
Charges financières		(581)	(701)	(575)
Autres éléments du résultat financier		(508)	(538)	(123)
Résultat financier	12	(472)	(737)	(244)
Impôts sur les bénéfices	13	(703)	333	81
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice		1 597	(437)	115
Bénéfice net/(perte nette) imputable aux :				
Actionnaires de la société-mère (Bénéfice (perte) net(e))		1 572	(446)	99
Intérêts minoritaires		25	9	16
Résultat par action		€	€	€
De base	39	1,95	(0,56)	0,12
Dilué	39	1,95	(0,55)	0,12

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

BILANS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS AUX 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

(en millions d'€)			
Actif consolidé	Note	2008	2007 ⁽¹⁾
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	14	11 171	10 832
Immobilisations corporelles	15	12 156	13 393
Immeubles de placement	16	87	96
Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants	17	2 356	2 238
Autres participations financières et actifs financiers non courants	17	1 712	1 553
Autres actifs financiers non courants	20	1 612	2 510
Autres actifs non courants	21	1 034	1 033
Impôts différés actifs	13	2 756	2 705
Valeurs mobilières de placement non courantes	22	3 040	2 691
		35 924	37 051
Actifs courants			
Stocks	18	19 452	18 906
Créances clients	19	5 267	4 639
Portion courante des autres actifs financiers non courants	17	177	166
Autres actifs financiers courants	20	2 495	3 855
Autres actifs courants	21	1 466	1 317
Actifs d'impôts courants		452	375
Valeurs mobilières de placement	22	3 912	1 598
Disponibilités	32	6 745	7 549
Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente »	23	263	0
		40 229	38 405
Total actif consolidé		76 153	75 456
Capitaux propres et dettes consolidés			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère			
Capital social		815	814
Réserves		8 558	7 406
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)		1 758	5 076
Actions propres		(109)	(206)
		11 022	13 090
Intérêts minoritaires		104	85
Total capitaux propres consolidés	24	11 126	13 175
Dettes non courantes			
Provisions non courantes	26	7 479	8 055
Dettes financières non courantes	27	3 046	3 090
Autres dettes financières non courantes	28	7 499	5 653
Autres dettes non courantes	29	8 907	8 474
Impôts différés passifs	13	953	2 188
Produits constatés d'avance non courants	31	418	753
		28 302	28 213
Dettes courantes			
Provisions courantes	26	4 583	4 378
Dettes financières courantes	27	1 458	1 724
Dettes fournisseurs	30	7 824	7 398
Autres dettes financières courantes	28	1 714	1 514
Autres dettes courantes	29	19 968	18 169
Dettes d'impôts courantes		201	179
Produits constatés d'avance	31	822	706
Dettes directement associées à des passifs non courants classés « détenus pour vente »	23	155	0
		36 725	34 068
Total dettes consolidées		65 027	62 281
Total capitaux propres et dettes consolidés		76 153	75 456

(1) Pour la modification rétrospective de la présentation des « autres actifs (financiers) courants/non courants » ainsi qu'aux « autres dettes (financières) courantes/non courantes », veuillez vous référer à la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ÉTABLI SELON LES NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2008, 2007 ET 2006

(en millions d'€)	Note	2008	2007	2006
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère		1 572	(446)	99
Part relative aux intérêts minoritaires		25	9	16
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Produits d'intérêts		(617)	(502)	(454)
Charges d'intérêts		581	701	575
Intérêts financiers perçus		657	480	380
Intérêts financiers payés		(471)	(370)	(271)
(Produits)/Charges d'impôts sur les bénéfices		703	(333)	(81)
Impôts sur les bénéfices perçus (payés)		(252)	36	(239)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 667	1 772	1 691
Dotations/(reprises) aux provisions pour dépréciation		924	582	163
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(31)	(125)	(336)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence		(188)	(210)	(152)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes		1	2 268	2 150
Variation des autres actifs et passifs courants :		(172)	1 236	1 017
> Stocks		(1 210)	(2 998)	(1 942)
> Créances clients		(845)	(148)	(7)
> Dettes fournisseurs		757	44	686
> Avances et acomptes reçus		2 435	4 817	1 564
> Autres actifs et passifs courants		(982)	(540)	(444)
> Financement des ventes/Clients		(208)	194	1 221
> Dettes financement des ventes/Clients		(119)	(133)	(61)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 399	5 098	4 558
Investissements :				
> Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1 837)	(2 028)	(2 708)
> Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		35	162	76
> Acquisitions de filiales et contreprises (nettes de trésorerie)	32	(265)	0	(82)
> Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	32	2	29	86
> Décaissements au titre des participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers non courants		(122)	(132)	(194)
> Produits de cessions des participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers non courants		180	186	116
> Dividendes reçus des participations mises en équivalence		50	39	46
Cessions d'actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente » et de passifs directement associés à des actifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente »		117	0	70
(Acquisitions)/Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes		(2 676)	(2 641)	3 357
Contributions financières aux actifs		(436)	(303)	0
Accroissement/(Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre		0	(249)	0
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités d'investissement		(4 952)	(4 937)	767
Augmentation des dettes financières		471	206	1 170
Remboursement des dettes financières		(628)	(792)	(325)
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.		(97)	(97)	(520)
Dividendes versés aux minoritaires		(10)	(1)	(16)
Décaissements liés aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires		0	0	(2 879)
Augmentation de capital		24	46	94
Variation des actions propres		39	0	(35)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(201)	(638)	(2 511)
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		(50)	(117)	(57)
Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie		(804)	(594)	2 757
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		7 549	8 143	5 386
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 745	7 549	8 143

Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note 32 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES CONSTATÉS (IFRS) POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2008, 2007 ET 2006 ⁽¹⁾

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Écarts de change pour les opérations étrangères	417	(196)	(324)
Portion effective des modifications de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(2 971)	2 124	3 326
Modification nette de la juste valeur des couvertures de juste valeur enregistrée au compte de résultat	(2 456)	(1 884)	(1 463)
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	6	4	76
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente enregistrée au compte de résultat	(6)	(54)	0
Gains (pertes) actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	(346)	608	(690)
Impôts nets sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	1 722	(46)	(662)
Produits et (charges) constatés directement en capitaux propres	(3 634)	556	263
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice	1 597	(437)	115
Total produits et (charges) constatés de l'exercice	(2 037)	119	378
Imputable aux :			
Actionnaires de la société-mère	(2 056)	78	382
Intérêts minoritaires	19	41	(4)
Total produits et (charges) constatés de l'exercice	(2 037)	119	378

(1) Pour de plus amples détails sur la variation des capitaux propres, veuillez vous référer à la Note 24 « Total capitaux propres ».

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)

2.1	RÈGLES DE PRÉSENTATION	13
2.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	37
2.3	NOTES ANNEXES AUX BILANS CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS	47
2.4	NOTES ANNEXES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	69
2.5	AUTRES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	71
2.6	ANNEXE « INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION »	99

Table des matières

2.1 RÈGLES DE PRÉSENTATION	13
1. La Société	13
2. Principales règles et méthodes comptables	13
3. Aspects comptables spécifiques du programme A400M	31
4. Périmètre de consolidation	35
5. Acquisitions et cessions	35
2.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	37
6. Informations sectorielles	37
7. Chiffre d'affaires	41
8. Coûts par fonctions	41
9. Frais de recherche et développement	42
10. Autres produits	42
11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits découlant des participations	42
12. Résultat financier	43
13. Impôt sur les bénéfices	43
2.3 NOTES ANNEXES AUX BILANS CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS	47
14. Immobilisations incorporelles	47
15. Immobilisations corporelles	51
16. Immeubles de placement	54
17. Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs de financement non courants	54
18. Stocks	56
19. Créances clients	57
20. Autres actifs financiers	58
21. Autres actifs	58
22. Valeurs mobilières de placement	58
23. Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »	59
24. Total capitaux propres	60
25. Gestion du capital	62
26. Provisions	62
27. Dettes financières	66
28. Autres dettes financières	68
29. Autres dettes	68
30. Dettes fournisseurs	69
31. Produits constatés d'avance	69
2.4 NOTES ANNEXES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	69
32. Tableau des flux de trésorerie consolidés	69
2.5 AUTRES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS	71
33. Litiges et réclamations	71
34. Engagements hors bilan	73
35. Informations relatives aux instruments financiers	75
36. Paiements en actions	87
37. Transactions avec les parties liées	95
38. Participations dans des coentreprises	97
39. Résultat par action	97
40. Effectif	98
41. Événements postérieurs à la clôture	98
2.6 ANNEXE « INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION »	99

2.1 RÈGLES DE PRÉSENTATION

1. La Société

Les États financiers consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (Naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (siège opérationnel actuel situé à Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas ; anciennement : Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas). Les principales activités d'EADS consistent en la construction d'avions commerciaux,

d'hélicoptères civils et militaires, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. EADS est cotée sur les places boursières européennes de Paris, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Valence et de Bilbao. Le Conseil d'administration d'EADS a procédé à l'arrêt de ces comptes consolidés établis et présentés en euros (« € ») le 9 mars 2009, et toutes les données chiffrées présentées sont arrondies au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2. Principales règles et méthodes comptables

Référentiel comptable — Les États financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et entérinées par l'Union Européenne (« UE ») et au sein du Chapitre 9 du 2^e Tome du Code civil néerlandais. Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »). Les États financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des postes suivants, qui ont été évalués à leur juste valeur : (i) instruments financiers dérivés, (ii) actifs financiers disponibles à la vente, (iii) fonds du marché monétaire accumulés, obligations structurées sans plafond et fonds en devises étrangères de fonds spéculatifs désignés comme actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat (« Option Juste Valeur », voir ci-dessous) et (iv) éléments d'actif et de passif qui sont des éléments couverts par des instruments de couverture évalués à leur juste valeur, lesquels sont par ailleurs comptabilisés à leur prix de revient et dont les valeurs comptables sont ajustées par rapport aux fluctuations des justes valeurs attribuables aux risques couverts.

Conformément à l'article 402, livre 2 du Code civil néerlandais, le compte de résultat des **États financiers statutaires de la société EADS N.V.** est présenté sous une forme abrégée.

NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS AUX NORMES EXISTANTES ET NOUVELLES INTERPRÉTATIONS

Les règles IFRS appliquées par EADS pour l'établissement des États financiers consolidés de l'exercice 2008 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à l'exception de celles qui sont relatives à des normes amendées ou interprétations amendées, respectivement, et de modifications des règles comptables, telles que détaillées ci-dessous.

a) Normes amendées

L'application des normes amendées ci-dessous a été rendue obligatoire pour EADS à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les amendements intitulés « Reclassification des actifs financiers : Amendements à la norme **IAS 39** "Instruments financiers" : comptabilisation et évaluation » et **IFRS 7** « Instruments financiers : informations à fournir » (ces deux normes ont été amendées et approuvées en octobre 2008) permettent à une entité de reclasser des actifs financiers non dérivés autres que ceux qui sont désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation initiale, de façon à ne plus les considérer au sein de la catégorie « négociables » dans certaines circonstances. Ces amendements permettent également à une entité de reclasser, en le faisant passer de la catégorie « disponible à la vente » à la catégorie « prêts et créances », un actif financier qui aurait répondu par ailleurs à la définition de « prêts et créances », si l'entité a l'intention et la capacité de détenir cet actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance. Ces reclassifications déclenchent d'autres exigences d'informations dans le but de permettre aux

utilisateurs des états financiers de déterminer quel aurait été le résultat comptable si la reclassification n'avait pas été effectuée.

Étant donné qu'EADS n'a pas procédé au reclassement de tels instruments financiers, ces amendements n'ont eu aucun impact sur la classification ou l'évaluation des instruments financiers d'EADS.

En mai 2008, l'IASB a fait paraître son omnibus d'amendements à ses normes (approuvé en janvier 2009), essentiellement en vue d'éliminer quelques incohérences et de clarifier la terminologie. Il comporte notamment des règles de transition distinctes pour chaque norme amendée. EADS a adopté de manière anticipée l'amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et les amendements à la norme IAS 7 « Tableau de flux de trésorerie » qui en découlent, lesquels concernent la présentation des produits de la vente d'actifs précédemment utilisés pour des activités de location. Suite à l'amendement, les produits reçus de la vente ultérieure de ces actifs sont présentés comme des revenus dans le compte de résultat, tandis que les flux de trésorerie résultant de l'achat, de la location ou de la vente de ces actifs sont classés en flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation (veuillez vous référer à la Note 32 « Tableau des flux de trésorerie consolidés »). EADS a anticipé l'adoption de cet amendement dans ses États financiers consolidés 2008.

b) Nouvelles interprétations

Les interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2008 :

La norme **IFRIC 11** « IFRS 2 – Transactions de groupe et transactions portant sur des actions propres » (émise en 2006) exige que les dispositifs par lesquels un salarié se voit accorder des droits à des instruments de capitaux propres d'une entité soient comptabilisés comme une transaction réglée en instruments de capitaux propres, même si l'entité achète les instruments à une autre partie ou si les actionnaires fournissent les instruments de capitaux propres nécessaires. Comme EADS n'a pas émis d'instruments entrant dans le cadre de cette interprétation, son application n'a pas eu d'impact sur les États financiers consolidés.

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU AMENDÉES ÉMISES MAIS NON ENCORE APPLIQUÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements et améliorations apportées aux normes, ainsi que de nouvelles interprétations, n'ont pas encore pris effet durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et n'ont pas été appliqués pour l'établissement des présents États financiers consolidés :

La norme **IFRS 2** « Paiements fondés sur des actions – conditions d'acquisition des droits et annulations » a été amendée en janvier 2008 et approuvée en décembre 2008. Cet amendement entre en vigueur pour EADS le 1^{er} janvier 2009 et limite la définition des conditions d'acquisition des droits à une condition incluant une exigence de prestation de service, soit explicite, soit implicite. Toutes les autres conditions ne sont pas des conditions d'acquisition des droits, mais doivent être prises en compte afin de déterminer la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Au cas où l'instrument attribué ne serait pas acquis du fait qu'il ne serait pas satisfait à une condition autre qu'une condition d'acquisition des droits qui dépend soit de l'entité, soit du co-contractant, l'opération devrait être comptabilisée comme une annulation. L'adoption de la norme amendée IFRS 2 ne devrait pas avoir un impact significatif sur les États financiers consolidés d'EADS.

Les normes **IFRS 3R** « Rapprochement d'entreprises » et **IAS 27 (amendées)** « États financiers consolidés et séparés » (non encore approuvées) ont été révisées et émises en janvier 2008 et s'imposeront à EADS à compter du 1^{er} janvier 2010. La norme IFRS 3R introduit dans la comptabilisation des rapprochements d'entreprises un certain nombre de changements susceptibles d'être applicables aux opérations d'EADS : la définition de l'entreprise a été élargie, ce qui aura probablement pour résultat que davantage d'acquisitions seront traitées comme des rapprochements d'entreprises. La contrepartie conditionnelle devra être évaluée à sa juste valeur, et les changements ultérieurs qui l'affecteraient seront constatés au compte de résultat. Les coûts inhérents à la transaction, autres que les frais d'émission d'actions ou d'obligations, seront imputés aux exercices au fur et à mesure qu'ils seront encourus. Toute participation préexistante dans l'entité acquise sera évaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte devra être constaté au compte de résultat. Toute participation non majoritaire sera évaluée soit à sa juste valeur, soit selon sa participation proportionnelle dans l'actif et le passif identifiables de l'entité acquise, et ce au cas par cas. En outre, la norme IAS 27 (amendée) impose la comptabilisation en transaction de capitaux propres d'une modification de la participation au sein d'une filiale sans prise ou perte de contrôle. Par conséquent, ces transactions relatives à des modifications de participations non majoritaires ne donneront plus naissance à un écart d'acquisition, ni à des gains/pertes. Les modifications introduites par les normes IFRS 3R and IAS 27 (amendées) devront être appliquées de façon prospective et affecteront les acquisitions futures et les transactions avec les actionnaires détenant des participations non majoritaires dans des filiales.

La norme **IFRS 8** « Segments opérationnels » (émise en novembre 2006 et approuvée en novembre 2007) remplacera la norme IAS 14 « Informations sectorielles » pour les exercices

ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La norme IFRS 8 imposera la présentation et la communication d'informations segment par segment, lesquelles seront fondées sur les rapports de gestion internes qui sont régulièrement réexaminés par les responsables opérationnels d'EADS afin d'évaluer les performances de chaque segment et de leur attribuer les ressources appropriées. La communication future sur les segments opérationnels d'EADS prendra en compte les nouvelles exigences de la norme IFRS 8, ainsi que la nouvelle structure de direction du Groupe à partir de 2009. EADS étudie actuellement l'impact potentiel de ces deux changements.

La norme **IAS 23 amendée** « Frais d'emprunt » supprime la possibilité de constater des coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation remplissant les conditions nécessaires en charges et impose donc à l'avenir la capitalisation de ces coûts d'emprunt en les intégrant au prix de revient de l'immobilisation. Une immobilisation remplissant ces conditions est une immobilisation qui ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après un laps de temps substantiel. Cet amendement a été émis en avril 2007 et approuvé en décembre 2008 ; il s'impose à EADS à compter du 1^{er} janvier 2009. L'application de la norme IAS 23 amendée entraînera la capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt liés aux actifs de ce type et augmentera par conséquent le montant des coûts totaux capitalisés et donc la base d'amortissement des immobilisations remplissant ces conditions.

La norme **IAS 1 amendée** « Présentation des états financiers : présentation révisée » (émise en septembre 2007 et approuvée en décembre 2008) prendra effet pour EADS au 1^{er} janvier 2009. Elle introduit le terme « état du résultat global », lequel regroupe tous les changements intervenus au sein des capitaux propres au cours d'une période comptable, autres que les changements résultant de transactions avec les actionnaires en leur seule qualité d'actionnaires. L'état du résultat global peut être présenté soit sous forme d'un seul tableau (ce qui revient à combiner aussi bien le compte de résultat consolidé et tous les changements de capitaux propres non imputables aux actionnaires, soit dans deux tableaux, à savoir un compte de résultat consolidé et un état séparé de résultat global. Pour ses États financiers consolidés 2009, EADS prévoit de fournir ces informations dans deux tableaux, soit un compte de résultat et un état de résultat global.

Les normes **IAS 32 et IAS 1 amendées** « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires » (émises en février 2008, approuvées en janvier 2009) entreront en vigueur pour EADS à compter du 1^{er} janvier 2009. Les amendements apportés à la norme IAS 32 exigent le classement en capitaux propres de certaines options accordées aux intérêts minoritaires, ainsi que des obligations générées lors d'une liquidation, en cas de

réalisation de certains critères. Les amendements apportés à la norme IAS 1 exigent la communication de certaines informations relatives aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires lorsque celles-ci sont classées en capitaux propres. Ces amendements apportés aux normes IAS 32 et IAS 1 ne devraient pas avoir un impact significatif sur les États financiers consolidés d'EADS.

Les normes **amendées IFRS 1** « Première adoption des IFRS », **et IAS 27** « États financiers consolidés et séparés » (émises en mai 2008, approuvées en janvier 2009) entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009. Les normes amendées permettent aux entités qui les adoptent pour la première fois d'utiliser un coût estimé égal soit à la juste valeur, soit à la valeur comptable suivant les pratiques comptables antérieures pour évaluer le coût initial des investissements dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les sociétés affiliées dans les états financiers séparés. Les amendements éliminent également de la norme IAS 27 la définition de la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition et la remplacent par l'exigence de présenter les dividendes en bénéfices dans les états financiers séparés de l'investisseur. Ces amendements n'auront pas d'impact significatif sur les États financiers consolidés du Groupe.

Afin d'empêcher l'apparition d'une grande diversité de pratiques du fait des amendements apportés à la norme IAS 39 « Instruments financiers » en octobre 2008 en ce qui concerne la reclassification d'actifs financiers particuliers, l'IASB a publié les amendements « Instruments financiers dérivés incorporés : amendements apportés aux normes **IFRIC 9** « Réexamen des dérivés incorporés » et **IAS 39** « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (ces deux normes ont été amendées en décembre 2008, non encore approuvées). Suivant ces amendements, une entité doit apprécier si un contrat dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte lorsqu'une entité reclasse un actif financier hybride. L'évaluation doit être effectuée sur la base des circonstances ayant cours lorsque l'entité est devenue partie prenante au contrat pour la première fois. Cependant, si la juste valeur du contrat dérivé incorporé dont la séparation est envisagée ne peut être évaluée de manière fiable, la totalité de l'actif financier hybride devra demeurer dans la catégorie « juste valeur en résultat ».

L'amendement « Éléments couverts éligibles – **Amendement à l'IAS 39** „Instruments financiers : comptabilisation et évaluation” » (émis en juillet 2008, non encore approuvé) a pour but de proposer quelques modifications aux seules règles de la norme IAS 39 afin de simplifier les exigences de la comptabilisation de couverture en clarifiant les risques pouvant être désignés comme des risques couverts et la portion des flux financiers générés par un instrument financier pouvant être

désigné comme un élément couvert. Cet amendement sera appliqué par EADS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010. EADS analyse actuellement l'impact que pourrait avoir l'application de cet amendement.

AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX NORMES IFRS

Dans le cadre de l'omnibus d'amendements à ses normes (paru en mai 2008 et approuvé en janvier 2009), l'IASB a précisé des règles de transition distinctes pour chaque norme amendée. À l'exception des amendements concernant les normes IAS 16 et IAS 7, décrits auparavant, la majorité de ces amendements, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009, ne devraient pas avoir un impact significatif sur les États financiers consolidés d'EADS.

Les interprétations IFRIC suivantes s'imposeront à EADS pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de service » (émise en 2006, non encore approuvée)

L'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » (émise en 2007, approuvée en décembre 2008)

L'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » (émise en 2007, approuvée en décembre 2008)

L'interprétation IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » (émise en 2008, non encore approuvée)

L'interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère » (émise en 2008, non encore approuvée)

L'interprétation IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires » (émise en 2008, non encore approuvée)

L'interprétation IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients » (émise en 2009, non encore approuvée)

La plupart des nouvelles interprétations IFRIC (IFRIC 13 – IFRIC 18) ne devraient pas avoir un impact significatif sur les États financiers consolidés d'EADS. Les impacts potentiels résultant de l'application de la norme IFRIC 12 font actuellement l'objet d'une analyse poussée.

PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation des États financiers consolidés de l'exercice sont

présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Méthode de consolidation — Les États financiers consolidés incluent toutes les filiales d'EADS. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par EADS lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote, ce qui s'accompagne en général d'une participation en actions correspondante. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou sont convertibles au moment envisagé sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les entités ad hoc (sigle anglais « SPEs ») sont consolidées comme n'importe quelle filiale, lorsque la relation entre le Groupe et la SPE indique que cette dernière est en substance contrôlée par le Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif spécifique et limitativement défini. Les filiales sont intégrées au périmètre de consolidation à compter de la date où le contrôle a été transféré à EADS et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise ; tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et d'engagements encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire. Le prix d'un regroupement d'entreprises est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif réglés ou à encourir à la date de l'échange, augmenté des frais directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des engagements comptabilisés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition et fait l'objet d'un test annuel de dépréciation au quatrième trimestre de chaque exercice, et chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Suite à sa constatation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, diminué des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») ou au(x) groupe(s) d'UGT – au niveau des unités d'activité (sigle anglais « BU ») au sein d'EADS – dont on prévoit qu'elles bénéficieront des synergies naissant du regroupement d'entreprises. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net des passifs et engagements de la filiale acquise, les éléments identifiables d'actif, de passif et des engagements sont réévalués ainsi que l'évaluation du coût du regroupement. Tout écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les filiales d'EADS établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les comptes consolidés du Groupe EADS et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires.

Dans le cas des investissements qui sont sous le contrôle commun d'EADS et d'un ou de plusieurs autres tiers (« joint-ventures », ces autres tiers étant des « coentrepreneurs »), EADS consolide sa participation à l'aide de la méthode de la consolidation proportionnelle. Le contrôle commun est généralement établi contractuellement et requiert des décisions unanimes concernant la stratégie, les décisions financière et d'exploitation d'une entité.

Les participations dans lesquelles EADS possède une influence significative (« participations dans des sociétés affiliées ») sont consolidées à l'aide de la méthode de mise en équivalence et sont initialement enregistrées à leur prix de revient. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsqu'EADS détient 20 % à 50 % des droits de vote de cette dernière. Les participations dans des sociétés affiliées incluent l'écart d'acquisition tel que déterminé à la date d'acquisition, net de toutes pertes de valeur cumulées. La part des produits et des charges constatés en capitaux propres relative aux participations dans des sociétés affiliées revenant à EADS est incluse dans les États financiers consolidés à compter de la date où une influence significative a été constatée et jusqu'à la date où cette influence cesse d'exister. La valeur comptable des participations mises en équivalence est ajustée des mouvements des produits et des charges constatés de l'exercice. Lorsque la part des pertes incombant à EADS est égale ou supérieure à sa participation dans une société affiliée, les autres créances non garanties comprises, aucune perte additionnelle n'est constatée, à moins que le Groupe n'ait pris des engagements de recapitalisation ou effectué des paiements au nom de la société affiliée.

Les incidences des opérations intra-Groupe sont éliminées.

Les acquisitions (cessions) de participations dans des entités contrôlées par EADS n'entraînant pas d'obtention (de cessation) de contrôle, qu'il s'agisse de contrôle exclusif ou commun, sont traitées comme des transactions réalisées avec des tiers extérieurs au Groupe, conformément à l'approche « société-mère ». De ce fait, les gains ou les pertes sur les achats effectués auprès d'actionnaires minoritaires ou d'autres coentrepreneurs, respectivement, sont enregistrés en écarts d'acquisition, tandis que les cessions à des actionnaires minoritaires ou à d'autres coentrepreneurs sont enregistrées au compte de résultat consolidé.

Les états financiers des participations d'EADS dans des sociétés affiliées et des joint-ventures sont en général établis à la même date d'arrêté des comptes que dans le cas de la société-

mère. Des ajustements sont effectués le cas échéant pour aligner les règles et périodes comptables sur celles du Groupe.

Conversion en devises étrangères — Les États financiers consolidés sont présentés en euros ; l'euro est en effet la monnaie de fonctionnement et de présentation d'EADS. Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères pour lesquelles la monnaie de présentation est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change applicables aux dates des opérations spécifiques. Les différences résultant des opérations de conversion sont incluses dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » ou « AOCI »).

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêté des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur des valeurs mobilières de placement libellées en devises étrangères qui sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une analyse visant à déterminer si elles sont dues i) à des changements du prix de revient de la valeur mobilière de placement considérée ou ii) à d'autres changements affectant la valeur mobilière de placement considérée. Les écarts de change liés à des changements i) du prix de revient sont constatés au compte de résultat consolidé, tandis que ii) les autres changements sont constatés en écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI).

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant généré ces actifs et passifs. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires sont enregistrés au compte de résultat au titre de la variation de leur juste valeur. Les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires, par exemple les titres de participation considérés comme disponibles à la vente, sont inclus dans les AOCI.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère postérieurement au 31 décembre 2004 sont traités comme des éléments d'actif et de passif de l'entreprise acquise et sont donc convertis au cours de clôture. Pour les transactions

antérieures à cette date, l'écart d'acquisition, l'actif et le passif acquis sont traités comme étant ceux de l'acquéreur.

Le montant cumulé des écarts de change constatés en AOCI est enregistré au compte de résultat consolidé lorsque l'entité correspondante, dont les états financiers sont libellés dans une devise étrangère, est cédée ou liquidée ou lorsque l'élément correspondant d'actif ou de passif est cédé.

Éléments d'actif et de passif courants ou non courants — La classification d'un élément d'actif ou de passif en élément d'actif ou de passif courant ou non courant dépend, d'une façon générale, du fait que cet élément est lié à la production en série ou au contraire à la production sur plusieurs exercices. Dans le cas de la production en série, un élément d'actif ou de passif est classé en élément d'actif ou de passif non courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, après l'expiration d'un délai de douze mois au-delà de la date de clôture de l'exercice, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, dans un délai de douze mois de la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de contrats à long terme, un élément d'actif ou de passif est considéré comme non courant lorsque sa réalisation ou son règlement déborde le cycle d'exploitation normal d'EADS, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal d'EADS. Ainsi, les actifs courants comprennent des éléments tels que les stocks, les créances clients et les factures à émettre qui seront respectivement vendus, encaissés et formalisés dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal, alors même qu'il dépassera un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dettes fournisseurs s'inscrivent également dans le même cycle d'exploitation normal et sont donc classées comme des dettes courantes.

Comptabilisation des revenus — Les revenus sont enregistrés dans la mesure où il est probable que les bénéfices économiques découlant des activités ordinaires du Groupe seront conservés par EADS, que les produits peuvent être évalués de manière fiable et qu'ils ont satisfait aux critères de comptabilisation tels qu'indiqués ci-dessous. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après déduction de toutes remises, rabais, pénalités contractuelles et taxes sur la valeur ajoutée. Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les ventes intra-Groupe sont éliminées.

Les produits liés aux ventes de marchandises sont constatés lors du transfert des risques et des avantages de la propriété à l'acheteur, qui a lieu en général lors de la livraison de marchandises.

Les produits de prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date de l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux (« méthode PoC ») prévus aux contrats en appliquant l'estimé à fin d'affaire. L'avancement des travaux d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes techniques convenues au travers du contrat sont atteintes, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable – par exemple aux premières étapes d'un contrat ou lorsque le résultat ne peut plus être estimé de façon fiable au cours de la réalisation d'un contrat – tous les coûts contractuels encourus y afférents sont immédiatement enregistrés comme des charges de l'exercice et des produits ne sont constatés que dans la mesure où ces coûts sont recouvrables (« méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme »). Dans ces situations particulières, dès que le résultat peut (à nouveau) être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés à partir de ce moment-là selon la méthode de l'estimé à fin d'affaire, sans récupération des produits précédemment comptabilisés selon la méthode spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme. Les variations des taux de marge sont inscrites parmi le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à l'achèvement sont enregistrées dès lors que des pertes éventuelles sur contrats sont identifiées. Ces provisions pour pertes à l'achèvement liées à des contrats à long terme ne sont pas actualisées.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les revenus comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Les produits d'intérêts sont constatés en intérêts courus à l'aide de la méthode de détermination de l'intérêt réel.

Les produits de dividendes sont constatés lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Location — Pour déterminer si un accord consiste ou non en un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si (i) l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si (ii) l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple d'avions sont enregistrés en revenus de façon linéaire sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au bilan consolidé en immobilisations corporelles ou en stock dès la mise en œuvre du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est enregistrée parmi les autres actifs financiers non courants (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et autres actifs de financement non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Charges d'intérêts ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondant sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »), à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est comptabilisé en conséquence. Pour l'élément de passif correspondant aux contrats de location-financement, voir la Note 27 « Dettes financières ». Lorsqu'EADS est locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les versements de loyer sont constatés de façon linéaire sur la durée de la location (voir la Note 34 « Engagements hors bilan » pour les engagements futurs au titre de locations simples). Ces contrats de location s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

EADS considère les transactions de bail principal et de sous-location mises en place dans le but prédominant d'obtenir des

avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires bloqués (« defeased deposits ») correspondant à l'obligation contractuelle au titre du bail principal comme formant un tout, et comptabilise ces montages comme s'il s'agissait d'une seule transaction, conformément à la norme SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ». Afin de refléter la substance de la transaction, le Groupe opère par conséquent une compensation entre les obligations au titre du contrat de location-financement (principal) et le montant correspondant des dépôts bancaires bloqués.

Frais indirects de vente — Les frais de publicité, de promotion des ventes et autres frais liés aux revenus sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) lancées en interne.

- i) Les coûts liés aux activités de recherche et développement engagés dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.
- ii) Les coûts liés aux activités de recherche et développement internes sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées pour le compte propre de la Société. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permettra de dégager des avantages économiques futurs et qu'ils seront clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique.

En vue de satisfaire à ces critères, seuls les coûts correspondant à la phase de développement d'un projet lancé en interne sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Lorsque le nombre

d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimée de l'actif incorporel généré en interne. Les dotations aux amortissements des frais de développement capitalisés sont constatées en coûts des ventes. Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de valeur tous les ans lorsqu'elles ne sont pas encore utilisées, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur nette comptable risque de ne plus être totalement recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, soit des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

Immobilisations incorporelles — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : « Frais de recherche et développement »), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : « Méthode de consolidation »).

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur prix de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises sont en général amorties sur leur durée de vie utile (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire, une fois retranchées les pertes de valeur cumulées le cas échéant. Les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont constatées au compte de résultat consolidé dans la catégorie de charges qui est en cohérence avec la fonction de l'immobilisation incorporelle en question. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées de vie utiles des actifs incorporels acquis séparément sont réexaminées au moins une fois par an et sont modifiées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de valeur lors de chaque clôture annuelle, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que la valeur comptable puisse être supérieure au montant économique recouvrable de l'actif correspondant (voir ci-dessus : « Dépréciation des immobilisations non financières »). Pour ces actifs incorporels, l'estimation de durée de vie indéfinie est réexaminée tous les ans afin de déterminer si elle demeure indéfinie. Lorsqu'une durée de vie indéfinie est réappréciée en durée de vie finie, le changement est pris en compte prospectivement comme s'il s'agissait d'un changement d'estimation.

Les gains ou les pertes résultant de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle sont évalués comme étant égaux à l'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de l'immobilisation et sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la sortie du bilan de cette dernière.

Immobilisations corporelles — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toutes pertes de valeur cumulées. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont en général amorties de façon linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés. Les durées d'usage des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 10 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'usage, méthodes d'amortissement et valeurs résiduelles appliquées aux immobilisations corporelles sont revues au moins une fois par an et, si elles changent de manière significative, seules les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique recouvrable, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat. À chaque date d'arrêté des comptes, une analyse est effectuée afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles (voir également ci-dessus : « Dépréciation des immobilisations non financières »).

Lorsqu'une inspection/révision majeure est effectuée, son coût est constaté en remplacement dans la valeur comptable de l'usine et/ou du matériel s'il satisfait aux critères de capitalisation. La valeur comptable de la partie remplacée est sortie des livres comptables. Toutes les autres réparations et actions de maintenance sont constatées en charges au compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont encourus. Le prix de revient d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile, le tout sur la base des valeurs actuelles. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'actif est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour la confection d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et

outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Lorsqu'ils satisfont aux critères de capitalisation, ces coûts sont immobilisés et en général amortis de façon linéaire sur 5 ans ou, le cas échéant sur la base du nombre d'unités produites ou d'autres unités semblables que l'on espère obtenir de cet outillage (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites. Les immobilisations corporelles sont extournées du bilan lorsqu'elles ont été vendues ou lorsque l'immobilisation est définitivement mise hors-service. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur nette comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan.

Immeubles de placement — Les immeubles de placement sont des immeubles, autrement dit, des terrains ou des bâtiments, détenus pour percevoir des loyers ou des plus-values, voire les deux. Le Groupe comptabilise les immeubles de placement selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les immeubles de placement sont constatés initialement à leur prix de revient et sont ensuite évalués à leur prix de revient diminué des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leurs durées de vie utile. La juste valeur des immeubles de placement est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou sur la base de prix du marché.

Les immeubles de placement sont extournés du bilan soit lorsqu'ils ont été vendus, soit lorsque l'immeuble de placement est définitivement désaffecté et que l'on n'attend plus aucun bénéfice économique futur de sa vente. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable des immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan. Les transferts vers ou de la catégorie « Immeubles de placement » ne sont effectués que lorsqu'il y a changement d'affectation.

Stocks — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou coût de production, et de leur valeur de réalisation nette. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et

sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des affaires, diminué des frais de vente variables applicables.

Dépréciation des actifs non financiers — Le Groupe effectue une analyse à chaque date d'arrêté des comptes pour déterminer s'il existe des indices de perte de valeur d'un actif non financier. En outre, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à l'usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de valeur au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non des indices de perte de valeur. Une perte de valeur est éventuellement constatée pour le montant à hauteur duquel la valeur comptable de l'actif dépasse son montant recouvrable.

La valeur économique recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de commercialisation ou sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, à moins que cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles qui proviennent d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, le montant recouvrable est déterminé pour l'UGT dont l'actif individuel fait partie. Lorsque le montant recouvrable d'une UGT auquel un écart d'acquisition a été affecté est inférieur à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié en priorité. Tout montant de dépréciation excédentaire est alors constaté au prorata de la valeur comptable de chaque actif à l'intérieur de l'UGT respective.

La valeur d'utilité est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs dont on prévoit qu'ils seront générés par un actif ou une UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la base de prévisions détaillées approuvées par la Direction sur une période reflétant le cycle d'exploitation de l'activité en question. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif est le taux avant impôt reflétant l'évaluation courante par le marché (i) de la valeur temporelle de l'argent et (ii) du risque correspondant à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La juste valeur d'un actif diminué des frais de commercialisation reflète le montant qu'une entité pourrait obtenir à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction conclue aux conditions normales du marché entre des parties informées et de gré à gré, sous déduction des frais de commercialisation de cet actif. S'il n'existe ni marché actif, ni contrat de vente ferme similaire pour l'actif, sa juste valeur est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en

fonction de la nature de l'actif, par exemple en recourant à des modèles de valeur actualisée nette.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont pas reprises au cours des exercices futurs. Pour tout autre actif non financier, une perte de valeur enregistrée au cours des exercices antérieurs est reprise en résultat pour ramener l'actif à sa valeur économique sous réserve qu'il y ait eu une modification des estimations retenues pour déterminer la valeur économique de l'actif depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. La valeur comptable de l'actif correspondant est augmentée jusqu'à sa valeur économique en prenant en compte tout amortissement ou dépréciation qui aurait été imputable sur la valeur comptable de l'actif depuis la dernière perte de valeur enregistrée.

Instruments financiers — Un instrument financier est un contrat donnant naissance à un actif financier d'une entité et à une dette financière ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les disponibilités et les dépôts à court terme, les valeurs mobilières de placement, les créances clients et autres actifs de financement, les autres instruments financiers cotés et non cotés, ainsi que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les dettes financières du Groupe comprennent essentiellement des obligations à l'égard d'établissements financiers, des obligations, des emprunts, des avances remboursables, des dettes fournisseurs, des engagements dans le cadre de contrats de location-financement, ainsi que des instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. EADS constate un instrument financier à son bilan dès lors qu'elle devient partie à un contrat relatif à un instrument financier. Tous les achats et ventes d'actifs financiers sont constatés à la date de liquidation suivant les conventions ayant cours sur le marché. La date de liquidation est la date à laquelle un actif est livré à ou par une entité. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur augmentée, au cas où ils ne seraient pas évalués à leur juste valeur en résultat, des frais de transaction directement imputables. Les instruments financiers dont la juste valeur varie par compte de résultat sont initialement constatés à leur juste valeur, tandis que les frais de transaction sont immédiatement constatés au compte de résultat consolidé. Les créances résultant de contrats de location-financement sont constatées à un montant égal à l'investissement net dans ce contrat. L'évaluation ultérieure des instruments financiers est fonction de leur classification dans la catégorie adaptée. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêt des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers soit susceptible d'être déprécié. EADS ne retire un actif financier de son bilan que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsque l'actif financier a été cédé et la cession remplit les conditions

nécessaires pour une sortie des livres comptables dans le cadre de la norme IAS 39. EADS n'élimine une dette financière de son bilan que lorsque l'obligation précisée au contrat a été acquittée ou annulée ou a expiré.

Participations et autres actifs financiers — Les actifs financiers d'EADS comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et actifs de financement non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités. Le Groupe classe ses actifs financiers en trois catégories : i) évalués à leur juste valeur en résultat, ii) prêts et créances et iii) actifs financiers disponibles à la vente. Leur classification est déterminée par la Société lors de leur première constatation et dépend de l'objectif assigné lors de leur acquisition.

Au sein d'EADS, toutes les participations dans des entités qui ne satisfont pas aux critères de consolidation sont classées en actifs financiers non courants considérés comme disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « **Autres participations financières et actifs de financement non courants** » au bilan consolidé.

Les « **Valeurs mobilières de placement** » du Groupe sont en majorité des titres de créances et sont qualifiées d'actifs financiers considérés comme disponibles à la vente.

Actifs financiers considérés comme disponibles à la vente — Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de juste valeur relatives aux actifs financiers disponibles à la vente – autres que les pertes de valeur et les gains et pertes de change sur les éléments monétaires considérés comme disponibles à la vente – sont constatées directement en AOCI, une des composantes du total des capitaux propres, nets de l'impôt différé applicable. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « **Autres produits/(charges) liés aux participations** » du compte de résultat consolidé de l'exercice. Les produits financiers relatifs aux participations sont présentés comme des produits d'intérêts financiers au compte de résultat consolidé, calculés selon la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les dividendes reçus des participations sont constatés au poste « **Autres produits/(charges) liés aux participations** » du compte de résultat consolidé lorsque le droit à perception de ceux-ci a été établi.

La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées

sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente sont dépréciés en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Si de telles indications de pertes de valeur existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, les pertes cumulées – évaluées comme étant égales à l'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur courante, diminué de toute perte de dépréciation de cet actif financier qui aurait été constatée antérieurement en résultat – sont extournées des capitaux propres et constatées au compte de résultat consolidé. Les pertes de dépréciation sur les instruments de capitaux propres constatées en résultat ne font jamais l'objet d'une écriture de reprise au compte de résultat consolidé ; les augmentations ultérieures de juste valeur sont alors constatées directement en capitaux propres.

Dans le cas d'instruments de créances considérés comme disponibles à la vente, l'éventuelle dépréciation est appréciée sur la base des mêmes critères que pour les actifs financiers comptabilisés à leur prix de revient amorti. Les intérêts continuent à courir au taux d'intérêt réel original sur la valeur comptable réduite de l'actif et sont enregistrés en résultat financier. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de créance augmente et si l'augmentation peut être objectivement mise en relation avec un événement qui s'est produit après la constatation de la charge de dépréciation enregistrée au compte de résultat consolidé, la charge de dépréciation fait l'objet d'une écriture de reprise au compte de résultat consolidé.

Actifs financiers désignés « évalués à leur juste valeur en résultat » — Les actifs financiers désignés « à leur juste valeur en résultat » comprennent les actifs financiers détenus aux fins d'opérations de marché ainsi que les actifs financiers désignés à leur origine comme évalués à leur juste valeur en résultat. Au sein d'EADS, seuls les instruments financiers dérivés non désignés comme instruments de couverture sont classés comme détenus à des fins d'opérations de marché. Les actifs financiers pourront être désignés comme « évalués à leur juste valeur en résultat » s'il est satisfait à l'un des critères ci-dessous : (i) l'actif financier contient un ou plusieurs instruments dérivés incorporés qui auraient dû autrement être comptabilisés séparément, ou (ii) cette désignation a permis d'éliminer ou de réduire de façon importante une incohérence

d'évaluation ou d'enregistrement qui résulterait de l'évaluation des actifs ou de la constatation des gains ou des pertes qu'ils ont générés sur une base différente (procédé parfois dénommé « couverture naturelle ») ; ou (iii) les actifs financiers en question font partie d'un groupe d'actifs financiers qui est géré sur une base de juste valeur et dont les performances sont évaluées sur cette même base, conformément à une stratégie de gestion du risque ou de placement documenté. Au sein d'EADS, les obligations structurées non plafonnées sont désignées « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (i), les fonds en devises des structures de fonds spéculatifs comprenant également des instruments financiers dérivés en devises étrangères sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (ii) et les placements dans les fonds du marché monétaire sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (iii) ci-dessus.

Prêts et créances — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des termes de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils naissent lorsque le Groupe prête de l'argent, livre des biens ou des services directement à un débiteur sans intention d'échanger la créance. Les prêts et créances sont classés comme « **Créances clients** » et « **Autres participations financières et actifs de financement non courants** ». Suivant leur constatation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la cession des prêts et créances, selon la méthode de l'amortissement ainsi que dans le cas d'une éventuelle dépréciation pour perte de valeur.

Créances clients — Les créances clients comprennent les créances résultant de la reconnaissance de revenus non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, du moment qu'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lorsque les créances sont sorties des livres comptables ou dépréciées, ainsi que par voie d'amortissement. S'il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de vente, une dotation aux provisions pour dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu de paiements futurs jusqu'à l'échéance, à la valeur comptable nette actuelle de l'actif

financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation diminue et si la diminution est objectivement liée à un événement qui se produit après la constatation de la dépréciation, la reprise de provision pour dépréciation correspondante est inscrite en résultat.

Autres actifs financiers courants/non courants — Les autres actifs financiers courants/non courants comprennent principalement les instruments dérivés avec des justes valeurs positives, les créances sur sociétés liées et les prêts ; ils sont présentés séparément des autres actifs courants/non courants à compter de l'exercice 2008. Les informations relatives aux périodes précédentes ont été ajustées en conséquence.

Disponibilités — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en montants connus en espèces et pour lesquels le risque de variation de valeur est négligeable.

Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » — Les actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des frais de vente, sont recouverts principalement grâce à une transaction de vente plutôt que par la poursuite de leur utilisation. Lorsque des actifs non courants sont classés comme « disponibles à la vente » ou font partie d'un groupe d'actifs à céder, EADS ne les amortit plus. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder est présenté séparément au bilan consolidé. Les intérêts et autres frais imputables au passif d'un groupe d'actifs à céder classé dans la catégorie « disponibles à la vente » continuent à être constatés.

Afin d'être classés « disponibles à la vente », les actifs non courants (ou le groupe d'actifs à céder) doivent pouvoir être vendus immédiatement dans leur état actuel, sous réserve de conditions standard et habituelles pour de telles ventes d'actifs (ou de groupes d'actifs à céder) du même type, et la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable – entre autres critères auxquels elle doit satisfaire – le niveau hiérarchique approprié de la Direction d'EADS doit s'être engagé dans le cadre du projet de vente, un programme actif en vue de la réalisation du projet doit avoir été initié et des mesures nécessaires à la réalisation du projet de vente des actifs (ou du groupe d'actifs à céder) doivent indiquer qu'il est

peu probable que des modifications importantes seront apportées au projet ou que celui-ci sera retiré.

Si un élément d'EADS a été cédé ou est classé disponible à la vente et i) représente un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ii) s'inscrit dans un unique plan coordonné visant la cession d'un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ou iii) est une filiale acquise dans le but exclusif de la revendre, cet élément constitue une activité abandonnée pour les besoins de la présentation du compte de résultat consolidé.

Instruments financiers dérivés — Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de micro-couverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées ou sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et ensuite évalués à leur juste valeur. La méthode de constatation des gains ou des pertes dépend de la désignation ou non de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture, et, s'il est ainsi désigné, de la nature de l'élément couvert. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants/non courants », ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Autres dettes financières courantes/non courantes ».

a) Couverture : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture permet l'enregistrement de manière symétrique des effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les conditions requises pour que cette opération de couverture puisse faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont les suivantes : on prévoit que la transaction de couverture réalisera très efficacement des modifications compensatrices de la juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable, et, dès le début de l'opération, les opérations de couverture elles-mêmes, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion du risque d'EADS en vertu desquelles ces opérations sont entreprises, sont désignées et documentées en bonne et due forme. Le Groupe documente en outre de façon prévisionnelle, dès le début de la couverture ainsi qu'à chaque clôture, et ce, de manière à la fois rétrospective et prévisionnelle, son

évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour la compensation des fluctuations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

En fonction de la nature de l'élément couvert, EADS classe les opérations de couverture remplissant les conditions nécessaires pour faire l'objet d'une comptabilité de couverture soit (i) en couvertures de la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif constatés ou à des engagements fermes non constatés (« Couvertures de juste valeur »), (ii) en couvertures de la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments d'actif ou de passif constatés, à des transactions prévisionnelles très probables (« Couvertures de flux de trésorerie ») ou (iii) en couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère.

- i) Couverture de juste valeur :** la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt qui couvrent le risque de fluctuations de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les fluctuations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément d'actif ou de passif couvert imputables au risque couvert sont constatées simultanément au compte de résultat consolidé.
- ii) Couverture de flux de trésorerie :** le Groupe applique d'une façon générale la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats dérivés libellés en devises étrangères sur des ventes à terme, ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt couvrant la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments constatés d'actif et de passif. Les fluctuations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt différé applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois celle-ci réalisée. La portion inefficace est immédiatement enregistrée au compte de résultat consolidé. Les montants cumulés en capitaux propres sont constatés en bénéfices ou en pertes au titre des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat consolidé, comme par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat consolidé. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés sur l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrés en capitaux propres sont constatés d'une façon générale en « Résultat de l'exercice ». Mis à part

les instruments financiers dérivés, le Groupe utilise également les dettes financières libellées en devises étrangères pour couvrir le risque de change inhérent aux transactions prévisionnelles. Si l'instrument de couverture arrive à son échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si sa désignation d'instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment constatés en capitaux propres demeurent dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction ou l'engagement ferme prévu ait lieu.

- iii) Couverture d'investissement net :** les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value et moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé. Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Dans le cas où certaines opérations portant sur des instruments financiers dérivés, tout en assurant une couverture économique efficace conformément à la politique de gestion des risques du Groupe, ne rempliraient pas les critères de qualification pour la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés seraient immédiatement constatées en résultat financier au compte de résultat consolidé.

Les justes valeurs de divers instruments financiers dérivés utilisés comme instruments de couverture sont communiquées au sein de la Note 35 « Informations relatives aux instruments financiers ». Les mouvements périodiques des AOCI, autrement dit de l'élément distinct des capitaux propres où est constatée la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie, sont également communiqués à la Note 35 « Informations relatives aux instruments financiers ».

- b) Dérivés incorporés :** les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils satisfont à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les fluctuations de la juste valeur de l'élément dérivé de ces instruments sont enregistrées en « Autres résultats financiers ».

Voir en Note 35 « Informations concernant les instruments financiers » une description des stratégies de gestion du risque

financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

Impôt sur les bénéfices — La charge d'impôts (produit d'impôts) correspond au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

- i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques des sociétés du Groupe qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt prépayé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.
- ii) Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les impacts à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finances applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi de finances correspondante est officialisée. Étant donné que les actifs d'impôts différés anticipent d'éventuels avantages fiscaux futurs, ils ne sont enregistrés dans les États financiers consolidés d'EADS que dans la mesure où il est probable qu'il existera à l'avenir des bénéfices imposables par rapport auxquels les actifs d'impôts différés pourront être utilisés. La valeur des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Une compensation est opérée entre un actif et un passif d'impôts différés, s'il existe un droit légalement applicable de compensation entre l'actif et le passif d'impôts différés et

si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Capital social — Les actions ordinaires sont considérées comme des capitaux propres. Les coûts proportionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction, nette de tous effets fiscaux. Les instruments de capitaux propres de la Société faisant l'objet d'un rachat sont déduits du total des capitaux propres et continuent d'être constatés en actions propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées, ou bien remises en circulation de nouveau. Les gains ou les pertes net(te)s d'impôts qui seraient associé(e)s à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation des actions propres d'EADS sont constatés en capitaux propres.

Provisions — Des provisions doivent être constituées dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est important, les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour acquitter l'obligation actuelle du Groupe. Comme facteur d'actualisation, il est utilisé un taux avant impôt reflétant les estimations courantes du marché quant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision au cours de chaque exercice pour refléter le passage du temps est constatée en charges financières.

Les provisions sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et sont ajustées comme il convient pour refléter la meilleure estimation courante respective. La variation d'une provision pour une obligation de retrait d'actif (voir ci-dessus, « Immobilisations corporelles ») est ajoutée ou déduite du coût de l'actif respectif qui doit être démantelé et retiré à la fin de sa durée de vie utile, de même que du site où il est localisé devant être restauré.

Des provisions au titre des **garanties** accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la sûreté.

Les **coûts restant à payer** sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour **autres risques et charges** se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour **pertes sur contrats** sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le prix de revient du contrat estimé par la méthode du coût global dépassera le total des produits probables relatifs au même contrat. Les pénalités contractuelles sont comprises dans le calcul de la marge contractuelle. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour risques pour la partie des travaux restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et sont régulièrement actualisées.

Les provisions pour i) **obligations implicites** et pénalités contractuelles résultant de retards de livraison et pour ii) **résiliation** de commandes de clients existantes sont fondées sur les meilleures estimations des sorties futures de liquidités pour des paiements anticipés aux clients. Des provisions pour **litiges et réclamations** sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions pour **restructurations** ne sont constatées que lorsqu'un plan de restructuration détaillé en bonne et due forme – incluant l'activité ou la portion d'activité concernée, les principaux sites affectés, des détails relatifs aux salariés affectés, le calendrier de la restructuration et les dépenses qui devront être entreprises – a été élaboré et, ou bien la restructuration a commencé, ou bien les principales modalités du plan ont déjà été annoncées publiquement aux personnes affectées par celui-ci.

Avantages au personnel — L'évaluation des **retraites et avantages complémentaires** classés en régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

EADS constate intégralement et immédiatement les gains et les pertes actuariels périodiques pour tous ses régimes à prestations définies en capitaux propres et les présente dans son état consolidé des produits et des charges constatés (EPCC).

Les coûts passés pour services rendus sont constatés en charges au compte de résultat consolidé d'EADS, et ce, de façon linéaire sur la durée moyenne précédant l'acquisition des droits. Les coûts passés pour services rendus correspondant à des droits déjà acquis sont comptabilisés en charges immédiatement.

Lorsque le Groupe dispose d'informations suffisantes pour appliquer les règles d'enregistrement d'un régime à prestations définies à un régime multi-employeur à prestations définies, le Groupe comptabilise proportionnellement le régime en fonction de son taux de participation au régime à prestations définies en question.

Les appels de cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont exigibles.

Plusieurs sociétés allemandes du Groupe fournissent des modèles de comptes-épargne-retraite à leurs salariés, à savoir des plans d'avantages non salariaux comportant un retour promis sur cotisations ou sur cotisations notionnelles correspondant aux **autres avantages non salariaux à long terme** de la norme IAS 19. Les cotisations périodiques des salariés à leurs comptes donnent lieu à des charges de personnel correspondantes pour cette période au compte de résultat consolidé, mais non à des constatations d'actifs du plan ou de provisions au bilan.

Des indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Les stock-options sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme des **paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres**. En 2007, EADS a également introduit un plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence, correspondant à un **plan de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide** dans le cadre de la norme IFRS 2. Pour les deux types de plan, les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant

Le nombre d'options (ou d'unités) dont l'acquisition est prévue par la juste valeur d'une option (ou d'une unité) à la date d'attribution (ou à la date de clôture de l'exercice). La juste valeur de l'option (ou unité) est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options Black Scholes.

La juste valeur des services reçus est constatée en frais de personnel. Dans le cas de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, les charges de personnel entraînent une augmentation correspondante des réserves consolidées sur la période d'acquisition du plan respectif. Pour les plans de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide, un engagement correspondant est constaté au bilan. Jusqu'à ce que l'engagement soit liquidé, sa juste valeur est évaluée de nouveau à chaque date de clôture de l'exercice par le biais du compte de résultat consolidé.

Une partie de l'attribution des deux types de plans de paiement fondés sur des actions est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance interne et n'est acquise que si les conditions de performance sont remplies. S'il devient évident pendant la période d'acquisition d'un plan de paiements fondés sur des actions et réglés en capitaux propres que certains objectifs de performance ne seront pas atteints et que par conséquent le nombre d'instruments de capitaux propres dont on peut escompter l'acquisition diffère des prévisions initiales, la charge est ajustée en conséquence.

EADS propose à ses salariés, au titre du **plan d'actionnariat des salariés (sigle anglais ESOP)**, d'acheter des actions d'EADS moyennant une certaine remise à la date d'acquisition. L'écart entre le prix de souscription et le cours correspondant de l'action est constaté en charges de personnel dans les comptes de résultats consolidés d'EADS à la date de l'acquisition des actions correspondantes.

Droits d'émission et provisions pour excédent d'émissions — Dans le cadre du Plan de commercialisation des autorisations d'émission de l'UE (sigle anglais EATS), les autorités nationales ont émis gratuitement au 1^{er} janvier 2005 des permis (droits d'émission) qui donnent aux entreprises participantes le droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre au cours de la période concernée.

Les entreprises participantes sont autorisées à faire commerce de ces droits d'émission. Pour éviter une pénalité, le participant doit, à la fin de la période concernée, présenter des droits d'émission égaux à ses émissions réelles.

EADS constate une provision pour émission pour le cas où elle provoquerait des émissions dépassant les droits d'émission accordés détenus. La provision est évaluée à la juste valeur

(prix du marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser le déficit à la date de clôture de chaque exercice.

Les droits d'émission détenus par EADS sont, d'une façon générale, comptabilisés en actifs incorporels ; à ce titre

- i) Les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en subvention gouvernementale non monétaire à leur valeur nominale, soit zéro.
- ii) Les droits d'émission achetés à d'autres participants sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur montant recouvrable, s'il est inférieur ; s'ils sont dédiés à la compensation d'une provision pour excédent d'émissions, ils sont réputés être un droit de remboursement et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Dettes fournisseurs — Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de douze mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination de l'intérêt effectif.

Dettes financières — Les engagements de financement comprennent les obligations à l'égard d'établissements financiers, les obligations émises à l'égard de sociétés privées, les emprunts, les emprunts auprès de sociétés affiliées non consolidées, ainsi que les engagements au titre de contrats de location-financement. Les dettes de financement sont considérées comme des dettes financières et sont enregistrées initialement à la juste valeur des produits reçus, nette des frais de transaction encourus. Ultérieurement, les engagements de financement ne relevant pas de contrats de location-financement sont évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ; les écarts éventuels entre les produits (nets des frais de transaction) et la valeur de rachat sont constatés en « Total produits financiers (charges financières) » sur la durée de l'engagement financier.

Autres dettes financières courantes/non courantes — Les autres dettes financières courantes/non courantes comprennent principalement les avances remboursables et la valeur des instruments dérivés dont la valeur de marché est négative. Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens sous réserve de la réussite du projet. Les autres dettes financières courantes/non courantes sont présentées séparément au Bilan consolidé à compter de 2008. Les informations relatives aux périodes précédentes ont été ajustées en conséquence.

1

2

3

4

5

Sommaire

En outre, EADS désigne certaines dettes financières correspondant à des obligations de paiement à l'égard de compagnies aériennes qui sont libellées en dollars des États-Unis comme instruments de couverture du risque de change inhérent à des ventes futures d'avions dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie.

Autres dettes courantes/non courantes — Les autres dettes courantes/non courantes comprennent principalement les avances reçues de clients.

Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires — Dans certaines circonstances, EADS doit enregistrer une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur certains titres d'une filiale consolidée.

Litiges et réclamations — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut que rarement être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression « raisonnablement possible » est utilisée dans le cadre de cette annexe aux états financiers pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime, mais seulement possible. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe au titre de l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses États financiers consolidés de façon significative. Pour de plus amples détails, voir la Note 33 « Litiges et réclamations ».

RECOURS AUX ESTIMATIONS COMPTABLES

Les États financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS. Les principales règles comptables d'EADS, telles que décrites à la Note 2 sont essentielles pour une bonne compréhension du résultat des activités du Groupe, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie. Certaines de ces politiques comptables exigent des estimations comptables critiques, impliquant des jugements complexes et subjectifs, ainsi que l'utilisation d'hypothèses dont certaines sont susceptibles de porter sur des points qui sont par essence incertains et sujets à

changement. Ces estimations comptables critiques sont susceptibles de changer d'un exercice à l'autre et pourraient avoir un impact important sur les résultats d'exploitation, les positions financières et les flux de trésorerie du Groupe. Les hypothèses et les estimations utilisées par la Direction d'EADS sont basées sur des paramètres dérivés de ce que l'on sait au moment de l'établissement des États financiers consolidés. Les circonstances présentes et les hypothèses concernant l'évolution future prévisible de l'environnement mondial et de l'environnement propre au secteur ont notamment été utilisées pour estimer les performances commerciales futures de la Société. Lorsque ces conditions évoluent autrement qu'on ne l'a supposé, et ce, indépendamment de la volonté de l'entreprise, les chiffres réels sont susceptibles de s'écarter de ce qui avait été prévu. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période où a lieu la révision, si celle-ci n'affecte que cette période-là, ou au cours de la période où a lieu la révision et des périodes futures, si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Les sujets donnant lieu à des hypothèses et à des estimations critiques et ayant une influence importante sur les montants constatés dans les États financiers consolidés d'EADS sont décrits plus en détail ou font l'objet d'une communication dans les notes respectives figurant ci-dessous.

Regroupements d'entreprises — Dans un regroupement d'entreprises, tous les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel acquis sont enregistrés à la date d'acquisition à leurs justes valeurs respectives. Une des estimations les plus importantes concerne la détermination de la juste valeur de ces éléments d'actif et de passif. Les terrains, les bâtiments et le matériel sont en général évalués indépendamment, tandis que les valeurs mobilières négociables sont évaluées aux cours du marché. Si des actifs incorporels sont identifiés, et en fonction du type d'actifs incorporels et de la complexité de la détermination de leur juste valeur, ou bien EADS consulte un expert externe indépendant en évaluation, ou bien elle élabore la juste valeur en interne à l'aide de techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent en général sur une prévision des flux totaux de trésorerie nets futurs prévisibles. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses faites par la Direction au sujet des performances futures des actifs concernés et d'éventuels changements du taux d'actualisation appliqué.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et possibilité de recouvrer les actifs — EADS réalise au minimum tous les ans des tests visant à établir si l'écart

d'acquisition a subi une dépréciation, conformément à ses politiques comptables. La détermination du montant recouvrable d'une UGT auquel un écart d'acquisition a été imputé suppose l'utilisation d'estimations par la Direction. EADS utilise en général des méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer ces valeurs. Ces calculs d'actualisation des flux de trésorerie utilisent essentiellement des prévisions à cinq ans fondées sur les plans d'exploitation approuvés par la Direction. Les prévisions de flux de trésorerie prennent en compte l'expérience passée et représentent la meilleure estimation par la Direction des évolutions futures. Les flux de trésorerie postérieurs à la période de planification sont extrapolés au moyen de taux de croissance estimés. Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de valeur d'utilité ou la juste valeur moins les frais de vente comprennent les taux de croissance estimés, le coût moyen pondéré des capitaux employés et les taux d'imposition. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant de toute dépréciation de l'écart d'acquisition. De même, chaque fois que les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, la détermination du montant recouvrable de ces immobilisations suppose le recours à des estimations de la part de la Direction et peut avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant d'une éventuelle dépréciation.

Constataion des produits sur les contrats à long terme — EADS réalise une partie importante de son activité dans le cadre de contrats à long terme avec des clients. Le Groupe comptabilise en général les projets à long terme au moyen de la méthode de l'avancement des travaux, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat. Cette méthode accorde une importance considérable à l'exactitude des estimations au moment de l'achèvement, ainsi qu'au degré d'avancement de la réalisation. Pour ce qui est de déterminer la progression du contrat à long terme, les estimations importantes comprennent les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat, les risques contractuels et d'autres appréciations. La Direction des divisions réexamine constamment toutes les estimations qu'impliquent ces contrats à long terme et les ajustent s'il y a lieu.

Créances clients et autres créances — La provision pour créances douteuses suppose d'importantes appréciations de la part de la Direction, ainsi qu'un examen individuel des créances sur la base du degré de solvabilité de chaque client, des tendances économiques du moment et de l'analyse historique des créances douteuses.

EADS assiste également ses clients de façon sélective en mettant en place des financements en provenance de diverses sources tierces, y compris des agences de crédit à l'exportation, afin de se voir accorder des marchés de fournitures. En outre, EADS fournit des financements directs en qualité de vendeur et accorde des garanties aux banques à l'appui de prêts destinés à ses clients, lorsque la chose est nécessaire et jugée opportune.

Impôts sur les bénéfices — EADS opère dans de nombreux pays et y réalise des bénéfices ; elle est donc soumise à des législations fiscales variables de multiples collectivités publiques à l'intérieur de ces pays. Des appréciations importantes sont nécessaires pour déterminer les obligations de l'entreprise au titre de l'impôt sur les bénéfices au plan de ses opérations internationales. Bien que la Direction estime avoir effectué des estimations raisonnables quant à l'issue finale des incertitudes fiscales induites, on ne peut assurer que l'issue fiscale finale sera en cohérence avec ce que reflètent les dispositions historiques en termes d'impôt sur les bénéfices. Ces différences pourraient avoir un effet sur les charges d'impôts sur les bénéfices et sur les charges d'impôts différés de la période pendant laquelle ces déterminations sont effectuées. À chaque date d'arrêt des comptes, EADS apprécie si la réalisation des avantages fiscaux futurs est suffisamment probable pour permettre la constatation d'actifs d'impôts différés. Cette évaluation impose à la Direction d'exercer son jugement concernant, entre autres, les avantages qui pourraient être réalisés grâce aux stratégies fiscales disponibles et les bénéfices imposables futurs, ainsi que d'autres facteurs positifs et négatifs. Le montant enregistré des actifs totaux d'impôts différés pourrait être réduit si les estimations des bénéfices imposables futurs prévisionnels et des bénéfices découlant des stratégies fiscales disponibles venaient à diminuer, ou si la réglementation fiscale existante venait à être modifiée de façon à imposer des restrictions quant au moment où le Groupe pourra faire usage d'avantages fiscaux futurs ou quant à la mesure dans laquelle il pourra le faire.

Avantages du personnel — Le Groupe comptabilise les pensions et les autres prestations de retraite conformément à des évaluations actuarielles. Ces évaluations s'appuient sur des facteurs statistiques et autres afin de prévoir des événements futurs. Ces facteurs comprennent des hypothèses actuarielles clés, dont le taux d'actualisation, le taux de rendement prévisible des actifs des régimes, les augmentations de salaires prévisible et les taux de mortalité. Ces hypothèses actuarielles sont susceptibles de s'écarter de façon significative des évolutions réelles en raison de changements des conditions du marché et des conditions économiques et d'entraîner par conséquent une modification importante des engagements de retraite à l'égard des salariés et des charges futures qui s'y rapportent.

1

2

3

4

5

Sommaire

Provisions — La détermination des provisions, par exemple pour contrats déficitaires, coûts de garantie et procédures judiciaires, se fonde sur les meilleures estimations disponibles. EADS enregistre une provision pour contrats de vente déficitaires lorsque les estimations courantes réalisées selon la méthode du coût complet dépassent les produits prévisibles du contrat. Ces estimations sont sujettes à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des projets. On identifie les contrats de vente déficitaires en suivant la progression du projet et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat, ce qui exige aussi des appréciations importantes relatives à la réalisation de certains critères de performance, ainsi que des estimations quant aux coûts de garantie.

Risques contentieux — Les sociétés du Groupe EADS sont parties prenantes à des litiges relatifs à un certain nombre

d'affaires, comme il est expliqué à la Note 33 « Litiges et réclamations ». L'issue de ces affaires est susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation ou sur les flux de trésorerie. La Direction analyse régulièrement les informations courantes à ce sujet et prévoit des provisions pour pertes éventuelles probables, incluant l'estimation des frais de justice nécessaires au règlement des litiges. On recourt pour ces estimations à des juristes internes et externes. Pour décider de la nécessité de provisions, la Direction envisage le degré de probabilité d'une issue défavorable et la capacité d'effectuer une estimation suffisamment fiable du montant des pertes. Le fait que des poursuites soient engagées contre des sociétés du Groupe EADS ou que l'on fasse valoir en bonne et due forme des réclamations à leur encontre, ou la divulgation de poursuites ou de réclamations, n'indique pas automatiquement qu'une provision est opportune.

3. Aspects comptables spécifiques du programme A400M

A) LE PROGRAMME A400M

L'avion-cargo Airbus A400M est un appareil turbopropulsé à grande vitesse expressément conçu pour répondre aux besoins harmonisés des acteurs européennes de l'OTAN et satisfaire les exigences des forces aériennes internationales, le tout à un coût raisonnable au regard des contraintes budgétaires des nations. Les commandes reçues pour l'A400M étaient au nombre de 192 au 31 décembre 2008. Ces commandes provenaient principalement des clients de lancement européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Turquie), et aussi, plus récemment, de Malaisie et d'Afrique du Sud.

En tant que signataire du contrat pour le programme A400M et qu'interface client, Airbus Military SL (« AMSL »), filiale d'EADS, est en charge des activités commerciales, financières et administratives, ainsi que des activités d'approvisionnement, lesquelles comprennent les moteurs, la centrale électrique et la coordination des systèmes, et de la gestion globale du développement du programme.

Le 25 septembre 2008, EADS a annoncé un retard indéfini du premier vol de l'A400M, principalement en raison de l'indisponibilité du système de propulsion, qui doit être élaboré par un sous-traitant d'AMSL (en pratique, un consortium de fabricants de moteurs). Ce retard indéfini est principalement le résultat d'une notification officielle de la part de ce sous-traitant quant à son incapacité à s'engager sur une date de livraison des moteurs de l'A400M et en outre – mais ceci n'est pas un facteur critique par rapport au premier vol – au fait que d'autres fournisseurs majeurs de systèmes

critiques pour les missions de l'A400M et d'intégration de systèmes éprouvaient de très sérieuses difficultés à relever le défi que constituent les exigences techniques de cet appareil. De ce fait, à compter de cette date et à la date d'arrêté des états financiers, il n'a plus été possible de déterminer de façon fiable un calendrier technique révisé du programme A400M et les implications financières du retard annoncé.

De plus, le 9 janvier 2009, AMSL et EADS ont annoncé qu'ils avaient proposé une nouvelle approche du programme A400M aux clients de lancement par l'intermédiaire de l'OCCAR (Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement ; Organisation for joint armament cooperation), dans le but de définir une voie acceptable pour mener à bien ce programme complexe. Ce faisant, AMSL et EADS souhaitaient engager des discussions portant sur un calendrier révisé du programme, ainsi que sur des modifications d'autres parties du contrat, dont en particulier certaines des caractéristiques techniques de cet avion militaire. Dans la lignée des programmes de développement militaire complexe, AMSL a proposé de ne reprendre la production en série que lorsqu'une maturité suffisante aura été confirmée sur la base des résultats des vols d'essai. Avec cette nouvelle approche, la première livraison de l'A400M ne pourrait avoir lieu que trois ans après son premier vol. Enfin, AMSL et EADS ne seront en mesure de mettre à jour toutes les conséquences financières d'un plan industriel révisé qu'une fois que la disponibilité des moteurs et des systèmes critiques pour la mission aura été déterminée de façon claire et que la position de l'OCCAR par rapport à cette proposition sera connue.

EADS et AMSL continuent à relever tous les défis techniques liés à l'assemblage des premiers avions A400M et continuent également à travailler avec les clients et les fournisseurs afin de garantir une prise en compte appropriée des contraintes actuelles et leurs impacts sur le calendrier de livraison de cet avion. Étant donné que certains clients disposent de recours contractuels susceptibles d'être mis en œuvre par toute révision du plan de livraison, EADS continue à gérer les réclamations de ces clients et les demandes d'indemnisation au fur et à mesure qu'elles se présentent. Cependant, aussi longtemps que certains sous-traitants ne peuvent s'engager sur des dates de livraison de leur quote-part des travaux, EADS n'est pas en mesure de mettre à jour son propre calendrier de livraison.

Dans le cadre du contrat de lancement entre AMSL et l'OCCAR, AMSL avait pris l'engagement de mettre en œuvre un premier vol de l'A400M avant le 31 janvier 2008, avec une période de grâce expirant le 31 mars 2009. Cette plage calendaire pour un premier vol n'a pu être respectée. Dans la mesure où un premier vol n'aura pas lieu avant le 31 mars 2009, l'OCCAR dispose du droit, en vertu du contrat et moyennant l'accord unanime de tous les clients de lancement, d'exiger la résiliation de la totalité du contrat A400M au 1^{er} avril 2009. En cas de résiliation valide, AMSL serait dans l'obligation de rembourser à l'OCCAR la totalité des paiements initiaux, des acomptes reçus sur commande et de tous les autres versements éventuellement reçus de l'OCCAR. Chacun des clients de lancement peut par ailleurs demander séparément l'annulation de ceux des avions individuels commandés qui subiraient un retard de livraison substantiel. Une telle action déclencherait le remboursement des paiements initiaux et des acomptes reçus sur commande de l'OCCAR se rapportant aux avions correspondants.

B) RISQUES ET INCERTITUDES DÉCOULANT DU PROGRAMME A400M ET CONSÉQUENCES COMPTABLES

Du fait des retards indéfinis et de l'environnement technique incertain qui ont abouti pour finir à la nouvelle approche du programme proposée ci-dessus, EADS a appliqué la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme à compter du 25 septembre 2008. En application de cette méthode, tous les travaux en cours relatifs à l'A400M, qui auraient été constatés en coûts des ventes seulement au cours de l'exercice correspondant à la date de réalisation des jalons techniques selon la méthode comptable de l'avancement des contrats (voir la Note 18 « Stocks »), sont imputés en charges de l'exercice immédiatement au fur et à mesure qu'ils sont encourus (voir la Note 8 « Coûts par fonctions »), tandis que les revenus qui s'y rapportent sont constatés à hauteur de la

quote-part recouvrable de ces coûts (voir la Note 7 « Chiffre d'affaires ») aux termes du contrat A400M. La provision pour pertes sur le contrat A400M (« la provision A400M ») a simultanément été mise à jour à la lumière de l'excédent des coûts contractuels résiduels par rapport aux revenus contractuels restants (voir la Note 26c « Autres provisions »), sur la base des seuls coûts contractuels résiduels probables pouvant être estimés. *A contrario*, les coûts contractuels résiduels potentiels ne pouvant être estimés à la date des présents états financiers ont été considérés comme des éléments de passif éventuel (voir la Note 34 « Engagements hors bilan »).

La méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme devra être appliquée jusqu'à ce que des événements significatifs futurs permettent un retour à la méthode comptable de l'avancement des contrats. Ces événements significatifs seraient principalement – entre autres – un engagement ferme sur un calendrier de livraison de la part des sous-traitants pour les moteurs, des fournisseurs des systèmes critiques pour les missions de l'A400M et d'intégration des systèmes, ou, s'il était antérieur, un accord contractuel révisé avec l'OCCAR et les clients de lancement établissant un nouveau cadre contractuel approprié pour le programme A400M, tel que celui qui a été proposé dans la nouvelle approche du programme décrite ci-dessus. À cet égard, EADS demeure en relation avec le consortium de fabricants de moteurs dans le but de déterminer une date de disponibilité fiable du moteur et de planifier alors le premier vol de l'A400M. À l'heure actuelle, l'absence de validation par EADS d'un engagement sur un calendrier de la part des sous-traitants pour les moteurs et des autres fournisseurs n'a pas permis un retour à la méthode comptable de l'avancement des contrats suivant la norme IAS 11 au sein des États financiers consolidés d'EADS.

Bien que les conséquences financières de l'allongement à trois ans du délai entre la première livraison de l'A400M et son premier vol quant au niveau total des coûts de développement qui devront être encourus ne puissent être déterminées avec précision tant qu'il n'aura pas été convenu d'un plan industriel révisé complet avec les fournisseurs des moteurs et des principaux systèmes critiques, les risques y afférents ont été reflétés dans la provision A400M dans la mesure où EADS a été capable d'estimer leurs impacts financiers probables.

Le total des coûts prévisibles de production des appareils qui seront encourus n'a pu être réévalué depuis le début de l'année 2008, car EADS a estimé qu'une mise à jour des coûts de production du programme ne sera possible qu'une fois que les fournisseurs se seront engagés sur des dates fermes de livraison.

Les réclamations reçues des fournisseurs sont étudiées par EADS au cas par cas et remises en cause jusqu'à ce qu'elles soient acceptées par EADS et reflétées alors dans les coûts du contrat.

En cas d'annulation du contrat A400M par l'OCCAR, éventualité considérée à ce jour comme improbable par EADS, AMSL devrait rembourser la totalité des paiements initiaux et des acomptes reçus sur commande, ainsi que tous les autres versements reçus de l'OCCAR, ce qui représenterait un montant total de liquidités d'environ 5,7 milliards d'euros. En outre, EADS devrait déterminer la valeur résiduelle des immobilisations corporelles particulières actuellement utilisées pour le programme A400M.

Dans le cadre du scénario actuel de poursuite du programme A400M, des pénalités contractuelles de retard significatives pourraient être notifiées pour un montant cumulé de 1,4 milliard d'euros, lesquelles pénalités seraient dues au cas où chaque livraison d'avion subirait un retard de plus de 10 mois par rapport au calendrier contractuel original. Si l'on se fonde sur les retards de livraison minimum qui sont actuellement probables, cette clause de pénalités de retard s'appliquera à tout le moins à un nombre important d'avions, mais ferait l'objet de négociations à venir avec les clients. Au 31 décembre 2008, la provision A400M intègre l'estimation actuelle par EADS du montant partiel des pénalités contractuelles qui devraient être payées à terme.

La provision A400M, correspondant à l'excédent des coûts contractuels résiduels par rapport aux revenus contractuels restants (dont le montant est de 1 349 millions d'euros au 31 décembre 2008), a été déterminée sur la base des seuls coûts contractuels résiduels probables pouvant être estimés à la fin

de l'exercice 2008, en prenant en compte les incertitudes techniques et industrielles du programme A400M. Du fait qu'ils ne peuvent être estimés actuellement, divers coûts contractuels résiduels potentiels liés au report du calendrier de livraison n'ont pas été pris en compte dans la réévaluation de la provision A400M enregistrée à la fin de l'exercice 2008. Par conséquent, il conviendra sans doute d'enregistrer des impacts négatifs supplémentaires significatifs aux comptes de résultat des exercices futurs, lorsqu'il deviendra possible d'estimer ces coûts potentiels ou lorsque des événements significatifs futurs entraîneront un retour à la méthode comptable de l'avancement du contrat. Les éventuels impacts positifs de potentielles négociations futures avec les clients pourraient réduire ces impacts négatifs, mais ne seraient toutefois pris en compte qu'une fois les modifications contractuelles correspondantes acceptées par l'OCCAR et par les clients de lancement.

En conclusion, bien qu'EADS pense que les estimations de coûts et de produits actuellement intégrées aux états financiers dans le cadre de la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme reflètent ses jugements les plus adaptés dans les circonstances actuelles, la complexité technique du programme A400M et l'incertitude concernant l'issue des développements techniques en cours impliquent que de nouveaux risques financiers sont susceptibles d'avoir des incidences, par exemple liés à de nouveaux retards importants du calendrier de livraison ou à des coûts supplémentaires de réalisation du contrat, ainsi qu'au montant final des pénalités de retard contractuelles à verser. La concrétisation de ces risques techniques pourrait également engendrer un risque financier supplémentaire significatif lié à d'éventuelles annulations de commandes ou même à une éventuelle résiliation de l'ensemble du programme A400M.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les principales données comptables propres au programme A400M en ce qui concerne certains soldes du bilan et du compte de résultat :

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2008
Revenus cumulés du programme A400M	4 543
Coûts des ventes cumulés	(6 739)
Impact cumulé sur l'EBIT*	(2 196)

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2008
Revenus cumulés du programme A400M	4 543
Acomptes reçus sur commande A400M	(5 712)
Solde net des acomptes reçus (figurant au poste de dettes courantes)	(1 169)

(en millions d'€)	Exercice clos au 31 décembre 2008		Exercice clos au 31 décembre 2008
	Méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme	Méthode de l'avancement du contrat avant application de la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme	
Chiffre d'affaires	1 107	419	1,526
Coûts des ventes (travaux en cours et coûts encourus)	(1 449)	(489)	(1 938)
Sous-total	(342)	(70)	(412)
Utilisation de la provision pour perte sur contrat	334	70	404
Coûts additionnels (y compris dotation à la provision pour perte sur contrat)	(696)	0	(696)
Impact total sur l'EBIT* 2008	(704)	0	(704)

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2008
Immobilisations corporelles (essentiellement bâtiments et outillages de fabrication)	722
Actifs courants (essentiellement acomptes versés aux sous-traitants)	953
Solde net des acomptes reçus (figurant au poste de dettes courantes)	(1 169)
Provision A400M	(1 349)

*EBIT : avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

4. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation (31 décembre 2008) — Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 185 sociétés (2007 : 193) qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- 36 sociétés (2007 : 34) qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

- 27 sociétés (2007 : 24) qui sont des participations dans des entreprises associées et sont comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les filiales, coentreprises significatives et sociétés associées sont répertoriées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA a été modifié de 50 % à 37,5 % au 1^{er} janvier 2007.

5. Acquisitions et cessions

A) ACQUISITIONS

Le 22 avril 2008, EADS a acquis PlantCML, entreprise basée en Californie (États-Unis), fournisseur de premier rang de solutions de réponse aux situations d'urgence, qui est intégralement consolidée à compter de cette date au sein de la division Défense & Sécurité. La différence entre le prix d'achat et l'actif net acquis (qui n'a pas été comptabilisée encore de façon définitive) a donné lieu à la constatation d'un écart

d'acquisition de 302 M USD. L'écart d'acquisition représente la valeur des synergies attendues résultant de l'acquisition. PlantCML contribuera avant tout fortement à faire progresser les ventes de solutions de radio mobile professionnelle (RMP) d'EADS sur le marché en expansion rapide des États-Unis, tandis que l'intégration au sein des opérations internationales d'EADS permettra à PlantCML d'accélérer son propre développement en Europe et dans le reste du monde.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de PlantCML à la date d'acquisition et les montants comptables correspondants immédiatement avant l'acquisition étaient les suivants :

(en millions d'€)	Juste valeur constatée lors de l'acquisition	Valeur comptable antérieure
Immobilisations incorporelles	67	46
Immobilisations corporelles	4	4
Stocks	6	6
Créances clients et autres actifs	29	29
Disponibilités	15	15
	121	100
Provisions	(2)	(2)
Dettes fournisseurs	(6)	(6)
Autres dettes	(60)	(50)
	(68)	(58)
Actif net	53	42
Écart d'acquisition provisoire lié aux acquisitions (voir la Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	195	
Prix total d'acquisition	248	

Le 28 juillet 2008, EADS a acquis une participation supplémentaire de 41 % dans Spot Image, entreprise basée à Toulouse (France), qui est parmi les chefs de file mondiaux de la prestation de services à valeur ajoutée d'imagerie par satellite et de géo-information. EADS a accru sa participation dans Spot Image à 81 % à cette date, mais consolidait intégralement cette filiale au sein de la division Astrium depuis le 1^{er} janvier 2008, au prétexte du contrôle effectif qu'elle exerçait depuis le début

de l'exercice. Cette acquisition complémentaire a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition additionnel de 4 millions d'euros (qui n'a pas encore été comptabilisé de façon définitive).

Le 7 avril 2008, EADS a acquis Surrey Satellite Technology Limited (SSTL), société basée au Royaume-Uni, qui est spécialisée dans la conception et la fabrication de petits satellites et de micro-satellites. L'acquisition a été finalement

approuvée par la Commission Européenne en décembre 2008, entraînant la consolidation du bilan de SSTL au 31 décembre 2008 au sein de la division Astrium. Cette acquisition a

entraîné la constatation d'un écart d'acquisition d'un montant de 43 millions de livres sterling (qui n'a pas encore été comptabilisé de façon définitive).

Le tableau suivant récapitule les principales données comptables préliminaires relatives à ces deux dernières acquisitions :

(en millions d'€)	Juste valeur constatée lors de l'acquisition	Valeur comptable antérieure
Immobilisations incorporelles	9	9
Immobilisations corporelles	10	10
Stocks	10	10
Créances clients et autres actifs	30	30
Disponibilités	54	54
	113	113
Provisions	(5)	(2)
Dettes fournisseurs	(22)	(22)
Dettes financières	(7)	(7)
Autres dettes	(32)	(32)
	(66)	(63)
Actif net	47	50
Écarts d'acquisition provisoires liés aux acquisitions (voir la Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	54	
Prix total des acquisitions	101	

En janvier 2007, EADS avait augmenté sa participation dans le Groupe Atlas Elektronik de 40 % à 49 % à l'occasion de l'apport en nature de l'activité navale d'EADS à Atlas Elektronik. Atlas Elektronik est consolidée proportionnellement et l'imputation finale du prix d'achat à l'actif et au passif acquis a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 42 millions d'euros.

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération d'acquisition significative du Groupe n'est à recenser.

B) CESSIONS

Suite à une convention en date du 10 janvier 2007, EADS avait vendu les 60 % restants des actions de Sogerma Services, ainsi que toutes les actions de ses filiales Sogerma America Barfield B.C. (100 %) et EADS Sogerma Tunisie (50,1 %).

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération de cession significative du Groupe n'est à recenser.

C) ACTIFS NON COURANTS/GROUPES D'ACTIFS À CÉDER CLASSÉS DANS LA CATÉGORIE « DISPONIBLES À LA VENTE »

Suite aux progrès des négociations entre Airbus et Diehl/Thales ainsi que GKN relativement aux projets de vente des sites d'Airbus à Laupheim (Allemagne) et à Filton (Royaume-Uni), les éléments d'actif et de passif respectifs ont été classés en groupe d'actifs à céder dans les états financiers intérimaires d'EADS en 2008. Le 1^{er} août 2008 pour le site de Laupheim et le 15 septembre 2008 pour celui de Filton, Airbus a finalisé les contrats de cession, avec transferts légaux respectifs des titres de propriété pour Laupheim le 1^{er} octobre 2008 et pour Filton le 5 janvier 2009. De ce fait, l'ensemble des actifs et passifs relatifs au site de Filton sont classés en groupe d'actifs à céder dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2008. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer à la Note 23 « Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie disponibles à la vente ».

2.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS

6. Informations sectorielles

Fin 2008, le Groupe gérait son activité en cinq divisions (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis.

- **Airbus** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de ligne commerciaux de plus de 100 sièges et développement et production d'avions destinés à un usage militaire.
- **Avions de transport militaire** — Développement, production, commercialisation et vente d'Avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale.
- **Astrium** — Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux ; et prestations de services spatiaux.
- **Eurocopter** — Développement, fabrication, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et fourniture de services de maintenance.
- **Défense & Sécurité** — Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles ; d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense, de télécommunications liées à la défense ; services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les impacts de la consolidation, la fonction siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent être affectées spécifiquement aux divisions sont présentées dans la colonne « Siège/Élimin. ».

Les « Autres Activités » comprennent essentiellement le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés et d'avions commerciaux légers, de composants aéronautiques ainsi que des services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires.

A) INFORMATIONS SECTORIELLES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en millions d'€)	Airbus	Avions de transport militaire	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Autres activités	Siège/Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	27 453	2 759	4 486	5 668	4 289	1 528	22	46 205
Chiffre d'affaires inter-segments	(1 432)	(205)	(287)	(638)	(14)	(364)	0	(2 940)
Chiffre d'affaires	26 021	2 554	4 199	5 030	4 275	1 164	22	43 265
Résultat sectoriel	1 763	(27)	292	389	230	80	(143)	2 584
<i>dont pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>	(17)	0	0	0	0	0	0	(17)
<i>dont dotations aux provisions (voir la Note 26C)</i>	(823)	(18)	(426)	(657)	(152)	(43)	(162)	(2 281)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	9	0	10	1	0	168	188
Bénéfice (perte) avant résultat financier et impôt sur les bénéfices	1 763	(18)	292	399	231	80	25	2 772
Amortissements exceptionnels/cessions	27	2	1	9	3	0	16	58
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 6C)	1 790	(16)	293	408	234	80	41	2 830
Résultat financier								(472)
Charge d'impôt sur les bénéfices								(703)
Bénéfice net de l'exercice								1 597
Résultat net imputable aux :								
Actionnaires de la société-mère (bénéfice net)								1 572
Intérêts minoritaires								25
AUTRES INFORMATIONS								
Actifs sectoriels identifiables (y compris, écarts d'acquisition) ⁽¹⁾	30 913	2 922	5 964	9 675	6 278	1 354	(214)	56 892
<i>dont écarts d'acquisition</i>	6 374	12	111	2 559	619	59	26	9 760
Participations mises en équivalence	0	9	3	98	3	0	2 243	2 356
Passifs sectoriels ⁽²⁾	29 925	2 624	5 098	10 291	6 129	1 226	(509)	54 784
<i>dont provisions (voir Note 26)</i>	6 077	32	1 339	2 782	696	197	939	12 062
Dépenses d'investissement (y compris, actifs loués)	936	107	190	188	244	55	117	1 837
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 052	55	85	149	188	49	89	1 667
Frais de recherche et développement	2 209	9	134	174	69	10	64	2 669

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées et les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, le résultat financier et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

B) INFORMATIONS SECTORIELLES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions d'€)	Airbus	Avions de transport militaire	Eurocopter	Défense & Sécurité ⁽³⁾	Astrium	Autres Activités ⁽³⁾	Siège/ Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	25 216	1 140	4 172	5 392	3 550	1 407	18	40 895
Chiffre d'affaires inter-segments	(526)	(193)	(146)	(517)	(12)	(378)	0	(1 772)
Chiffre d'affaires	24 690	947	4 026	4 875	3 538	1 029	18	39 123
Résultat sectoriel	(904)	(156)	210	312	165	84	46	(243)
<i>dont pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont dotations aux provisions (voir la Note 26C)</i>	(3 084)	(27)	(325)	(622)	(103)	(56)	(226)	(4 443)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	11	5	0	194	210
Bénéfice (perte) avant résultat financier et impôt sur les bénéfices	(904)	(156)	210	323	170	84	240	(33)
Impact des cessions sur écarts d'acquisition	0	0	0	12	0	0	0	12
Amortissements exceptionnels/cessions	23	1	1	10	4	0	34	73
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 6C)	(881)	(155)	211	345	174	84	274	52
Résultat financier								(737)
Produit net d'impôts de l'exercice								333
Perte de l'exercice								(437)
Résultat net imputable aux : Actionnaires de la société-mère (Perte nette de l'exercice)								(446)
Intérêts minoritaires								9
AUTRES INFORMATIONS								
Actifs sectoriels identifiables (y compris, écarts d'acquisition) ⁽¹⁾	34 162	2 523	5 233	9 350	6 059	1 268	(295)	58 300
<i>dont écarts d'acquisition</i>	6 374	12	111	2 376	574	56	16	9 519
Participations mises en équivalence	0	0	3	89	15	9	2 122	2 238
Passifs sectoriels ⁽²⁾	27 189	2 213	4 335	9 982	6 037	1 037	(594)	50 199
<i>dont provisions (voir Note 26)</i>	6 642	40	1 079	2 918	688	237	829	12 433
Dépenses d'investissement (y compris, actifs loués)	946	102	206	233	446	57	68	2 058
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 238	28	76	140	166	42	82	1 772
Frais de recherche et développement	2 175	16	93	168	78	8	70	2 608

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées et les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, le résultat financier et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

(3) Les activités commerciales d'EADS Amérique du Nord ont été reclassées de Défense & Sécurité en Autres activités en 2008 pour des montants non significatifs.

D'une façon générale, les opérations entre secteurs sont réalisées aux conditions ordinaires du marché. Les ventes entre secteurs ont lieu principalement entre Eurocopter, Défense & Sécurité et Airbus, car les divisions Eurocopter et Défense & Sécurité font office de fournisseurs pour les avions Airbus. Il importe de noter que la division Airbus, qui agit en tant que principal fournisseur du programme A400M, qui est dirigé par la division Avions de transport militaire, intègre dans ses données sectorielles la plupart des résultats du programme à ce jour.

Les dépenses d'investissement représentent l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion des modifications des écarts d'acquisition liés aux acquisitions de sociétés à hauteur de 269 millions d'euros en 2008 et de 9 millions d'euros en 2007 ; pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note 6E) « Dépenses d'investissement ».

C) EBIT⁽¹⁾ HORS DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

EADS utilise l'EBIT hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements de la juste valeur relativement à la fusion EADS, au Regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les charges de dépréciation y afférentes. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la Direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques de ses unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Bénéfice (perte) avant frais de financement et impôt sur les bénéfices	2 772	(33)	278
Impacts des cessions sur les écarts d'acquisition/Ajustement subséquent de l'écart d'acquisition	0	12	64
Amortissements exceptionnels/cessions	58	73	57
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels	2 830	52	399

D) CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Allemagne	5 330	4 332	4 126
France	3 697	3 450	4 271
Royaume-Uni	2 654	1 991	2 953
Espagne	1 456	1 173	1 361
Autres pays européens	5 741	6 436	4 465
Asie/Pacifique	10 747	8 826	7 857
Amérique du nord	7 799	7 923	9 425
Amérique latine	2 708	2 054	1 213
Moyen-Orient	2 497	2 507	3 334
Autres pays	636	431	429
Chiffre d'affaires consolidé	43 265	39 123	39 434

Les montants de chiffre d'affaires sont répartis par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client.

E) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions d'€)	2008	2007	2006
France	792	819	968
Allemagne	566	477	789
Royaume-Uni	279	512	715
Espagne	165	161	187
Autres pays	35	59	49
Dépenses d'investissement hors actifs loués	1 837	2 028	2 708
Actifs loués	0	30	147
Dépenses d'investissement	1 837	2 058	2 855

(1) EBIT : *Earning Before Interest and taxes*.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'€)	2008	2007	2006
France	4 154	3 908	3 548
Allemagne	3 576	3 715	3 909
Royaume-Uni	2 198	3 028	3 177
Espagne	1 012	976	937
Autres pays	338	447	615
Immobilisations corporelles par zone géographique	11 278	12 074	12 186

Les immobilisations corporelles réparties par zone géographique excluent les actifs loués (2008 : 878 millions d'euros, 2007 : 1 319 millions d'euros et 2006 : 1 992 millions d'euros).

7. Chiffre d'affaires

En 2008, le chiffre d'affaires a atteint 43 265 millions d'euros, contre 39 123 millions d'euros en 2007 et 39 434 millions d'euros en 2006.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des contrats, à la recherche et développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes.

Détail du Chiffre d'affaires :

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires consolidé	43 265	39 123	39 434
Dont provenant de la livraison de biens et services	33 951	31 813	31 487
Dont provenant des contrats à long terme	8 852	6 241	7 001

Le chiffre d'affaires de 43 265 millions d'euros (2007 : 39 123 millions d'euros) a augmenté de 11 % en dépit d'un impact défavorable du dollar des États-Unis, soutenu en fait par une croissance des activités dans toutes les divisions. Airbus a livré plus d'avions commerciaux (483 contre 453 l'année précédente) et Astrium, Avions de transport militaire,

En 2008, les revenus générés par la livraison de biens et services comprennent des revenus de prestations de service, comprenant la vente de pièces de rechange, pour un montant de 4 234 millions d'euros.

Pour de plus amples détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou zone géographique, se reporter à la Note 6 « Informations sectorielles ».

Eurocopter et Défense & Sécurité ont également enregistré une augmentation des volumes d'activité. Cette augmentation comprend également 1 107 millions d'euros, provenant de l'application de la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme pour le contrat A400M (voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »).

8. Coûts par fonctions

Les montants des encours de production et produits finis constatés en coûts des produits vendus durant l'exercice représentent 30 267 millions d'euros (2007 : 25 259 millions d'euros ; 2006 : 26 267 millions d'euros).

Sur ce total, 1 449 millions d'euros de coûts contractuels qui auraient été capitalisés en travaux en cours dans le cadre de la méthode comptable à l'avancement des contrats ont été imputés durant l'exercice en frais de vente selon la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme (voir la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M »).

Les frais commerciaux comprennent en outre les frais d'amortissement des ajustements de la juste valeur d'actifs non courants, d'un montant de 52 millions d'euros

(2007 : 49 millions d'euros ; 2006 : 57 millions d'euros) ; ils se rapportent à la fusion EADS, au Regroupement Airbus et à la formation de MBDA.

Les **frais de personnel** se composent de :

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Traitements, salaires et cotisations sociales	9 030	8 696	8 397
Charge nette de retraite de l'exercice (voir Note 26B)	366	385	334
Total	9 396	9 081	8 731

La **Marge brute** a augmenté de 3 037 millions d'euros à 7 358 millions d'euros contre 4 321 millions d'euros en 2007. Cette amélioration est liée essentiellement au fait qu'Airbus en particulier a bénéficié en 2008 d'effets de change favorables (livre sterling et dollar des États-Unis) sur les provisions pour pertes sur contrats et a supporté en 2007 des charges non

récurrentes au titre de l'A350 XWB, des provisions liées à l'A400M et des charges de restructuration du programme Power8. En 2008, les bonnes performances d'exploitation conjuguées à la montée en puissance des livraisons, les économies générées par Power8 et les améliorations de toutes les divisions ont contribué à accroître la marge brute.

9. Frais de recherche et développement

En 2008, les **frais de recherche et développement** s'élèvent à 2 669 millions d'euros contre 2 608 millions d'euros en 2007 et 2 458 millions d'euros en 2006, ce qui reflète principalement les activités de R&D d'Airbus. L'augmentation est imputable pour la majeure partie à des dépenses plus élevées chez Airbus

et Eurocopter en raison des développements relatifs au programme A350 XWB et à divers programmes d'hélicoptères, en partie compensés par une réduction des dépenses relatives au programme A380.

10. Autres produits

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Autres produits	189	233	297
Dont produits générés au titre des biens donnés en location	26	37	47
Dont produits des cessions d'actifs immobilisés	21	92	23
Dont reprises de provisions pour dépréciation des actifs	13	11	3

Les **autres produits** en 2007 comprennent, entre autres, le produit de la cession d'actifs immobiliers à Vélizy, à Villepreux et à Montigny-le-Bretonneux pour un montant de

50 millions d'euros, ainsi que le produit de la cession d'immeubles de placement à Neuauving et à Nabern, pour un montant de 20 millions d'euros.

11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits découlant des participations

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	188	210	152
Autres produits liés aux participations	23	86	37
Total	211	296	189

La **part des résultats des sociétés mises en équivalence** en 2008 est principalement liée au résultat de la participation dans Dassault Aviation, d'un montant de 169 millions d'euros (2007 : 194 millions d'euros ; 2006 : 130 millions d'euros). Dans la mesure où aucune information financière n'est encore publique au titre des résultats consolidés du deuxième semestre de 2008 de Dassault Aviation, la quote-part du bénéfice net consolidé de Dassault Aviation du deuxième semestre de 2007, dont le montant était de 92 millions d'euros, a été retenue comme la meilleure estimation du bénéfice net consolidé attendu pour le deuxième semestre de 2008. Pour le premier semestre de 2008, Dassault Aviation a publié un bénéfice net consolidé de 167 millions d'euros, qui a été reconnu par EADS à hauteur de 77 millions d'euros, correspondant à sa quote-part de 46,3 %. Dassault Aviation a

communiqué un bénéfice net consolidé 2007 de 382 millions d'euros, au titre duquel EADS a retenu en quote-part un montant de 177 millions d'euros, compte tenu de sa participation de 46,3 % au capital. En 2007, la part des résultats consolidés de Dassault-Aviation mise en équivalence comprenait également un effet positif de 17 millions d'euros (2008 et 2006 : 0 million d'euros) de retraitement conformément aux normes IFRS appliquées par EADS.

Les autres produits des participations comprennent en 2008 les dividendes reçus d'Eurofighter Jagdflugzeug GmbH, d'un montant de 12 millions d'euros (2007 : 13 millions d'euros ; 2006 : 0 million d'euros). En outre, les autres produits liés aux participations comprenaient en 2007 un produit de 46 millions d'euros sur la cession de la participation de 2,13 % dans Embraer.

12. Résultat financier

Le **résultat financier** de 2008 comprend des produits d'intérêts de 617 millions d'euros (2007 : 502 millions d'euros ; 2006 : 454 millions d'euros) et des charges financières de - 581 millions d'euros (2007 : - 701 millions d'euros ; 2006 : - 575 millions d'euros). Le résultat financier inclut le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs de financement tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts s'appliquant aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de 255 millions d'euros (2007 : 289 millions d'euros ; 2006 : 266 millions d'euros) ainsi que les intérêts sur les dettes financières.

Les **autres résultats financiers** en 2008 comprennent, entre autres, les effets de change négatifs d'Airbus - 28 millions d'euros (impacts négatifs en 2007 : - 274 millions d'euros et en 2006 : - 136 millions d'euros), les coûts d'actualisation des provisions non courantes, d'un montant de - 230 millions d'euros (2007 : - 202 millions d'euros ; 2006 : - 22 millions d'euros) et une charge résultant de la variation de la juste valeur d'instruments financiers dérivés incorporés non utilisés dans des relations de couverture, pour un montant de - 121 millions d'euros (impact négatif en 2007 : - 5 millions d'euros ; impact positif en 2006 : 46 millions d'euros). Un impact négatif de la réévaluation du risque de contrepartie, d'un montant de - 49 millions d'euros, est inclus dans le résultat financier en 2008.

13. Impôt sur les bénéfices

L'analyse du produit/(charge) d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Charges d'impôts de l'exercice	(354)	(64)	(112)
Économie (charge) d'impôts différés	(349)	397	193
Total	(703)	333	81

La société-mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 25,5 % au 31 décembre 2008 (25,5 % pour 2007 et 29,6 % pour 2006). En 2006, une nouvelle loi fiscale a été adoptée réduisant le taux d'impôt sur les sociétés à partir de 2007 à 25,5 %.

Les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006 en appliquant un taux d'imposition de 34,43 % aux différences temporaires. Le taux d'impôt sur les sociétés en France était de 33 1/3 %, auquel s'ajoutait une contribution additionnelle de 3,3 % (« contribution sociale »). En

conséquence, le taux d'imposition appliqué pour 2008, 2007 et 2006 en France est de 34,43 %.

En 2007, le gouvernement allemand a promulgué une nouvelle législation fiscale (« Unternehmensteuerreformgesetz 2008 ») qui a baissé le taux de l'impôt fédéral sur les bénéfices de 25 % à 15 %, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Dans le même temps, une majoration (« Solidaritätszuschlag ») de 5,5 % du montant de l'impôt fédéral sur les bénéfices a été appliquée. Pour la taxe professionnelle, le taux d'évaluation de base a été réduit de 5 % à 3,5 %, mais la déductibilité fiscale de cette taxe a été abolie. Au total, le taux d'imposition promulgué qui a été appliqué aux impôts différés allemands à compter du 1^{er} janvier 2007 est de 30 % (2006 : 38,5 %).

En ce qui concerne les filiales espagnoles, le gouvernement espagnol a promulgué le 28 novembre 2006 une modification du taux de l'impôt sur les sociétés pour les exercices 2007 et 2008. Au 1^{er} janvier 2007, le taux de l'impôt sur les sociétés en

Espagne a baissé de 35 % à 32,5 % et à partir de 2008 à 30 %. En conséquence, les actifs et passifs d'impôts différés des entités espagnoles du Groupe ont été calculés par application du taux d'imposition promulgué de 30 %.

Toutes les filiales étrangères appliquent leur taux d'imposition national, notamment le Royaume-Uni, à compter de 2007 avec un taux de 28 % (en 2006 : 30 %).

Le tableau ci-après présente un rapprochement du produit/ (charge) d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandaises de 25,5 % aux 31 décembre 2008 et 2007, et 29,6 % au 31 décembre 2006 – au produit ou à la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Bénéfice (perte) avant impôts	2 300	(770)	34
* Taux théorique d'impôt sur les sociétés	25,5 %	25,5 %	29,6 %
Économie (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	(587)	196	(10)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	(125)	133	65
Résultats des participations non taxables/sociétés affiliées	81	109	103
Crédits d'impôt au titre des frais de R&D	51	20	34
Changements de taux d'imposition	0	(106)	85
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(113)	(3)	(198)
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	(14)	(19)	(30)
Divers	4	3	32
Produit (charge) d'impôts constatés	(703)	333	81

La variation des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts reflète la mise à jour des estimations quant à la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés pour les entités imposables dans un avenir prévisible. En 2008, la variation des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts est principalement due aux divisions Airbus et Sièges. En 2006, les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts ont augmenté pour Airbus, tandis que certaines d'entre elles ont été partiellement reprises chez Astrium. En outre, en 2006, un contrôle fiscal de DASA au titre des exercices de 1994 à 1999 a été finalisé. Conformément au pacte d'actionnaires d'EADS,

les charges fiscales correspondantes ont été remboursées par Daimler AG. L'actif d'impôts différés a donc été ajusté en conséquence, d'où une écriture de régularisation de 39 millions d'euros qui a été incluse dans la ligne « Divers ».

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les bases fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans la détermination des impôts différés.

Les impôts différés au 31 décembre 2008 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2007		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2008	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI/IAS 19	Autres ⁽¹⁾	Crédit d'impôt au titre des frais/de R&D	Économie (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	22	(193)	0	(44)	0	29	14	(200)
Immobilisations corporelles	152	(1 147)	0	28	0	121	137	(983)
Participations et actifs financiers non courants	131	(36)	(3)	0	0	174	274	(8)
Stocks	895	(430)	0	(1)	0	268	830	(98)
Créances et autres actifs	84	(2 230)	(1 318)	(8)	0	(246)	171	(1 253)
Charges constatées d'avance	1	(16)	0	0	0	1	1	(15)
Provisions pour régimes de retraite	642	0	33	(8)	0	(214)	453	0
Autres provisions	1 752	(160)	0	(42)	0	(272)	1 409	(131)
Dettes	690	(654)	374	(26)	0	(111)	1 037	(764)
Produits constatés d'avance	486	(24)	0	(19)	0	(126)	341	(24)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 148	0	0	(159)	45	140	1 174	0
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	6 003	(4 890)	1 722	(279)	45	(236)	5 841	(3 476)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(596)	0	0	147	0	(113)	(562)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 702)	2 702	0	0	0	0	(2 523)	2 523
Actifs (passifs) d'impôts différés, net	2 705	(2 188)	1 722	(132)	45	(349)	2 756	(953)

(1) « Autres » comprend essentiellement les effets des taux de change et les modifications du périmètre de consolidation.

Les impôts différés au 31 décembre 2007 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2006		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2007	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI/IAS 19	Autres ⁽¹⁾	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Économie (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	14	(209)	0	(24)	0	48	22	(193)
Immobilisations corporelles	106	(1 224)	0	20	0	103	152	(1 147)
Participations et actifs financiers non courants	51	(97)	4	0	0	137	131	(36)
Stocks	669	(227)	0	(10)	0	33	895	(430)
Créances et autres actifs	87	(2 445)	(6)	0	0	218	84	(2 230)
Charges constatées d'avance	1	(23)	0	15	0	(8)	1	(16)
Provisions pour régimes de retraite	1 043	0	(173)	(3)	0	(225)	642	0
Autres provisions	944	(71)	0	(3)	0	722	1 752	(160)
Dettes	782	(508)	129	(8)	0	(359)	690	(654)
Produits constatés d'avance	529	(24)	0	(7)	0	(36)	486	(24)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 425	0	0	(26)	45	(296)	1 148	0
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	5 651	(4 828)	(46)	(46)	45	337	6 003	(4 890)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(664)	0	0	8	0	60	(596)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 363)	2 363	0	0	0	0	(2 702)	2 702
Actifs (passifs) d'impôts différés, net	2 624	(2 465)	(46)	(38)	45	397	2 705	(2 188)

(1) « Autres » comprend essentiellement l'effet des taux de change et les modifications du périmètre de consolidation.

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation par la Direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés dans un avenir prévisible. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la Direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront donc augmenter ou diminuer en conséquence. Le Groupe a divers différends non résolus avec les autorités fiscales de différentes collectivités territoriales concernant les exercices fiscaux au titre desquels un redressement demeure possible. EADS estime avoir enregistré

des provisions suffisantes pour les impôts sur les bénéfices futurs qu'elle pourrait devoir pour tous les exercices fiscaux pour lesquels un redressement demeure possible. Un total d'actif d'impôts différés de 50 millions d'euros (en 2007 : 35 millions d'euros) a été reconnu pour l'ensemble des entreprises qui ont été en perte pendant deux exercices successifs au moins. D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) à leurs propres bénéfices prévisionnels ou (ii) aux bénéfices d'autres entreprises intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « steuerliche Organschaft » en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » en Grande-Bretagne.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Pays-Bas	Autres pays	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Déficits fiscaux reportables	689	640	40	1 330	249	17	2 965	2 865
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	0	560	0	0	0	0	560	586
Reports de crédits d'impôt	0	0	296	0	20	0	316	305
Incidence fiscale	237	181	309	372	69	6	1 174	1 148
Dépréciations	(25)	(57)	(20)	(333)	(68)	(5)	(508)	(508)
Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	212	124	289	39	1	1	666	640

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (2 millions d'euros) expirera en 2014. Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 9 ans.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2008	2007
Actif net d'impôts différés à l'ouverture de l'exercice	517	159
Produits (charges) d'impôts différés au compte de résultat	(349)	397
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	1 689	127
Effet d'impôt sur la variation des gains actuariels des régimes à prestations définies	33	(173)
Autres	(87)	7
Actif net d'impôts différés en fin d'exercice	1 803	517

Les impôts différés comptabilisés en capitaux propres se rapportent aux éléments suivants :

(en millions d'€)	2008	2007
Investissements disponibles à la vente	(5)	(2)
Couvertures de flux de trésorerie	110	(1 582)
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	259	226
Total	364	(1 358)

2.3 NOTES ANNEXES AUX BILANS CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS

14. Immobilisations incorporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

Valeurs brutes

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	10 649	(55)	10	259	0	0	10 863
Coûts de développement capitalisés	958	(46)	87	0	(11)	0	988
Autres immobilisations incorporelles	1 303	(9)	233	79	(6)	(78)	1 522
Total	12 910	(110)	330	338	(17)	(78)	13 373

Amortissements cumulés

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	(1 130)	27	0	0	0	0	(1 103)
Coûts de développement capitalisés	(58)	3	(56)	0	4	0	(107)
Autres immobilisations incorporelles	(890)	9	(180)	0	6	63	(992)
Total	(2 078)	39	(236)	0	10	63	(2 202)

Valeurs nettes comptables

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Solde au 31 décembre 2008
Écarts d'acquisition	9 519	9 760
Coûts de développement capitalisés	900	881
Autres immobilisations incorporelles	413	530
Total	10 832	11 171

Dans le cadre des acquisitions de l'année au titre des autres immobilisations incorporelles, EADS a versé en décembre 2008 un montant brut de 86 millions d'euros à un prestataire externe pour acquérir les droits incorporels

précédemment relevant d'un Contrat de prestation de services. Cette immobilisation a été amortie à hauteur de 22 millions d'euros en 2008 conformément à sa nature économique.

Le tableau ci-dessous détaille les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des actifs incorporels au 31 décembre 2007 :

Valeurs brutes

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Écarts d'acquisition	10 710	(29)	9	(29)	0	(12)	10 649
Coûts de développement capitalisés	885	(18)	93	(2)	2	(2)	958
Autres immobilisations incorporelles	1 140	(7)	163	7	0	0	1 303
Total	12 735	(54)	265	(24)	2	(14)	12 910

Amortissements cumulés

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Écarts d'acquisition	(1 145)	9	0	6	0	0	(1 130)
Coûts de développement capitalisés	(12)	0	(46)	0	(2)	2	(58)
Autres immobilisations incorporelles	(723)	7	(181)	7	0	0	(890)
Total	(1 880)	16	(227)	13	(2)	2	(2 078)

Valeurs nettes comptables

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Solde au 31 décembre 2007
Écarts d'acquisition	9 565	9 519
Coûts de développement capitalisés	873	900
Autres immobilisations incorporelles	417	413
Total	10 855	10 832

TESTS DE DÉPRÉCIATION SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION

EADS a effectué des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice au niveau des UGT, où un écart d'acquisition a été imputé.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les écarts d'acquisition étaient affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie comme le résume le tableau suivant :

(en millions d'€)	Airbus	Avions de transport militaire	Eurocopter	Défense & Sécurité	Astrium	Autres activités	Siège/Élimin.	Consolidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2008	6 374	12	111	2 559	619	59	26	9 760
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	6 374	12	111	2 376	574	56	16	9 519

(1) Les activités commerciales d'EADS Amérique du Nord ont été reclassées de Défense & Sécurité en Autres activités en 2007 pour des montants non significatifs.

La méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie a été appliquée à titre d'approche d'évaluation principale pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. D'une façon générale, les projections de flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation d'EADS sont fondées sur les prévisions d'exploitation.

HYPOTHÈSES GÉNÉRALES APPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PRÉVISIONS D'EXPLOITATION

Le plan opérationnel approuvé par le Conseil d'administration le 12 décembre 2008 prend en compte des données économiques générales dérivées d'études macroéconomiques et financières externes. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 3 à 4 % en moyenne a été retenue. En outre, les taux d'intérêt futurs sont également l'objet de prévisions pour chaque marché géographique, pour l'Union Monétaire Européenne, pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis. En ce qui concerne le programme A400M, aucune autre hypothèse particulière différente de celles qui ont été retenues pour l'établissement des présents États financiers consolidés n'a été faite (voir la Note 3 « Aspects comptables spécifiques du programme A400M »).

EADS poursuit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2008, le portefeuille total de couvertures, avec des échéances jusqu'en 2016, totalise 68 milliards de dollars des États-Unis et couvre une majeure partie du risque de change prévu pour la période concernée par les prévisions d'exploitation existantes (2009 à 2013). Le taux de couverture moyen USD/€ du portefeuille de couverture USD/€ jusqu'en 2016 s'élève à 1,38 USD/€ et pour le portefeuille de couverture USD/GBP jusqu'en 2016 s'élève à 1,68 USD/GBP. Pour la détermination des prévisions d'exploitation dans les Unités Génératrices de Trésorerie, la Direction a présumé des taux de change futurs de 1,45 USD/€ à partir de 2009, pour convertir en euros la portion des produits futurs libellés en dollars des États-Unis qui n'est pas couverte. Le risque de change est généré principalement par Airbus et dans une moindre mesure par les autres divisions d'EADS.

L'hypothèse de taux de croissance à perpétuité utilisée pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2008 a été fixée à 1 % (années précédentes : 2 %). Cette hypothèse est inférieure à ce qui a été constaté dans les cycles économiques antérieurs afin de refléter l'incertitude actuelle concernant l'évolution à long terme du marché.

Les montants recouvrables utilisés pour les tests de dépréciation pour toutes les UGT ont été déterminés selon la

méthodologie de la valeur d'utilité (en 2007, dans le cas d'Airbus, le montant recouvrable plus élevé était basé sur la méthodologie de la juste valeur moins les frais de vente).

Les principales hypothèses et le total des montants recouvrables obtenus ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

LE SECTEUR AIRBUS

Lorsqu'il s'agit d'effectuer des tests de dépréciation, le segment Airbus est considéré comme constituant une seule UGT. L'écart d'acquisition attribué à Airbus se rapporte aux apports d'Airbus Royaume-Uni, d'Airbus Allemagne et d'Airbus Espagne.

L'estimation de la valeur recouvrable se fonde sur les hypothèses clés spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la Direction à la date des présents États financiers consolidés :

- Les flux de trésorerie prévisionnels pour les cinq prochaines années se fondent sur le « scénario sans croissance » présenté par Airbus au Conseil d'administration d'EADS à titre de variante intermédiaire du plan à moyen terme. Ce scénario de planification prend en compte une pause dans la montée en puissance de la production telle qu'elle a été publiquement divulguée le 15 octobre 2008. En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par Airbus d'une année d'exploitation normative sur la base d'une vision d'un cycle aéronautique complet sur la décennie à venir. Grâce à la progression du développement de l'A350 XWB, le segment Long Courier est inclus dans la méthodologie générale.
- Du fait de l'indisponibilité des prévisions mises à jour pour le Marché en général, les prévisions élaborées début 2008 pour Airbus ont été conservées comme référence pour l'évolution à long terme du marché, avec le maintien de la part actuelle de marché pour chaque segment. Les incertitudes de marché actuelles sont prises en compte par le biais des sensibilités. Les prévisions de flux de trésorerie comprennent toutes les économies de coûts estimées du programme Power8, ainsi que les bénéfices escomptés des initiatives déjà lancées dans le cadre de Power8 Plus.
- Les flux de trésorerie libellés en euros ont été actualisés à l'aide d'une moyenne pondérée du coût du capital après impôt (WACC) de 13 %.
- Les valeurs comptables, ainsi que le flux de trésorerie prévu, comprennent les impacts du portefeuille existant de couvertures à fin décembre 2008.

En ce qui concerne l'estimation de la valeur recouvrable pour l'UGT Airbus, la Direction d'EADS estime fort peu probable un changement des hypothèses clés ci-dessus qui ferait basculer le montant recouvrable au-dessous de la valeur comptable.

Le montant recouvrable est particulièrement sensible aux variations d'hypothèses suivantes :

- Une fluctuation de 5 centimes du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis modifierait le montant recouvrable de + 3,1 milliards d'euros (pour 5 centimes de moins) ou de - 3,6 milliards d'euros (pour 5 centimes de plus).
- Une réduction de la demande du marché à long terme de l'ordre de 50 avions mono-couloirs par an engendrerait une dégradation de - 3,6 milliards d'euros de la valeur d'utilité d'Airbus. Une réduction de la demande du marché à long terme de l'ordre de 10 avions long courrier par an correspondrait à une dégradation de - 1,6 milliard d'euros de la valeur d'utilité d'Airbus.
- Une insuffisance égale à 250 livraisons d'avions dans le court terme (horizon de prévision) engendrerait une dégradation du montant recouvrable de - 2,7 milliards d'euros. Ce chiffre comprend les effets d'une première série de mesures d'atténuation internes que la Société lancerait à court terme ; il n'inclut aucun bénéfice éventuel d'un soutien extérieur que demanderait la Société.
- Une augmentation de 50 points de base du WACC pourrait modifier le montant recouvrable de - 1,3 milliard d'euros, tandis qu'une diminution de 50 points de base du WACC aurait pour conséquence une modification de + 1,4 milliard d'euros.
- Une insuffisance de 50 % des économies de trésorerie de Power8 devant être réalisées après 2008 modifierait le montant recouvrable de - 3,1 milliards d'euros. Un tel déficit déclencherait forcément des mesures structurelles supplémentaires dont l'amplitude ne peut être mesurée à ce stade. La réalisation complète des objectifs du plan Power8 Plus accroîtrait le montant recouvrable de + 0,5 milliard d'euros.

La différence positive actuelle entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif net d'Airbus indique que, si pris en compte individuellement, aucun des impacts (négatifs) estimés des domaines sensibles ci-dessus n'impliquerait une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS.

AUTRES SEGMENTS D'EADS

Afin de refléter les différents risques commerciaux sous-jacents, un facteur WACC (Coût du capital moyen pondéré) a été appliqué. Pour Eurocopter et les Avions de transport

militaire, les flux de trésorerie ont été actualisés au moyen d'un coût du capital moyen pondéré avant impôt (WACC) de 11,8 %, tandis que le calcul pour les UGT liées au domaine de la défense, par exemple Défense & Sécurité et Astrium, applique un WACC avant impôt de 11,2 % (en 2007, tous les autres segments d'EADS avaient appliqué un WACC avant impôt de 12,1 %). Les prévisions de flux de trésorerie se fondent sur les prévisions d'exploitation couvrant une période de cinq ans.

Pour la division Défense & Sécurité, les prévisions d'exploitation tablent sur une croissance durable. Celle-ci est impulsée par un important cahier de commandes et par le fait que de nouvelles commandes clés sont attendues au cours des années à venir, par exemple la 3^e tranche Eurofighter et les contrats à l'exportation, la montée en puissance des avions sans pilote (« ASP ») et des commandes à l'exportation de missiles, ainsi que des Réseaux sécurisés, de la guerre électronique et de l'activité de radars. La marge d'exploitation de la Division devrait augmenter au cours de la période de planification des opérations grâce à la croissance constante des volumes et devrait bénéficier des programmes d'économies de coûts qui ont été initiés.

Le carnet de commandes de la division Astrium au 31 décembre 2008 (y compris satellites, lanceurs, missiles balistiques et services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires attendue pour cette division sur la période de prévisions d'exploitation. Sur la base des réalisations clés de 2008, comme par exemple la réussite du lancement de *Skyнет 5C* et de *TerraSarX*, ainsi que celle du 3^e vol de qualification du M51, la période de planification se caractérise également par le développement de l'activité dans les services de télécoms et d'observation terrestre et par un accroissement de la prise de commandes dans des domaines clés établis (par exemple la production de M51, l'Ariane 5). La marge d'exploitation et la marge brute d'autofinancement (« *Free Cash Flow* ») devraient augmenter de manière continue grâce au soutien de programmes d'amélioration existants.

Les montants recouvrables de toutes les Unités Génératrices de Trésorerie sont supérieurs à leurs valeurs comptables, ce qui justifie qu'il n'y ait pas eu de dépréciation des écarts d'acquisition en 2008 et 2007.

COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

EADS dispose d'un montant capitalisé de 881 millions d'euros au 31 décembre 2008 (900 millions d'euros au 31 décembre 2007) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre du programme Airbus A380. L'amortissement de cet actif au titre du programme A380 a débuté lors de l'entrée dans la chaîne de montage finale, selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation.

15. Immobilisations corporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

Valeurs brutes

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 472	(108)	148	(17)	150	(19)	6 626
Installations, matériels et outillages techniques	11 134	(857)	283	(18)	430	(188)	10 784
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 856	(4)	146	10	(16)	(644)	3 348
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	2 474	(222)	940	0	(1 450)	(13)	1 729
Total	23 936	(1 191)	1 517	(25)	(886)	(864)	22 487

Amortissements cumulés

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassement	Cessions	Solde au 31 décembre 2008
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 424)	21	(265)	13	35	0	(2 620)
Installations, matériels et outillages techniques	(6 192)	462	(832)	15	492	188	(5 867)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(1 882)	4	(242)	0	16	299	(1 805)
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	(45)	0	0	0	6	0	(39)
Total	(10 543)	487	(1 339)	28	549	487	(10 331)

Valeurs nettes comptables

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Solde au 31 décembre 2008
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 048	4 006
Installations, matériels et outillages techniques	4 942	4 917
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 974	1 543
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	2 429	1 690
Total	13 393	12 156

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

Valeurs brutes

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 142	(49)	135	(49)	419	(126)	6 472
Installations, matériels et outillages techniques	10 063	(314)	402	(59)	1 355	(313)	11 134
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	5 067	(170)	203	(37)	(12)	(1 195)	3 856
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 618	(137)	1 066	(1)	(2 059)	(13)	2 474
Total	24 890	(670)	1 806	(146)	(297)	(1 647)	23 936

Amortissements cumulés

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Gains ou pertes de change	Additions	Variations du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2007
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 319)	10	(259)	22	34	88	(2 424)
Installations, matériels et outillages techniques	(5 886)	191	(967)	44	122	304	(6 192)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 462)	77	(263)	33	68	665	(1 882)
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	(45)	1	(2)	0	0	1	(45)
Total	(10 712)	279	(1 491)	99	224	1 058	(10 543)

Valeurs nettes comptables

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Solde au 31 décembre 2007
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	3 823	4 048
Installations, matériels et outillages techniques	4 177	4 942
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	2 605	1 974
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 573	2 429
Total	14 178	13 393

(1) Le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA a été modifié de 50 % à 37,5 % au 1er janvier 2007, d'où un impact de - 64 millions d'euros en 2007.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les **immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement à hauteur de montants de 131 millions d'euros et 121 millions d'euros, nets d'amortissements cumulés de 105 millions d'euros et 128 millions d'euros. La dotation aux amortissements correspondante pour 2008 s'est élevée 10 millions d'euros (2007 : 12 millions d'euros ; 2006 : 35 millions d'euros). Les immobilisations corporelles utilisées pour le programme A400M, qui totalisent 722 millions d'euros, n'ont pas fait l'objet d'une charge de dépréciation, car on prévoit qu'elles pourront être recouvrées grâce à la conduite à terme du programme A400M (voir la Note 3 « Aspects comptables spécifiques du programme A400M »). En ce qui concerne les immeubles de placement, voir la Note 16 « Immeubles de placement ».

Les « **Autres matériels, matériels d'usine et de bureau** » comprennent les avions loués aux termes de contrats qualifiés

Les montants de loyers futurs (non actualisés) sur contrats non résiliables dus par des clients, à inclure dans les produits futurs, sont les suivants au 31 décembre 2008 :

(en millions d'€)	
au plus tard en 2009	59
après 2009 et au plus tard en 2013	130
après 2013	37
Total	226

ii) Les contrats qui ont été comptabilisés comme des contrats de « location simple » car les appareils correspondants ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces

de location simple représentant une valeur nette comptable de 878 millions d'euros et 1 319 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement, les amortissements cumulés correspondants s'élevant à 733 millions d'euros et 891 millions d'euros. La dotation aux amortissements correspondante pour 2008 s'est élevée à 71 millions d'euros (2007 : 105 millions d'euros ; 2006 : 137 millions d'euros).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent :

i) L'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués à des clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet du financement (voir la Note 34 « Engagements hors bilan » pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

avions au client, leur prix de revient total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants déjà perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 31 « Produits constatés d'avance »).

La valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple est la suivante :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
(i) Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple avant imputation des provisions	433	600
Provisions pour pertes de valeur	(52)	(102)
Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple	381	498
(ii) Avions correspondants à des contrats de location simple pour lesquels la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion	497	821
Valeur nette comptable totale des avions correspondants à des contrats de location simple	878	1 319

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Note 34 « Engagements hors bilan ».

16. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers comptabilisés parmi les immobilisations corporelles, qui sont loués à des tiers. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les montants relatifs aux biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2007	Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	Ventes Coût historique	Amortissements	Amortissements cumulés au 31 décembre 2008	Valeur nette comptable au 31 décembre 2008
Valeur comptable des placements immobiliers	213	(117)	96	(1)	(8)	(125)	87

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 88 millions d'euros au 31 décembre 2008 (en 2007 : 100 millions d'euros). Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les justes valeurs ont été déterminées au moyen de multiples fondés sur le marché pour

l'estimation du revenu locatif ou des prix de marché lorsque disponibles. Les loyers perçus en 2008 se sont élevés à 8 millions d'euros (en 2007 : 13 millions d'euros), les charges d'exploitation directes relatives à ces biens immobiliers se sont élevées à 3 millions d'euros (en 2007 : 5 millions d'euros).

17. Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs de financement non courants

Le tableau ci-dessous indique la composition des participations mises en équivalence, des autres participations financières et des actifs de financement non courants :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Participations mises en équivalence	2 356	2 238
Autres participations financières et actifs de financement non courants		
Autres investissements	320	404
Autres actifs de financement non courants	1 392	1 149
Total	1 712	1 553
Part courante des actifs de financement non courants	177	166

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les participations mises en équivalence dans les sociétés associées comprennent essentiellement la participation d'EADS dans le Groupe Dassault Aviation (46,32 % au 31 décembre 2008 et 46,30 % au 31 décembre 2007) pour des montants respectifs de 2 243 millions d'euros et 2 121 millions d'euros. Dans la mesure où aucune information financière n'est encore publique au titre des résultats consolidés du deuxième semestre de 2008 de Dassault Aviation, la quote-part du bénéfice net consolidé de Dassault Aviation du deuxième semestre de 2007 a été retenue comme la meilleure estimation du bénéfice net consolidé attendu pour le deuxième semestre de 2008 et les capitaux propres consolidés au 30 juin 2008 ont été retenus pour enregistrer la participation Dassault Aviation mise en équivalence à la fin de l'exercice 2008. Au titre

du premier semestre 2008, Dassault Aviation a publié un bénéfice net consolidé de 167 millions d'euros, qui a été constaté par EADS à hauteur de 77 millions d'euros, correspondant à la quote-part détenue de 46,3 %. Dassault Aviation a communiqué un bénéfice net consolidé 2007 de 382 millions d'euros, sur lequel EADS a retenu un montant de 177 millions d'euros au titre de sa quote-part de 46,3 % au capital. En 2008, les résultats mis en équivalence de Dassault Aviation ne comprennent pas d'effet des retraitements conformément aux normes IFRS appliquées par EADS (2007 : 17 millions d'euros), ces informations n'étant pas disponibles. En outre, au 31 décembre 2008, 2 millions d'euros (en 2007 : - 6 millions d'euros) ont été constatés directement en capitaux propres consolidés (AOCI).

Sur la base de la capitalisation boursière de Dassault Aviation, déterminée à partir d'un flottant d'actions limité à 3,5 %, la quote-part de 46,3 % d'EADS est tombée au-dessous de sa

valeur comptable de mise en équivalence au cours du 4^e trimestre 2008 ; elle s'élève à 1 886 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des données financières concernant la participation de 46,3 % d'EADS dans Dassault Aviation :

(en millions d'€)	30 juin 2008	31 décembre 2007
Quote-part du bilan de la Société mise en équivalence :		
Actifs non courants	1 968	1 949
Actifs courants	2 715	2 487
Dettes non courantes	151	145
Dettes courantes	2 765	2 554
Total capitaux propres	1 767	1 737
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la Société mise en équivalence :	6 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	715	1 891
Bénéfice net	77	177
	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur nette de l'investissement au 31 décembre	2 243	2 121

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les **autres participations financières** concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non consolidées, dont les plus significatives au 31 décembre 2008 sont les participations dans OnAir B.V., d'un montant de 24 millions d'euros (2007 : 14 millions d'euros), dans AviChina d'un montant de 23 millions d'euros (2007 : 41 millions d'euros) ainsi que dans Hua-Ou Aviation Support Center et Hua-Ou Aviation Training Center, d'un montant de 20 millions d'euros (2007 : 19 millions d'euros). La participation de 10 % dans Irkut a été cédée en juin 2008 (2007 : 62 millions d'euros).

Les **autres actifs de financement non courants** de 1 392 millions d'euros (2007 : 1 149 millions d'euros) et la **part courante des actifs de financement non courants** d'un montant de 177 millions d'euros (en 2007 : 166 millions d'euros) se rapportent essentiellement aux activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts liés au financement des appareils. Ils figurent au bilan nets de provisions pour dépréciation ou pour pertes de valeur. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet du financement (voir la Note 34 « Engagements hors bilan » pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. La valeur nette comptable de ces prêts se présente comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Montant brut des prêts en cours aux clients	504	346
Provision pour perte de valeur	(98)	(79)
Valeur nette comptable totale des prêts	406	267

Les créances au titre des contrats de location-financement dans le cadre du financement des appareils sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Créances sur loyers minimums	863	795
Produits financiers constatés d'avance	(15)	(105)
Provision pour perte de valeur	(146)	(112)
Valeur nette comptable totale des créances au titre des contrats de location-financement	702	578

L'échéancier des créances sur loyers minimums à recevoir dans le cadre de contrats de location-financement se présente ainsi (montants non actualisés) :

(en millions d'€)	
au plus tard en 2009	77
après 2009 et au plus tard en 2013	500
après 2013	286
Total	863

Les autres actifs de financement non courants comprennent, entre autres, 461 millions d'euros et 470 millions d'euros d'autres prêts aux 31 décembre 2008 et 2007 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Des dépôts bancaires sur compte séquestre de 373 millions d'euros et 677 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux mêmes opérations.

18. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2008 et 2007 comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Matières premières et fournitures	1 706	1 596
En-cours de production	12 253	12 253
Produits finis comptabilisés au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation	1 829	1 217
Avances versées aux fournisseurs	3 664	3 840
Total	19 452	18 906

L'application de la méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme a eu pour résultat une réduction des travaux en cours chez Airbus au titre du programme A400M, pour un montant de 1 449 millions d'euros (voir la Note 3 « Aspects comptables spécifiques du programme A400M »). Cependant, cette réduction a été compensée par une augmentation chez Eurocopter, due à la montée en puissance des programmes gouvernementaux et commerciaux, chez Astrium et chez Défense & Sécurité. Les produits finis et pièces détachées ont augmenté de 612 millions d'euros, principalement sous l'effet de plus d'avions en stock chez Airbus. La diminution des avances versées aux fournisseurs reflète principalement les activités Eurofighter dans la division Défense & Sécurité.

Le montant avant réduction à leur valeur nette réalisable des produits finis destinés à la revente est de 2 181 millions d'euros pour 2008 (2007 : 1 565 millions d'euros), tandis que celui des en-cours de production est de 13 656 millions d'euros (2007 : 13 632 millions d'euros). Des provisions sont enregistrées sur les produits finis et les pièces détachées lorsqu'il devient probable que le prix de revient estimé des contrats concernés dépassera le total des produits générés par ceux-ci. Les dotations de 2008 et 2007 aux provisions pour dépréciation des en-cours de production se rapportent essentiellement au programme A380.

19. Créances clients

Les créances clients aux 31 décembre 2008 et 2007 sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Créances sur ventes de biens et de services	5 624	5 026
Provisions pour créances douteuses	(357)	(387)
Total	5 267	4 639

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2008 et 2007, des créances clients s'élevant respectivement à 108 millions d'euros et 175 millions d'euros avaient une échéance supérieure à un an.

Dans le cadre de l'application de **la méthode de l'avancement des travaux** au 31 décembre 2008, un montant de 1 731 millions d'euros (en 2007 : 1 488 millions d'euros) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

Le montant total des coûts encourus et bénéfices constatés (diminué des pertes constatées) à ce jour sur l'ensemble des contrats en vigueur s'élève à 24 696 millions d'euros contre 21 128 millions d'euros en fin d'exercice 2007.

Le montant brut dû par les clients pour l'ensemble des contrats à long terme s'élève à 3 832 millions d'euros et correspond aux contrats à long terme pour lesquels les coûts contractuels engagés augmentés des bénéfices constatés nets de la somme des pertes constatées excèdent l'ensemble des facturations émises au 31 décembre 2008.

Le montant brut dû aux clients s'élève à 1 451 millions d'euros et correspond aux contrats à long terme pour lesquels les coûts contractuels encourus augmentés des profits comptabilisés sont inférieurs à la somme des pertes comptabilisées et des facturations émises au 31 décembre 2008.

Les mouvements respectifs de la provision pour créances douteuses en ce qui concerne les créances clients sont les suivants :

(en millions d'€)	2008	2007
Solde des provisions au 1er janvier	(387)	(375)
Utilisations/reprises	31	18
Dotations	(2)	(33)
Écarts de taux de change	1	3
31 décembre	(357)	(387)

Sur la base de l'historique des taux de défaut de paiement, le Groupe estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire au titre des créances clients non encore exigibles, dont le montant au 31 décembre 2008 est de 4 098 millions d'euros (au 31 décembre 2007 : 3 403 millions d'euros).

20. Autres actifs financiers

Les autres actifs aux 31 décembre 2008 et 2007 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Autres actifs financiers non courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	1 101	2 440
Primes d'option	323	0
Autres	188	70
Total	1 612	2 510
Autres actifs financiers courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	1 482	2 955
Créances sur sociétés liées	533	363
Prêts	70	101
Autres	410	436
Total	2 495	3 855

21. Autres actifs

Les autres actifs aux 31 décembre 2008 et 2007 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Autres actifs non courants		
Charges constatées d'avance	849	808
Transaction avec le gouvernement allemand, montant capitalisé	133	166
Autres	52	59
Total	1 034	1 033
Autres actifs courants		
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	695	627
Charges constatées d'avance	463	401
Autres	308	289
Total	1 466	1 317

La transaction avec le gouvernement allemand concerne des avances remboursables prépayées qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions qui correspondent à ces avances remboursables.

22. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 6 952 millions d'euros et 4 289 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une **part non courante** de titres considérés comme disponibles à la vente, pour un montant de 2 759 millions d'euros (en 2007 : 2 406 millions d'euros) et de titres désignés « à la juste valeur

en résultat » pour un montant de 281 millions d'euros (en 2007 : 285 millions d'euros) ainsi qu'une **part courante** de titres considérés comme disponibles à la vente, dont le montant est de 3 461 millions d'euros (en 2007 : 1 598 millions d'euros) et de titres désignés « à la juste valeur en résultat » pour un montant de 451 millions d'euros.

1

2

3

4

5

Sommaire

Aux 31 décembre 2008 et 2007, le portefeuille de titres incluait respectivement des obligations de sociétés privées comportant soit des coupons à intérêt fixe (pour une valeur nominale de 2 039 millions d'euros ; 2007 : 827 millions d'euros), soit des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 3 896 millions d'euros ; 2007 : 2 854 millions d'euros) ainsi

que des Bons de taux d'intérêt (pour une valeur nominale de 365 millions d'euros ; 2007 : 365 millions d'euros), des Fonds communs de placement (pour une valeur nominale de 451 millions d'euros, 2007 : 0 million d'euros) ainsi que des obligations de fonds spéculatifs (pour une valeur nominale de 275 millions d'euros ; 2007 : 275 millions d'euros).

23. Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »

Au 31 décembre 2008 le Groupe EADS détenait des **Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »** pour un montant de 263 millions d'euros (2007 : 0 million d'euros). En 2008, le Groupe des actifs à céder présente **des éléments de passif non courants disponibles à la vente**, pour un montant de 155 millions d'euros (2007 : 0 million d'euros).

Le 3 novembre 2008, EADS et DAHER ont annoncé la conclusion du contrat en vertu duquel DAHER a acquis une participation majoritaire de 70 % dans EADS Socata et Socata Aircraft (États-Unis), qui a été transférée le 7 janvier 2009. L'actif et le passif des sociétés en question sont donc présentés comme disponibles à la vente au 31 décembre 2008 et font partie du segment « Autres activités ».

En 2008, EADS a poursuivi les négociations avec GKN pour la cession de son site de Filton (Royaume-Uni). La réalisation de la vente a pris effet à compter du 5 janvier 2009. L'actif et le passif respectifs de l'usine de Filton sont donc présentés en « disponibles à la vente » au 31 décembre 2008.

Pour l'activité Socata, les actifs non courants et les groupes d'actifs à céder destinés à la vente comprennent, au 31 décembre 2008, des immobilisations incorporelles pour un montant de 7 millions d'euros, des immobilisations corporelles pour un montant de 42 millions d'euros, d'autres actifs non courants pour un montant de 11 millions d'euros, d'autres actifs courants pour un montant de 107 millions d'euros et des disponibilités et valeurs mobilières pour un montant de 2 millions d'euros. Ces comptes incluent également des actifs d'Airbus relatifs au site de Filton, d'un montant de 94 millions d'euros, soit 57 millions d'euros d'immobilisations et 37 millions d'euros de stocks.

Au 31 décembre 2008, le passif correspondant de l'activité Socata, enregistré en **Dettes directement associées à des actifs non courants classés « disponibles à la vente »** est de 154 millions d'euros et comprend des provisions pour risques et charges (27 millions d'euros) et des autres dettes non courantes (16 millions d'euros), des provisions pour risques et charges (3 millions d'euros) et des autres dettes courantes (108 millions d'euros). Ce poste inclut aussi d'autres dettes non courantes (1 million d'euros) relatives au site de Filton.

24. Total capitaux propres

Les mouvements du capital et des réserves consolidées pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère					Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Capital social	Primes d'apport	Réserves consolidées	Écarts d'évaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres			Total
Solde au 31 décembre 2005		818	8 715	(16)	3 982	(445)	13 054	153	13 207
Total produits et charges constatés				(591)	973		382	(4)	378
Augmentations de capital		5	89				94		94
Païement en actions (IFRS 2)	36			40			40		40
Distribution en liquide aux actionnaires de la société-mère d'EADS N.V./ dividendes versés aux minorités			(520)				(520)	(16)	(536)
Variation des intérêts minoritaires							0	4	4
(Achats nets)/Cessions nettes d'actions propres						(35)	(35)		(35)
Annulation d'actions propres		(7)	(124)			131	0		0
Solde au 31 décembre 2006		816	8 160	(567)	4 955	(349)	13 015	137	13 152
Total produits et charges constatés				(43)	121		78	41	119
Augmentations de capital		3	43				46	2	48
Païement en actions (IFRS 2)	36			48			48		48
Distribution en liquide aux actionnaires de la société-mère d'EADS N.V./ dividendes versés aux minorités			(97)				(97)	(1)	(98)
Variation des intérêts minoritaires ⁽¹⁾							0	(94)	(94)
Annulation d'actions propres		(5)	(138)			143	0		0
Solde au 31 décembre 2007		814	7 968	(562)	5 076	(206)	13 090	85	13 175
Total produits et charges constatés				1 262	(3 318)		(2 056)	19	(2 037)
Augmentations de capital		2	22				24	1	25
Païement en actions (IFRS 2)	36			22			22		22
Distribution en liquide aux actionnaires de la société-mère d'EADS N.V./ dividendes versés aux minorités			(97)				(97)	(10)	(107)
Variation des intérêts minoritaires								9	9
(Achats nets)/Cessions nettes d'actions propres						39	39		39
Annulation d'actions propres		(1)	(57)			58	0		0
Solde au 31 décembre 2008		815	7 836	722	1 758⁽²⁾	(109)	11 022	104	11 126

(1) Le montant total est lié à la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui a été modifié de 50 % en 2006 à 37,5 % en 2007 ; veuillez vous référer à la Note 4 « Périmètre de consolidation ».

(2) Au 31 décembre 2008, les AOCI comprennent des réserves de conversion d'un montant de 1 521 millions d'euros.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	2008	2007
Émises au 1^{er} janvier	814 014 473	815 931 524
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (PAS)	2 031 820	2 037 835
Émises dans le cadre des options exercées	14 200	613 519
Annulées	(1 291 381)	(4 568 405)
Émises au 31 décembre	814 769 112	814 014 473
Actions auto-détenues au 31 décembre	(5 259 965)	(9 804 998)
En circulation au 31 décembre	809 509 147	804 209 475

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions.

Le 4 mai 2007, l'Assemblée générale des actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions et d'accorder des droits de souscription d'actions du capital social autorisé de la Société (étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 1 % du capital autorisé de la Société quand mis en œuvre), ainsi que le pouvoir de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir en 2009.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2008 a également renouvelé, pour une nouvelle période de 18 mois à partir de la date de cette assemblée, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute bourse de valeurs ou autrement, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % de son propre capital social émis, et ce, à un prix qui ne saurait être inférieur à la valeur nominale et supérieur au prix de la dernière opération réalisée ou de l'offre courante la plus élevée (si ce dernier est supérieur) effectuée par un tiers sur les sites d'opérations du marché régulé du pays où l'achat est effectué. Cette autorisation remplaçait et annulait celle qui avait été donnée par l'Assemblée générale annuelle du 4 mai 2007.

En outre, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'administration et le Président-Directeur général, avec pouvoir de substitution, à annuler jusqu'à un nombre maximum de 1 291 381 actions. Le Président-Directeur général a décidé le 30 juillet 2008 d'annuler 1 291 381 actions propres.

Le 26 mai 2008, l'Assemblée générale des actionnaires a également décidé de distribuer l'équivalent du bénéfice de

l'exercice 2007, soit un montant brut de 0,12 euro par action, qui a été payé le 4 juin 2008. En ce qui concerne l'exercice 2008, une distribution en espèces de 0,20 euro par action est proposée au vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le capital social correspond au montant nominal des actions en circulation. L'augmentation du capital social correspond à l'émission d'actions, pour un montant de 14 200 euros (en 2007 : 613 519 euros) au titre des options levées durant l'exercice conformément aux plans de stock-options mis en œuvre et pour un montant de 2 031 820 euros au titre des actions souscrites par les salariés dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés de 2008 (dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés de 2007 : 2 037 835 euros).

Les primes d'apport sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de la mise en Bourse et des augmentations de capital subséquentes, les réductions de ces primes résultant de l'annulation d'actions propres et des distributions en numéraire effectuées aux actionnaires d'EADS N.V. Les autres réserves consolidées comprennent, entre autres choses, les résultats non distribués, diminués de la constatation des gains et pertes actuariels sur engagements de retraite, nets des impôts différés correspondants. Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) comprennent l'ensemble des montants constatés directement dans les capitaux propres résultant des variations de la juste valeur des instruments financiers considérés comme étant disponibles à la vente ou qui sont un élément des relations de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie efficaces ainsi que des réserves de conversion des comptes des sociétés étrangères. Le montant des actions propres représente le montant cumulé versé par la Société pour le rachat de ses propres actions à la fin de chaque exercice.

25. Gestion du capital

EADS cherche à maintenir un solide profil financier afin de préserver la stabilité de sa situation d'entreprise et sa souplesse financière, ainsi que la confiance des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Dans le cadre de la gestion de son capital, EADS a pour objectif, entre autres, de maintenir une bonne note de crédit auprès des agences de notation institutionnelles. Cela permet à EADS de contenir le coût du capital du Groupe, d'où un impact positif sur sa valeur pour les parties prenantes (valeur pour le propriétaire). À côté d'autres paramètres non financiers, la notation est fondée sur des facteurs tels que les ratios de capital, de rentabilité et de liquidité. EADS s'efforce de les maintenir dans la meilleure fourchette possible.

Actuellement, la notation à long terme d'EADS chez Standard & Poor's est BBB+ (Perspectives : stables), et A1 (Perspectives : stables) chez Moody's Investors Service, respectivement. En conformité avec sa politique financière prudente, il est essentiel pour EADS de maintenir une notation de première qualité.

La Direction d'EADS met en œuvre un système de suivi qui permet d'effectuer des tests de rendement du capital investi en le comparant au coût du capital. EADS utilise une méthode de bénéfice résiduel qualifiée de Profit économique. Celui-ci est défini comme étant égal à l'EBIT après impôt (NOPAT) moins le coût du capital (somme des capitaux propres, des dettes

portant intérêts, à l'exclusion des instruments financiers dérivés, de l'écart d'acquisition généré à la création d'EADS et des impôts différés nets).

Le Groupe effectue aussi un suivi du niveau des distributions effectuées à ses actionnaires.

Comme il a été dit ci-dessus, le Groupe a révisé en 2008 et en 2007 son approche en matière de gestion du capital. L'accent est mis sur le passif portant intérêts, plutôt que sur le « passif net » (passif portant intérêt net des disponibilités), comme c'était le cas au cours des exercices antérieurs. La gestion du capital s'inscrit dans le cadre de la gestion par objectifs d'EADS, que l'on prévoit de réaligner sur le changement de la définition du capital de celle-ci.

EADS satisfait à ses obligations découlant de plans de paiement fondés sur des actions en émettant de nouvelles actions. Afin d'éviter une dilution pour ses actionnaires actuels du fait de ces plans de paiement fondés sur des actions, EADS a par conséquent décidé de racheter et d'annuler ses propres actions suite aux décisions du Conseil d'administration et de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle. Sauf dans ce cadre précis, EADS n'est pas actif d'une façon générale en matière d'actions propres.

EADS se conforme aux exigences du droit applicable et de ses Statuts en matière de capital.

26. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Régimes de retraite (voir la Note 26B)	4 387	4 517
Rémunérations différées (voir la Note 26A)	159	151
Régimes de retraite et obligations assimilées	4 546	4 668
Autres provisions (voir la Note 26C)	7 516	7 765
Total	12 062	12 433
Dont portion non courante	7 479	8 055
Dont portion courante	4 583	4 378

Aux 31 décembre 2008 et 2007, des provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 4 335 millions d'euros et 4 382 millions d'euros et d'autres provisions pour un montant de 3 144 millions d'euros et 3 673 millions d'euros respectivement ont une échéance à plus d'un an.

A) PROVISIONS POUR RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si des salariés décident de convertir une partie de leur rémunération ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée.

B) PROVISIONS POUR RÉGIMES DE RETRAITE

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités qui sont stipulées dans des accords de retraite, conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a mis en place un régime de retraite (P3) pour ses salariés cadres et non cadres. Dans le cadre de ce régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction du salaire au cours des années de cotisation et de l'ancienneté. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. Les prestations totales sont calculées en tant que moyenne de carrière sur l'intégralité de la durée d'activité.

Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. En ce qui concerne certains cadres dirigeants, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant. Au quatrième trimestre 2007, EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour ses engagements de retraite. La structure du DFC est celle d'un dispositif de fiducie bilatéral. Les actifs transférés au DFC remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des actifs du régime dans le cadre de la norme IAS 19.

Au Royaume-Uni, EADS participe à plusieurs régimes de retraite capitalisés gérés par des administrateurs indépendants à l'intention des salariés cadres et non cadres, le principal employeur étant BAE Systems. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des régimes à prestations définies multi-employeurs dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les participations les plus importantes d'EADS en termes de nombre de salariés participant à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus UK et MBDA UK. Pour Airbus, c'est toujours le cas même suite à l'acquisition de la participation de 20 % des intérêts minoritaires de BAE Systems le 13 octobre 2006. Les salariés d'Airbus UK qui y participent demeurent membres des régimes de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre EADS et BAE Systems, ainsi que d'un changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulgué en avril 2006.

D'une façon générale, en fonction de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs de ceux-ci déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs

participants afin de capitaliser convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite britanniques auxquels les filiales d'EADS prennent part sont insuffisamment capitalisés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu avec les administrateurs indépendants de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de capitalisation. Celles-ci comprennent : i) le versement de cotisations normales pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment capitalisés et (ii) le versement de cotisations additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre EADS et BAE Systems, les cotisations d'EADS correspondant à sa participation dans le régime de retraite le plus important (régime principal) sont plafonnées pour un laps de temps défini (jusqu'en juillet 2011 pour Airbus UK et jusqu'en décembre 2007 pour MBDA UK). Les appels de cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs sont régularisés par BAE Systems. EADS n'encourt donc ni un risque d'augmentation des cotisations normales du fait du déficit de capitalisation des régimes de retraite, ni un risque de devoir participer au paiement des cotisations supplémentaires pendant la période de plafonnement des cotisations. Même après l'expiration de cette dernière, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et EADS créera pour EADS une situation différente de celle des régimes multi-employeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations normales à verser par Airbus et MBDA aux taux applicables à tous les employeurs participants concernés.

Sur la base d'informations détaillées concernant les régimes de retraite multi-employeurs que BAE Systems a commencé à partager depuis le 31 décembre 2006, EADS est en mesure d'estimer de façon appropriée et fiable sa part de participation à ces régimes, c'est-à-dire sa part des actifs du régime et des engagements de retraite à prestations définies (EPD), ainsi que le coût des retraites. Ces informations permettent désormais à EADS de déterminer pour chaque plan des clés de répartition lui permettant d'affecter, à des fins comptables, une proportion appropriée des actifs des plans et des coûts d'EPD et de pensions à ses investissements au Royaume-Uni à la fin de chaque exercice, en prenant en compte l'impact du plafonnement des cotisations ainsi que des cotisations supplémentaires futures dont BAE Systems est convenu avec les administrateurs. De ce fait, EADS comptabilise sa participation aux régimes de retraite à prestations définies de BAE Systems comme s'il s'agissait de régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19.

En 2008, la quote-part d'Airbus dans les principaux régimes de BAE Systems a été déterminée à 19,63 % (en 2007 : 19,12 %). L'impact de ce changement est reflété comme une variation des gains et pertes actuariels de l'exercice.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de

départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

Hypothèses (en %)	Pays de la zone euro ⁽¹⁾			EADS Royaume-Uni			BAE Systems Royaume-Uni		
	31 décembre			31 décembre			31 décembre		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	5,6 - 5,85	5,25 - 5,35	4,5	6,5	5,8	5,1	6,3	5,8	5,2
Taux d'augmentation des salaires	3,0 - 3,5	3,0	3,0	4,1	4,2	3,8	3,9	4,3	4
Taux d'inflation	1,8 - 2,25	1,9 - 2,0	1,9 - 2,0	3,0	3,1	2,8	2,9	3,3	3,0
Rendement attendu des fonds gérés	6,5	7,0	6,5	5,8	5,8	5,8	7,1	7,0	7,0

(1) Les pays de la zone euro incluent l'Allemagne et la France principalement.

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être détaillé de la manière suivante :

Variation des engagements de retraite à prestations définies

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Engagements de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice	8 573	9 584	5 927
Coûts pour services rendus	191	213	162
Charge d'intérêts	449	429	230
Modifications du régime	0	22	2
(Gains) et pertes actuariels	(390)	(729)	(185)
Acquisitions, réductions et autres	26	(42)	(15)
Prestations versées	(352)	(383)	(228)
Ajustements de change	(720)	(298)	(5)
Modification du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	0	(223)	3 696
Engagements de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice	7 777	8 573	9 584

(1) Reflète la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui a été modifié de 50 % en 2006 à 37,5 % en 2007, et de la part d'EADS dans les régimes de retraite de BAE Systems enregistrée en 2006.

Les gains actuariels liés aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni sont de - 188 millions d'euros (en 2007 : - 426 millions d'euros) et l'ajustement de change est de - 656 millions d'euros (en 2007 : - 274 millions d'euros).

Modifications des actifs de retraite gérés

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Juste valeur des actifs gérés à l'ouverture de l'exercice	4 031	3 833	799
Rendement effectif des actifs gérés	(457)	119	84
Versements effectués	436	683	212
Acquisitions, réductions et autres	80	18	6
Prestations versées	(200)	(223)	(72)
Ajustements de change	(555)	(242)	5
Modification du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	0	(157)	2 799
Juste valeur des actifs gérés à la clôture de l'exercice	3 335	4 031	3 833

(1) Reflète la modification du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA, qui a été modifié de 50 % en 2006 à 37,5 % en 2007, et de la part d'EADS dans les régimes de retraite de BAE Systems enregistrée en 2006.

1

2

3

4

5

Sommaire

Le rendement réel des actifs du régime comprend entre autres, - 280 millions d'euros (en 2007 : 42 millions d'euros) relatifs aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni. En outre, les régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni ont donné lieu à - 504 millions d'euros (en 2007 : - 223 millions d'euros) d'ajustements de change et à - 106 millions d'euros (en 2007 : - 122 millions d'euros) de prestations versées.

En 2007, EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour l'imputation et la génération d'actifs des régimes conformément à la norme IAS 19. Le 28 octobre 2007, différentes entreprises du Groupe EADS ont apporté un

total de 500 millions d'euros en espèces et en valeurs mobilières à titre de financement initial du DFC. En décembre 2008, certaines entités du Groupe EADS ont apporté un total de 300 millions d'euros en espèces au DFC.

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des fonds gérés de 6,5 % pour les pays de la zone euro.

En 2008, environ 41 % (en 2007 : environ 51 %) des actifs des régimes sont placés en actions. Les actifs restants du régime sont placés essentiellement en instruments de créance.

Provision constatée (en millions d'€)	2008	2007	2006	2005	2004
Excédent des engagements de retraite sur la valeur des actifs gérés ⁽¹⁾	4 442	4 542	5 751	5 128	4 540
Coûts non encore constatés pour services rendus	(55)	(25)	(4)	(4)	(5)
Provision constatée au bilan	4 387	4 517	5 747	5 124	4 535

(1) Écart entre les engagements de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs gérés à la clôture de l'exercice.

Les engagements de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constitués par la valeur actuelle, sans déduction d'aucun actif géré, des paiements futurs estimés pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié

au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents. La provision correspond au montant non couvert par les actifs, diminuée de tous les coûts non encore constatés des prestations au titre des services rendus.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice (perte) avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2008	2007	2006
Coûts pour services rendus	191	213	162
Charge d'intérêts	449	429	230
Rendement attendu des actifs gérés	(278)	(260)	(58)
Coût des services rendus	4	3	0
Charge de retraite périodique nette	366	385	334

Le rendement attendu des actifs des régimes de retraite au Royaume-Uni de BAE Systems est de - 161 millions d'euros (en 2007 : - 189 millions d'euros).

Les gains et les pertes actuariels, nets d'impôts différés, constatés en capitaux propres, ont évolué comme décrit ci-dessous :

Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres (en millions d'€)	2008	2007	2006
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(1 200)	(1 808)	(1 118)
Constaté pendant l'exercice ⁽¹⁾	(346)	608	(690)
Valeur cumulée au 31 décembre	(1 546)	(1 200)	(1 808)
Impôts différés au 31 décembre	259	226	399
Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres, nettes	(1 287)	(974)	(1 409)

(1) Incluant en 2007 le passage du pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA de 50 % en 2006 à 37,5 % (37 millions d'euros) et en 2006, le déficit des régimes de retraite du Royaume-Uni de BAE Systems au 31 décembre 2006, d'un montant de - 897 millions d'euros.

Eu égard aux cotisations à payer en 2009, aucune estimation n'est raisonnablement possible.

Les cotisations aux régimes de retraite publics ou privés, principalement en Allemagne et en France sont considérées comme des régimes à cotisations définies. Le montant des cotisations versées en 2008 est de 632 millions d'euros.

C) AUTRES PROVISIONS

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Gains ou pertes de change	Augmentation pour actualisation	Dotations	Reclassifications/ Changement au sein du Groupe consolidé	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2008
Provisions pour pertes sur contrats	2 546	(5)	72	563	(11)	(472)	(495)	2 198
Provisions pour charges sur contrats en cours	1 345	(2)	0	645	(27)	(299)	(89)	1 573
Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions	812	42	0	75	0	(24)	0	905
Provisions pour mesures de restructuration/retraites anticipées ou progressives	903	(11)	31	42	(3)	(118)	(225)	619
Provisions pour charges de personnel	410	(1)	0	239	(8)	(167)	(43)	430
Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance	262	1	9	179	(1)	(78)	0	372
Provisions pour garanties	193	2	1	97	(13)	(42)	(47)	191
Provisions pour litiges et réclamations	177	0	0	9	0	(30)	(30)	126
Mise au rebut d'actifs	88	0	0	7	0	0	0	95
Autres risques et charges	1 029	(12)	7	425	(58)	(156)	(228)	1 007
Total	7 765	14	120	2 281	(121)	1 386	(1 157)	7 516

Les dotations aux provisions pour charges sur contrats en cours concernent principalement les segments Défense & Sécurité et Eurocopter et correspond essentiellement aux tâches restant à réaliser sur des contrats à long terme.

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions de 301 millions d'euros (311 millions d'euros au 31 décembre 2007) et les risques liés à la valeur des actifs de 604 millions d'euros (501 millions d'euros au 31 décembre 2007) correspondant à Airbus et ATR (voir la Note 34 « Engagements hors bilan »).

La provision pour pertes sur contrats se rapporte principalement à la division Airbus en conjonction avec les programmes A400M XWB (voir la Note 3 « Aspects comptables spécifiques du programme A400M ») et A350 XWB.

Les provisions pour mesures de restructuration se rapportent principalement au programme Power8 d'Airbus pour la réduction des frais généraux. Le plan a été annoncé aux salariés en 2007. La restructuration devrait être achevée en 2010.

Une partie des provisions pour charges de renégociation des contrats en conjonction avec les programmes A380 et A350 a été reclassée en dettes, alors qu'elle figurait auparavant en provisions pour autres risques et charges.

27. Dettes financières

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS à hauteur de 421 M USD portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 % (taux d'intérêt effectif de 5,1 %). En 2003, EADS a émis deux obligations libellées en euros (toutes deux en 2003) dans le cadre de son programme d'OMTN (Programme d'Obligations à Moyen Terme en Euros). La première émission d'un milliard d'euros, dont

l'échéance finale est prévue pour 2010, est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,686 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,02 %. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % (taux d'intérêt effectif de 5,6 %) qui, à la suite d'un swap courant 2005, a été converti à un taux variable Euribor-3M

+ 1,72 %. En outre, Airbus a reçu en 1999 une Note de Réinvestissement de la Deutsche Bank AG d'un montant de 800 M USD, à un taux d'intérêt fixe de 9,88 % avec un capital restant dû de 372 millions d'euros (2007 : 396 millions d'euros).

EADS peut émettre des billets de trésorerie dans le cadre du programme du même nom à des taux d'intérêt variables ou fixes correspondant aux échéances individuelles, qui vont de 1 jour à 12 mois. Le volume émis au 31 décembre 2008 était de 0 million d'euros (2007 : 501 millions d'euros au 31 décembre 2007, avec un taux d'intérêt moyen de 4,54 %). Le programme a été mis en place en 2003 avec un volume maximum de 2 milliards d'euros.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des transactions de financement des ventes totalisant 836 millions d'euros (2007 : 960 millions d'euros), principalement à taux variable.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge des tiers extérieurs) s'élèvent à 737 millions d'euros (2007 : 859 millions d'euros).

Les dépôts bancaires cantonnés au titre des transactions de financement des ventes d'un montant de 373 millions d'euros et 677 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007 ont fait l'objet d'une compensation avec les dettes financières correspondantes.

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Obligations	1 527	1 469
dont part exigible à plus de cinq ans : 498 (31 décembre 2007 : 430)		
Dettes envers des établissements financiers	895	952
dont part exigible à plus de cinq ans : 591 (31 décembre 2007 : 651)		
Emprunts	481	548
dont part exigible à plus de cinq ans : 312 (31 décembre 2007 : 382)		
Dettes au titre des contrats de location-financement	143	121
dont part exigible à plus de cinq ans : 97 (31 décembre 2007 : 69)		
Dettes financières non courantes	3 046	3 090
Billets de trésorerie/obligations	0	579
Dettes envers des établissements financiers	103	108
Emprunts	197	183
Dettes au titre des contrats de location-financement	19	69
Autres	1 139	785
Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)	1 458	1 724
Total	4 504	4 814

Sont incluses sous le poste « Autres » les dettes financières à l'égard des coentreprises. L'augmentation concerne essentiellement Eurofighter Jagdflugzeug GmbH.

Les montants globaux de dettes financières qui viendront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2009	1 458
2010	1 169
2011	150
2012	119
2013	110
Années suivantes	1 498
Total	4 504

28. Autres dettes financières

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Autres dettes financières non courantes		
Dont avances remboursables de gouvernements européens	4 563	4 854
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	2 208	258
Autres	728	541
Total	7 499	5 653
Autres dettes financières courantes		
Dont avances remboursables de gouvernements européens	357	461
Dont dettes à l'égard des sociétés liées	37	23
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	657	36
Autres	663	994
Total	1 714	1 514

La réduction des avances remboursables reçues de gouvernements européens est liée principalement aux remboursements effectués. Ceci a été partiellement compensé par des charges d'intérêts cumulés. En ce qui concerne les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 12 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir un principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de

développement significatifs, les avances remboursables des gouvernements européens sont comptabilisées par EADS en « Autres dettes financières courantes/non courantes » au bilan, y compris les intérêts cumulés.

Les « Autres dettes » comprennent des échéances à moins d'un an pour un montant de 1 614 millions d'euros (2007 : 1 514 millions d'euros) et à plus de cinq ans pour un montant de 3 824 millions d'euros (2007 : 3 746 millions d'euros).

29. Autres dettes

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Autres dettes non courantes		
Dont acomptes versés par les clients	8 843	8 420
Autres	64	54
Total	8 907	8 474
Autres dettes courantes		
Dont acomptes versés par les clients	17 802	16 214
Dont dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	585	557
Autres	1 581	1 398
Total	19 968	18 169

Les « Autres dettes » comprennent des échéances à moins d'un an pour un montant de 16 255 millions d'euros (2007 : 15 249 millions d'euros) et à plus de cinq ans pour un montant de 2 983 millions d'euros (2007 : 2 914 millions d'euros).

Les acomptes reçus en relation avec des contrats de fabrication totalisent 5 230 millions d'euros (2007 : 3 646 millions d'euros) résultant essentiellement d'Astrium (1 977 millions d'euros), MTAD (1 719 millions d'euros) et Défense & Sécurité (1 224 millions d'euros).

30. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2008, des dettes fournisseurs d'un montant de 29 millions d'euros (294 millions d'euros au 31 décembre 2007) ont une échéance à plus d'un an.

31. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produits constatés d'avance non courants	418	753
Produits constatés d'avance courants	822	706
Total	1 240	1 459

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur comptabilisés comme des contrats de location simple (544 millions d'euros et 955 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement).

2.4 NOTES ANNEXES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS

32. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Suite à l'adoption anticipée de l'amendement relatif à la norme IAS 7 « Tableau de flux de trésorerie » en 2008 (veuillez vous référer à la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables »), les flux de trésorerie relatifs aux activités de financement des ventes sont désormais classés en flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Les flux de trésorerie générés par les actifs loués et les créances de location-financement, qui étaient autrefois présentés sous la rubrique flux de trésorerie se rapportant aux activités d'investissements, sont inclus dans les actifs de financement des ventes au sein des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Les flux de trésorerie relatifs aux engagements de financement des ventes, qui étaient autrefois présentés au poste « augmentation/remboursement des engagements de financement » au sein des flux de trésorerie générés par les activités de financement, sont désormais inclus

dans les engagements de financement des ventes au sein des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. La présentation des informations comparatives a été ajustée en conséquence.

Au 31 décembre 2008, la situation de trésorerie d'EADS (figurant en trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie consolidés) comprend un montant de 666 millions d'euros (602 millions d'euros et 597 millions d'euros aux 31 décembre 2007 et 2006, respectivement), qui représente la part revenant à EADS de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de MBDA, déposés chez BAE Systems et Finmeccanica, qui sont disponibles sur demande. Le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA a été modifié de 50 % à 37,5 % au 1^{er} janvier 2007.

Le tableau ci-après fournit de plus amples détails relatifs aux **acquisitions** de filiales et coentreprises (donnant lieu à des actifs et passifs consolidés supplémentaires) :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Prix d'acquisition total	(335)	(12)	(108)
dont payé en argent comptant	(335)	(12)	(108)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises et coentreprises	70	12	26
Flux de trésorerie engagés au titre des acquisitions, nets de la trésorerie acquise	(265)	0	(82)

En 2008, le total des flux de trésorerie engagés au titre des acquisitions, net des disponibilités acquises pour un montant net de 265 millions d'euros, concerne essentiellement l'acquisition de PlantCML (prix d'acquisition de 233 millions d'euros), de Surrey Satellite Technology Limited (SSTL) (prix d'acquisition de 55 millions d'euros), et de la participation supplémentaire de 41 % dans Spot Image (versement de 35 millions d'euros).

En 2007, le total des flux de trésorerie engagés au titre des acquisitions, net des disponibilités acquises pour un montant net de 0 million d'euros, concerne essentiellement l'acquisition de GPT Special Project Management Ltd. (GPT).

En 2006, le total des flux de trésorerie engagés au titre des acquisitions, net des disponibilités acquises pour un montant net de 82 millions d'euros, concerne essentiellement l'acquisition du Groupe Atlas Elektronik (prix d'acquisition de 43 millions d'euros), de Sofrelog (prix d'acquisition de 12 millions d'euros), d'IFR France (prix d'acquisition de 8 millions d'euros) et de Dynamic Process Solutions Inc. (prix d'acquisition de 8 millions d'euros).

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Immobilisations incorporelles et corporelles	90	0	59
Actifs financiers	1	0	4
Stocks	16	0	44
Créances clients	44	3	60
Autres actifs	22	1	4
Disponibilités	70	12	26
Actif consolidé	243	16	197
Provisions	(7)	(8)	(91)
Dettes fournisseurs	(34)	(1)	(46)
Dettes financières	(7)	0	(3)
Autres dettes	(92)	(4)	(13)
Dettes	(140)	(13)	(153)
Juste valeur des actifs nets acquis	103	3	44
Écarts d'acquisition (préliminaires) liés aux acquisitions	259	9	64
Intérêts minoritaires/Consolidation des participations détenues avant l'acquisition	(27)	0	0
Moins la trésorerie propre des filiales acquises et coentreprises	(70)	(12)	(26)
Flux de trésorerie engagés au titre des acquisitions, nets de la trésorerie acquise	265	0	82

Les tableaux suivants fournissent des détails au sujet des **cessions de filiales** (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Prix de vente total	9	28	87
dont reçu en argent comptant	9	28	87
(Trésorerie)/dette financière incluse dans les filiales cédées	(7)	1	(1)
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	2	29	86

En 2008, le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, dont le montant est de 2 millions d'euros, est le résultat de la vente de Protac.

En 2009, le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, dont le montant est de 29 millions d'euros concerne principalement les apports en nature de Naval Business (Hagenuk, activités en Allemagne et au Royaume-Uni) à Atlas, en échange d'une contrepartie

financière de 28 millions d'euros, tandis qu'en échange EADS a augmenté sa participation dans Atlas Elektronik de 40 % à 49 %. Les additions et les cessions d'éléments d'actif et de passif relativement à cette transaction sont présentés nettes dans le tableau ci-dessous. Les flux de trésorerie générés par

les cessions, nets de liquidités, comprennent la vente d'Alkan, pour un montant de 10 millions d'euros, et de Barfield, pour un montant de - 9 millions d'euros.

En 2006, le total des flux de trésorerie générés par les cessions, net de disponibilités, dont le montant est de 86 millions

d'euros, comprend la vente de LFK GmbH et de TDW GmbH, pour un montant de 81 millions d'euros, et de Seawolf, pour 2 millions d'euros. Après la vente de LFK, les disponibilités de cette structure ont été réaffectées aux actionnaires de MBDA en proportion de leur pourcentage de détention.

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Immobilisations incorporelles et corporelles	(8)	17	(18)
Actifs financiers	0	(3)	(4)
Stocks	(1)	(5)	(89)
Créances clients	(3)	(19)	(17)
Autres actifs	0	(2)	(22)
Disponibilités	(7)	1	(1)
Actif consolidé	(19)	(11)	(151)
Provisions	4	(7)	132
Dettes fournisseurs	2	(5)	18
Dettes financières	0	8	1
Autres dettes	4	9	52
Dettes	10	5	203
Valeur comptable des actifs nets cédés	(9)	(6)	52
Écarts d'acquisition se rapportant aux cessions	0	(12)	0
Résultat provenant de la cession de filiales	0	(10)	(139)
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	7	(1)	1
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie cédée	(2)	(29)	(86)

Le flux de trésorerie généré par la vente du site d'Airbus à Laupheim en 2008 s'est élevé à + 117 millions d'euros, donnant lieu à un gain de 1 million d'euros.

2.5 AUTRES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS

33. Litiges et réclamations

EADS est engagée de temps à autres dans diverses procédures judiciaires et arbitrales dans le cours ordinaire de son activité ; les procédures les plus importantes sont décrites ci-dessous. Mise à part celles qui sont décrites ci-dessous, EADS n'a connaissance pour la période couvrant au moins les douze derniers mois d'aucune procédure administrative, judiciaire ou arbitrale (ce qui comprend les procédures en cours ou dont l'entreprise serait menacée et dont elle aurait connaissance) qui serait susceptible d'avoir ou qui aurait eu dans un passé récent un effet important sur la situation financière ou la rentabilité d'EADS et/ou du Groupe.

Bien qu'EADS ne soit pas partie aux litiges de la Commission Européenne devant l'OMC, elle soutient la Commission à cet égard. Suite à son retrait unilatéral de la Convention sur le Commerce des Grands Avions Civils de 1992 entre l'Union Européenne et les États-Unis, les États-Unis ont déposé le 6 octobre 2004 une demande visant à engager des poursuites devant l'Organisation Mondiale du Commerce (« OMC »). Le même jour, l'Union Européenne a engagé une procédure parallèle devant l'OMC à l'encontre des États-Unis en raison des subventions que ceux-ci versent à Boeing. Le 31 mai 2005, les États-Unis et l'Union Européenne ont demandé chacun de leur côté la mise en place d'un panel. Lors de sa réunion du

20 juillet 2005, l'Organisme de Règlement des Litiges a mis en place ces panels. Entre novembre 2005 et ce jour, les parties ont déposé de nombreuses conclusions écrites et ont assisté à plusieurs auditions orales dans les deux affaires. Les parties continuent à fournir des informations en réponse aux questions écrites de l'OMC, en attendant la sortie des rapports des panels mis en place par celle-ci. Le calendrier exact des étapes ultérieures des procédures devant l'OMC est subordonné à ce qu'auront statué les panels, ainsi qu'aux négociations entre les États-Unis et l'Union Européenne. À moins qu'une transaction, dont il n'est pas question actuellement, ne soit trouvée entre les parties, les panels de l'OMC ont indiqué qu'ils rendront des décisions sur le fond de l'affaire courant 2009.

L'Autorité des Marchés Financiers en France (l'« AMF ») a lancé en 2006 des enquêtes au sujet de violations alléguées de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés relativement aux retards pris en 2006 sur le programme A380. Le 1^{er} avril 2008, l'AMF a annoncé que des charges avaient été signifiées à l'encontre d'EADS et de certains de ses cadres pour violation de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés, respectivement. Aussi bien EADS que les défenseurs à titre individuel ont l'intention d'exercer vigoureusement leurs droits de défense devant la Commission des Sanctions, qui décidera s'il y a lieu, ou non, d'imposer des amendes après avoir dûment entendu les parties. EADS estime que le risque financier lié à cette procédure et à ses conséquences possibles n'est pas significatif. Cependant, elle reconnaît que ces procédures sont susceptibles d'avoir des conséquences importantes quant à son image et à sa réputation. Suite à des plaintes au pénal déposées par une association d'actionnaires et par un actionnaire à titre individuel (lesquelles incluent, au civil, des demandes de dommages-intérêts), des juges d'instruction français enquêtent sur les mêmes faits.

En Allemagne, l'autorité fédérale allemande de surveillance des marchés financiers (la « BaFin ») a commencé ses propres enquêtes en 2006 au sujet de violations alléguées de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés. Cependant, la BaFin a notifié EADS en bonne et due forme le 3 mars 2007 qu'elle avait mis fin à ses enquêtes au sujet de violations alléguées de la réglementation des marchés. Suivant un renvoi par la BaFin, des poursuites au pénal en Allemagne concernant des soupçons de délits d'initiés sont toujours en cours à l'encontre d'un petit nombre de personnes au niveau inférieur du Comité exécutif, tandis que des enquêtes concernant d'autres personnes ont été classées sans suite.

En outre, en Allemagne, plusieurs actionnaires ont engagé à titre individuel des actions civiles à l'encontre d'EADS depuis 2006 dans le but de récupérer les pertes qu'ils prétendent avoir subies à l'occasion de la divulgation des retards du programme A380 ; la dernière de ces actions a été engagée au début 2009. Une motion de requérant pour des « poursuites type » est également en cours devant le tribunal actuellement ; elle permettrait le regroupement de questions de fait ou de droit communes à de nombreuses actions individuelles en matière de valeurs mobilières. Les actions en sont au stade préliminaire et les montants réclamés sont relativement réduits. EADS prévoit de se défendre énergiquement.

Le 12 juin 2008, deux actions en justice ont été engagées devant le Tribunal Fédéral de District du District Sud de New York ; l'une d'elles a fait depuis l'objet d'un abandon volontaire. L'action restante se veut une action de classe engagée au nom de toutes les personnes physiques et morales résidant aux États-Unis qui ont acheté ou acquis par ailleurs des actions ordinaires d'EADS pendant la période du 27 juillet 2005 au 9 mars 2007 inclusivement. Les personnes visées sont EADS et quatre cadres supérieurs anciens ou actuels d'EADS et d'Airbus. L'action vise l'obtention de dommages-intérêts d'un montant non précisé, plus intérêts et honoraires d'avocats, pour des violations alléguées des lois des États-Unis sur les valeurs mobilières à l'occasion des divulgations financières faites par EADS en 2005, 2006 et 2007 et des déclarations publiques faites au cours de cette même période au sujet des retards du programme A380. Le 2 janvier 2009, les défenseurs ont déposé des motions visant à faire rejeter la demande dans cette action. EADS prévoit ici encore de se défendre énergiquement.

EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels. Concernant le montant des provisions pour litiges et réclamations, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS — Note 26C.) Autres provisions ».

34. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Financement des ventes — Au regard de ses activités Airbus et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque lié au financement des avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés **au bilan** en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location

simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »), soit enfin (iv) comme des actifs non courants destinés à la vente. Au 31 décembre 2008, les pertes de valeur cumulées correspondantes totalisent 52 millions d'euros (2007 : 102 millions d'euros) pour les contrats de location simple, 244 millions d'euros (2007 : 191 millions d'euros) pour les créances de prêts et de contrats de location-financement. Dans le cadre des provisions pour les risques liés au financement d'avions, 21 millions d'euros (2007 : 25 millions d'euros) ont été enregistrés (voir la Note 26 c.) « Autres provisions ».

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs. Les loyers nominaux futurs **au titre des contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés **en engagements hors bilan** et se présentent comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2009	170
Après 2009 et au plus tard en 2013	532
Après 2013	383
Total	1 085
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(610)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	475

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de 1 085 millions d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 1 205 millions d'euros) résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de la sous-location auprès des clients d'un montant de 767 millions d'euros (2007 : 851 millions d'euros). Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (610 millions d'euros et 699 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente à des tiers, qui

prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné au travers de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 280 millions d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 286 millions d'euros) (voir la Note 26C.) « Autres provisions ».

Aux 31 décembre 2008 et 2007, le risque total consolidé **au bilan et hors bilan** au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus 100 % et ATR 50 %) :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Risque brut total	1 276	1 226
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(679)	(622)
Risque net (entièrement provisionné)	597	604

Détails des provisions/dépréciations cumulées :

(en millions d'€)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Amortissements cumulés sur les contrats de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »)	52	102
Dépréciation cumulée des prêts de financement d'avions et des contrats de location-financement (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres investissements et actifs financiers non courants »)	244	191
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagements au bilan) (voir la Note 26C) « Autres provisions »	21	25
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagements hors bilan) (voir la Note 26C) « Autres provisions »	280	286
Total amortissements/provisions cumulés au titre du risque lié au financement des ventes	597	604

Garanties de valeur des actifs — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. La Direction estime que les risques financiers associés à ces garanties sont gérables. Trois facteurs contribuent à cette position : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion, et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur d'actif est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des garanties de valeur des actifs en cours couvrent tout un éventail allant jusqu'en 2019. Si la valeur actuelle de la garantie fournie dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil sous-jacent est enregistrée en contrat de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles » et la Note 31 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre 2008, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes qui ne dépasse pas le critère des 10 %, s'élève à 946 millions d'euros (2007 : 880 millions d'euros), ne comprenant pas 476 millions d'euros (2007 : 513 millions d'euros) pour lesquels le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs

données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 604 millions d'euros (2007 : 501 millions d'euros) (voir la Note 22C) « Autres provisions ». Cette provision couvre un écart potentiel prévu entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie pourra être exercée et la valeur garantie sur la base de la transaction, après prise en compte des contre-garanties.

En ce qui concerne ATR, EADS et Finmeccanica sont solidairement responsables vis-à-vis des tiers sans limitation. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Si **des engagements** visant à fournir des financements par rapport aux commandes d'Airbus et d'ATR sont également conclus, ces engagements ne sont pas considérés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'a pas été mis en place, ce qui a lieu au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne seront pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Comme il est expliqué Note 3 « Aspects comptables spécifiques du programme A400M », en cas de résiliation éventuelle du contrat de lancement initié par l'OCCAR avec un accord unanime de tous les clients de lancement après le 31 mars 2009, AMSL serait dans l'obligation de rembourser à l'OCCAR la totalité des paiements initiaux, des acomptes reçus sur le contrat et de tous les autres versements éventuellement reçus de l'OCCAR pour le programme A400M, pour un montant total d'environ 5,7 milliards d'euros. À la date des présents états financiers, EADS ne prévoit pas que l'OCCAR exercera son droit contractuel de résiliation, car EADS suppose que la nouvelle approche proposée pour ce programme viendra à l'appui du processus d'établissement d'un cadre approprié pour la poursuite du programme A400M avec l'OCCAR.

Dans le cadre du scénario actuel de poursuite du programme A400M, divers coûts éventuels supplémentaires liés aux conséquences financières non quantifiables du report du calendrier de livraison n'ont pas été pris en compte pour la réévaluation de la provision A400M dans les états financiers 2008. Par conséquent, certains impacts négatifs importants sur le compte de résultat des exercices futurs seront peut-être à enregistrer lorsqu'il deviendra possible d'évaluer ces coûts ou lorsque des événements significatifs entraîneront un retour à la

méthode comptable de l'avancement du contrat. Les éventuels impacts positifs de potentielles négociations futures avec les clients pourraient réduire ces impacts négatifs, mais ne seraient toutefois pris en compte qu'une fois les modifications contractuelles correspondantes acceptées par l'OCCAR et par les clients de lancement. Chacun des clients de lancement peut par ailleurs demander séparément l'annulation de ceux des avions individuels commandés qui subiraient un retard de livraison substantiel. Une telle action déclencherait le remboursement des paiements initiaux et des acomptes reçus sur commande de l'OCCAR se rapportant aux avions correspondants.

Autres engagements — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne fin vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Les loyers nominaux futurs (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 843 millions d'euros (2007 : 979 millions d'euros) au 31 décembre 2008 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes :

(en millions d'€)

au plus tard en 2009	103
après 2009 et au plus tard en 2013	316
après 2013	424
Total	843

35. Informations relatives aux instruments financiers

A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers tels qu'ils sont développés ci-après : i) risques de marché, risques de taux de change et risques de taux d'intérêt, ii) risques de crédit et iii) risques de liquidité. Le programme de gestion du risque financier global d'EADS est centré sur l'atténuation des risques imprévisibles des marchés financiers et de leurs effets défavorables éventuels sur les performances d'exploitation et les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés et dans une moindre mesure des engagements financiers non dérivés pour couvrir certains risques.

La gestion du risque financier d'EADS est en général effectuée par le service financier central du Siège d'EADS, dans le cadre de politiques approuvées par le Conseil d'administration. La

responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux Comités de trésorerie mis en place avec les divisions et unités opérationnelles du Groupe.

Risque de marché

Risque de change — Le risque de change prend naissance lorsque des opérations commerciales à terme ou des engagements fermes, des éléments d'actif et de passif constatés et des investissements nets dans des implantations étrangères sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars des États-Unis, provenant principalement des

activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre en grande partie des opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des revenus d'EADS est exprimée en dollars des États-Unis bien que la majeure partie de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en livre sterling. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar des États-Unis. L'intention du Groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats.

À des fins d'information financière, EADS désigne la plupart du temps une portion du total des flux de trésorerie fermes futurs comme position couverte pour couvrir le risque de change qu'elle prévoit. Donc, aussi longtemps que les encaissements bruts réels en devises étrangères (par mois) dépassent la portion désignée comme couverte, le retard ou l'annulation des transactions de vente et des encaissements correspondants n'ont pas d'impact sur l'opération de couverture. EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises, des options de devises étrangères, certains contrats à terme synthétiques de gré à gré et, dans une moindre mesure et chez Airbus, des engagements financiers non dérivés.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en dollars des États-Unis. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements totaux à la livraison des appareils. Le montant prévu des rentrées à couvrir peut couvrir jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars des États-Unis au début. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commandes ferme ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial. En ce qui concerne ses activités non aéronautiques, EADS couvre les rentrées et les sorties en devises générées par les contrats de vente et d'achat qui sont normalement conclus pour des volumes inférieurs.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autres éléments du résultat financier. En outre, EADS couvre le risque de change découlant de transactions financières dans des devises autres que l'euro, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières.

Risque de taux d'intérêt — Le Groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire. Pour ce portefeuille, EADS réunit régulièrement une commission de gestion de patrimoine visant à limiter le risque de taux d'intérêt à la juste valeur grâce à une approche de valeur à risque. EADS investit principalement dans des instruments à court terme afin de minimiser plus encore tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille. La portion de valeurs mobilières à risque est investie en obligations à court et à moyen terme. Les éventuelles couvertures de taux d'intérêt associées remplissent les conditions requises pour une comptabilisation de couverture soit à titre de couvertures de juste valeur, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Risque de prix — EADS investit dans une faible mesure en actions, essentiellement pour des motifs opérationnels. Le Groupe estime donc que son exposition au risque actions est limitée.

Sensibilité des risques de marché — L'approche utilisée pour évaluer et maîtriser l'exposition au risque de marché dans le cadre du portefeuille d'instruments financiers d'EADS est, entre autres indicateurs clé, la valeur à risque (« VaR »). La VaR d'un portefeuille est la perte potentielle estimée résultant d'un mouvement défavorable du marché qui ne sera pas dépassée pour le portefeuille sur une durée précisée (période de détention), et ce, avec un niveau de confiance précisé. La VaR utilisée par EADS est fondée sur un niveau de confiance de 95 %, en

1

2

3

4

5

Sommaire

supposant que la durée de détention est de cinq jours. Le modèle de VaR utilisé est basé principalement sur la méthode dite de la « Simulation Monte-Carlo ». En dérivant le comportement statistique des marchés pertinents par rapport au portefeuille à partir des données de marché des deux années précédentes et des interdépendances observées entre différents marchés et différents prix, le modèle génère un large éventail de scénarios potentiels futurs pour les mouvements des prix de marché.

Le calcul de la VaR d'EADS inclut les dettes financières du Groupe, ses investissements à court et à long terme, ses contrats en devises étrangères (contrats à terme de gré à gré, swaps et options), ses créances et ses engagements au titre de contrats de location-financement, ses créances clients et ses dettes fournisseurs en devises étrangères, lesquelles comprennent les créances et les dettes intra-Groupe qui affectent les bénéfices et les pertes du Groupe.

Bien que la VaR soit un outil important pour l'évaluation du risque de marché, les hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle entraînent un certain nombre de limitations, dont les suivantes :

- Une période de détention de 5 jours suppose qu'il est possible de couvrir des positions ou de les céder dans ce délai. Il est estimé que c'est là une hypothèse réaliste dans presque tous les cas, mais cela pourrait ne pas l'être dans

des situations d'illiquidité grave des marchés pour une durée prolongée.

- Un niveau de confiance de 95 % ne reflète pas les pertes qui pourraient se produire au-delà de ce niveau. Même dans le cadre du modèle utilisé, il existe une probabilité statistique de 5 % que les pertes dépassent la VaR calculée.
- L'utilisation de données historiques comme base d'évaluation du comportement statistique des marchés pertinents et de détermination finale de l'éventail possible des issues futures à partir de ce comportement statistique risque de ne pas toujours prendre en compte tous les scénarios possibles, surtout s'ils sont de nature exceptionnelle.

Le Groupe utilise la VaR, parmi d'autres chiffres clé, afin de déterminer le degré de risque de son portefeuille d'instruments financiers et afin d'en optimiser le ratio risque-rendement. En outre, la politique d'investissement du Groupe définit, en résultat et en AOCI, certaines limites de risque total pour le portefeuille de disponibilités et de valeurs mobilières. La VaR totale de ce portefeuille, ainsi que les divers chiffres de VaR propres à chaque facteur de risque au sein de celui-ci, sont évalués et servent de base, parmi d'autres estimations, aux décisions de la commission de gestion du patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de VaR du portefeuille d'instruments financiers d'EADS au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

(en millions d'€)	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR taux d'intérêt
31 décembre 2008				
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	1 888	-	1 829	279
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	109	32	113	42
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	79	-	23	69
Effet de corrélation	(166)	-	(41)	(89)
Tous instruments financiers	1 910	32	1 924	301
31 décembre 2007				
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	360	-	367	104
Engagements de financement, disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes	41	8	50	27
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	38	-	11	35
Effet de corrélation	(48)	-	(16)	(30)
Tous instruments financiers	391	8	412	136

L'augmentation de la VaR totale par rapport au 31 décembre 2007 est attribuée principalement à l'augmentation des volumes de couverture et de l'accroissement très net des volatilités des cours de change. EADS utilise ses instruments financiers dérivés presque exclusivement à des fins de couverture, ainsi que certains de ses engagements financiers non dérivés. À ce titre, les risques de marché respectifs de ces instruments de couverture sont – en fonction de l'efficacité réelle des couvertures – compensés par les risques de marché opposés correspondants des opérations, des actifs ou des engagements sous-jacents prévisionnels. Dans le cadre de la norme IFRS 7, les opérations prévisionnelles sous-jacentes ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des instruments financiers et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessus. La VaR du portefeuille de couvertures de change, d'un montant de 1 888 millions d'euros (2007 : 360 millions d'euros), ne peut être considérée comme un indicateur de risque pour le Groupe au sens économique du terme.

En outre, EADS évalue également la VaR du risque de transaction à l'intérieur du Groupe qui prend naissance lorsque des entités du Groupe contractent dans une devise autre que sa devise fonctionnelle, affectant ainsi le résultat du Groupe. Cependant, ces risques de change prennent naissance uniquement à l'intérieur d'EADS et sont compensés à 100 %, d'un point de vue économique, par les fluctuations de change correspondantes constatées dans un élément distinct des capitaux propres lors de la conversion de l'entité étrangère dans la devise fonctionnelle d'EADS. Au 31 décembre 2008 la VaR totale correspondante était de 263 millions d'euros (2007 : 12 millions d'euros).

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs à leur échéance. EADS gère ses liquidités en détenant des volumes suffisants d'actifs liquides et maintient une ligne de crédit conditionnelle (3 milliards d'euros et 3 milliards d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement) en plus des encaissements générés par son exploitation. La trésorerie comprend normalement les disponibilités et le portefeuille de valeurs mobilières. En outre, le Groupe maintient un ensemble d'autres sources de financement. En fonction de ses besoins de trésorerie et des conditions de marché, EADS émet des obligations et des effets de commerce. Dans le contexte de la crise financière, EADS a décidé de privilégier les instruments ayant des échéances moindres et de restructurer le portefeuille d'actifs en mettant l'accent sur les placements présentant un risque de contrepartie réduit (bons du Trésor, par exemple). Des fluctuations défavorables des marchés des capitaux du fait de la crise financière mondiale pourraient accroître les frais de financement du Groupe et limiter sa flexibilité financière.

En outre, la gestion de la grande majorité du risque de liquidité du Groupe est centralisée par un processus de concentration quotidienne des liquidités. Ce processus permet à EADS de gérer ses excédents de liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie, en fonction des besoins effectifs de ses filiales. La Direction effectue un suivi des réserves de liquidités du Groupe, ainsi que les flux de trésorerie que devrait générer son exploitation, sur la base d'une prévision trimestrielle de fonds de roulement.

(en millions d'€)	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1 an – 2 ans	2 ans – 3 ans	3 ans – 4 ans	4 ans – 5 ans	Plus de 5 ans
31 décembre 2008								
Engagements financiers non dérivés	(13 756)	(14 898)	(9 954)	(1 477)	(315)	(270)	(226)	(2 656)
Engagements financiers dérivés	(2 865)	(2 333)	(517)	(355)	(499)	(438)	(173)	(351)
Total	(16 621)	(17 231)	(10 471)	(1 832)	(814)	(708)	(399)	(3 007)
31 décembre 2007 ⁽¹⁾								
Engagements financiers non dérivés	(13 770)	(14 866)	(9 837)	(831)	(1 347)	(288)	(202)	(2 361)
Engagements financiers dérivés	(294)	(384)	(135)	(131)	30	0	0	(148)
Total	(14 064)	(15 250)	(9 972)	(962)	(1 317)	(288)	(202)	(2 509)

(1) La présentation 2007 est ajustée conformément à la présentation 2008.

Le tableau ci-dessus analyse les engagements financiers d'EADS en fonction de leurs groupes d'échéances pertinents, sur la base de la durée pendant laquelle ils restent au bilan d'EADS jusqu'à leur date d'échéance contractuelle.

Les montants communiqués sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés, comprenant tous les décaissements liés à un engagement, par exemple les remboursements et les versements d'intérêts éventuels.

Les engagements financiers non dérivés comprennent les engagements de financement à leur coût amorti et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, tels que présentés dans le tableau de la Note 35B). En raison de leur nature spécifique, à savoir le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de partage des risques, et de l'incertitude des dates de remboursement, les avances remboursables reçues de gouvernements européens ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Leur montant est de 4 920 millions d'euros (2007 : 5 315 millions d'euros).

Risque de crédit

EADS est exposée à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

En ce qui concerne les activités du service financier central, le risque de crédit résultant des instruments financiers est géré au niveau du Groupe. Les contreparties pour les opérations sur les disponibilités et les valeurs mobilières, ainsi que pour les opérations dérivées, se limitent à des établissements financiers, à des entreprises ou à des États dont la cote de crédit est excellente. Pour de telles opérations financières, EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour. En outre, EADS vise constamment à maintenir un certain niveau de diversification de son portefeuille, aussi bien entre les contreparties individuelles qu'entre les établissements financiers, les entreprises ou les États, afin d'éviter une concentration accrue du risque de crédit sur quelques contreparties seulement. En outre, le risque de crédit d'EADS est réexaminé régulièrement, en prenant en compte

divers indicateurs de risque de crédit et des données fondamentales concernant les parties contractantes, ainsi que la répartition par secteurs et par échéances.

Le Groupe effectue un suivi des performances des instruments financiers envisagés individuellement, ainsi que de l'impact des marchés du crédit sur leurs performances. EADS a mis en place des procédures permettant de couvrir, de céder ou de restructurer des instruments financiers ayant subi une dégradation de la notation de crédit de la contrepartie, ou dont les performances ne sont pas satisfaisantes. Ces mesures ont pour but de protéger EADS jusqu'à un certain point des risques de crédit liés aux contreparties individuelles. Néanmoins, un impact négatif potentiel résultant d'une augmentation, sous l'impulsion des marchés, des risques de crédit systématiques ne peut être exclu.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus et ATR, EADS accepte éventuellement de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit en accordant des garanties à des tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de risques propres à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs financiers dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciés peut être évaluée en se référant à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à l'évaluation en interne de la solvabilité des clients (compagnies aériennes, par exemple).

L'exposition maximum au risque de crédit de la part courante des actifs de financement non courants, des créances clients, des créances sur les sociétés liées et des actifs financiers inclus dans le poste « Autres actifs de financement courants » à la date de clôture de l'exercice est récapitulée ci-dessous :

(en millions d'€)	2008	2007
Créances dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciées	5 002	4 353
Échéances non dépassées du fait de négociations et non dépréciées	31	43
Créances dépréciées à titre individuel	13	16
Créances non dépréciées et échéance dépassée de ≤ 3 mois	795	728
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 3 et ≤ 6 mois	173	95
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 6 et ≤ 9 mois	118	55
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 9 et ≤ 12 mois	48	108
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 12 mois	277	347
Total	6 457	5 745

B) VALEURS NETTES COMPTABLES ET JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux

méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers selon les catégories d'évaluation de la norme IAS 39 aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement :

31 décembre 2008 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres ⁽³⁾	Total instruments financiers	
	Détenu pour opérations de marché	Désigné		Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Prix de revient		Juste valeur	Valeur comptable
Actif consolidé										
Autres investissements et actifs financiers non courants										
> dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	646	646	634	1 280	1 280
> dont à leur prix de revient	-	-	-	296	- ⁽¹⁾	-	-	-	296	- ⁽¹⁾
> dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	136	136	-	-	-	136	136
Part courante des actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	109	109	68	177	177
Autres actifs financiers courants et non courants	649	-	2 257	-	-	1 201	1 201	-	4 107	4 107
Créances clients	-	-	-	-	-	5 267	5 267	-	5 267	5 267
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	729	-	6 223	6 223	-	-	-	6 952	6 952
Disponibilités	-	625	-	3 913	3 913	2 207	2 207	-	6 745	6 745
Total	649	1 354	2 257	10 568	10 272	9 430	9 430	702	24 960	24 664
Dettes										
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(4 342)	(4 497)	(162)	(4 504)	(4 659)
Autres actifs financiers courants et non courants	(322)	-	(2 857)	-	-	(6 034)	(6 034) ⁽²⁾	-	(9 213)	(9 213)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(7 824)	(7 824)	-	(7 824)	(7 824)
Total	(322)	-	(2 857)	-	-	(18 200)	(18 355)	(162)	(21 541)	(21 696)

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 4 920 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances/dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

31 décembre 2007 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres ⁽³⁾	Total instruments financiers	
	Détenu pour opérations de marché	Désigné		Valeur comptable	Juste valeur	Prix de revient	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Actif consolidé			Juste valeur							
Autres investissements et actifs financiers non courants										
> dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	582	582	472	1 054	1 054
> dont à leur prix de revient	-	-	-	293	- ⁽¹⁾	-	-	-	293	- ⁽¹⁾
> dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	206	206	-	-	-	206	206
Part courante des actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	60	60	106	166	166
Autres actifs financiers courants et non courants ⁽²⁾	201	-	5 194	-	-	970	970	-	6 365	6 365
Créances clients	-	-	-	-	-	4 639	4 639	-	4 639	4 639
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	285	-	4 004	4 004	-	-	-	4 289	4 289
Disponibilités	-	503	-	5 507	5 507	1 539	1 539	-	7 549	7 549
Total	201	788	5 194	10 010	9 717	7 790	7 790	578	24 561	24 268
Dettes			Juste valeur			Prix de revient	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(4 624)	(4 698)	(190)	(4 814)	(4 888)
Autres dettes de financement courantes/ non courantes ⁽²⁾	(91)	-	(1 211)	-	-	(5 865)	(5 865) ⁽⁴⁾	-	(7 167)	(7 167)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(7 398)	(7 398)	-	(7 398)	(7 398)
Total	(91)	-	(1 211)	-	-	(17 887)	(17 961)	(190)	(19 379)	(19 453)

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) La présentation 2007 est ajustée conformément à la présentation 2008.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances/dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

(4) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 5 315 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement.

Actifs financiers et dettes financières – D'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées à l'aide des cotations boursières observables ou à l'aide de techniques d'évaluation étayées par des cotations boursières observables.

Si l'on applique une technique d'évaluation, par exemple la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, les justes valeurs sont fondées sur des estimations. Toutefois, les méthodes et les

hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces notes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations aux 31 décembre 2008 et 2007, qui ne sont pas obligatoirement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers. Les autres placements non cotés sont évalués à leur prix de revient, car leur juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable.

1

2

3

4

5

Sommaire

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Valeurs mobilières de placement — La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est déterminée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Les types suivants d'**actifs financiers** détenus aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement, sont constatés à leur juste valeur en résultat :

(en millions d'€)	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2008	Juste valeur au 31 décembre 2008	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2007
Désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation :				
> Fonds communs de placement	1 074	1 076	504	503
> Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs	275	230	234	234
> Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés	50	48	50	51
Total	1 399	1 354	788	788

Les Fonds du marché monétaire cumulés ont été désignés à leur juste valeur en résultat, car leur portefeuille est géré sur la base de leur juste valeur et leurs performances sont évaluées de même.

En outre, EADS investit dans des fonds du marché monétaire qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 1 787 millions d'euros (2007 : 2 941 millions d'euros).

Contrats de devises et de taux d'intérêt — La juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2008 et 2007. EADS a utilisé des méthodes d'évaluation classiques à l'aide de logiciels standard. L'évaluation est basée sur des données de marché librement accessibles en provenance de diverses sources et met en œuvre des méthodes classiques d'actualisation des flux de trésorerie. Pour les options, la formule Black-Scholes a été appliquée.

La juste valeur des **engagements de financement** au 31 décembre 2008 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs. Elle reflète également le taux d'intérêt tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus. La juste valeur des obligations OMTN a été estimée à l'aide des cotations des marchés.

Les placements en Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs ont été désignés à leur juste valeur en résultat.

EADS investit également dans des Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés ; il s'agit d'instruments hybrides, qui associent une obligation à coupon zéro et un instrument financier dérivé de taux d'intérêt incorporé. Puisqu'il fallait séparer ce dernier du contrat hôte, EADS a choisi de désigner l'instrument hybride tout entier à sa juste valeur en résultat.

C) MONTANTS NOTIONNELS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2008 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Contrats de change :									
Contrats de vente (achat) à terme nets	9 695	9 869	6 275	4 774	3 212	1 546	1 044	(44)	36 371
Achats d'options de vente « put » en USD	1	2 515	3 162	790	0	0	0	0	6 468
Contrats à terme en USD structurés :									
Achats d'options d'achat « call » en USD	1 504	924	1 462	1 418	0	0	0	0	5 308
Achats d'options de vente « put » en USD	1 504	924	1 462	1 418	0	0	0	0	5 308
Ventes d'options d'achat « call » en USD	1 504	924	1 462	1 418	0	0	0	0	5 308
Contrats de swap de change	4 793	0	25	35	130	225	0	0	5 208

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Contrats de change :									
Contrats de vente (achat) à terme nets	10 209	8 712	7 479	3 468	1 272	450	(3)	0	31 587
Contrats à terme en USD structurés :									
Achats d'options d'achat « call » en USD	162	1 422	537	513	214	0	0	0	2 848
Achats d'options de vente « put » en USD	162	1 422	537	513	214	0	0	0	2 848
Ventes d'options d'achat « call » en USD	162	1 422	537	513	214	0	0	0	2 848
Contrats de swap de change	1 838	14	0	0	34	0	189	0	2 075

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2008 (en millions d'€)	Durée résiduelle							Total
	2009	2010	2011	2012	2013 - 2017	2018	2019	
Contrats de taux	753	1 792	277	170	0	1 235	1 224	5 451

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en millions d'€)	Durée résiduelle							Total
	2008	2009	2010	2011	2012	2013 - 2017	2018	
Contrats de taux	225	536	1 655	122	90	0	1 455	5 672

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2008 et 2007 :

31 décembre 2008 Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	2,98	1,88	2,75
1 an	3,05	2,22	2,86
5 ans	3,23	2,07	3,17
10 ans	3,74	2,50	3,48

31 décembre 2007 Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	4,58	4,61	5,91
1 an	4,67	4,25	5,76
5 ans	4,56	4,16	5,16
10 ans	4,72	4,65	5,08

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2008 et 2007 se présente comme suit :

(en millions d'€)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total
1^{er} janvier 2007	3 189	1	3 190
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	1 364	1	1 365
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 002)	0	(1 002)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	362	1	363
31 décembre 2007/1^{er} janvier 2008	3 551	2	3 553
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	(2 050)	(1)	(2 051)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 684)	0	(1 684)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(3 734)	(1)	(3 735)
31 décembre 2008	(183)	1	(182)

Mises en correspondance avec leurs valeurs comptables, les justes valeurs de chaque type d'instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Actif consolidé	Dettes	Actif consolidé	Dettes
Contrats de change – Couvertures de flux de trésorerie	2 256	(2 469)	5 192	(124)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	323	(230)	154	(48)
Contrats de taux – Couvertures de flux de trésorerie	0	0	2	(12)
Contrats de taux – Couvertures de juste valeur	1	(74)	0	(67)
Contrats de taux – non désignés dans une relation de couverture	0	(3)	27	(43)
Dérivés de devises incorporés	3	(89)	20	0
Total	2 583	(2 865)	5 395	(294)

Au 31 décembre 2008, le Groupe avait mis en place des contrats de swap de taux d'intérêt dont les montants notionnels totalisaient 1 500 millions d'euros (au 31 décembre 2007 : 1 500 millions d'euros). Ces swaps sont utilisés pour couvrir le risque de fluctuations de la juste valeur de ses obligations OMTN (voir la Note 27 « Dettes financières »). La juste valeur du bénéfice sur les swaps de taux d'intérêts, d'un montant de 68 millions d'euros (2007 : juste valeur des pertes égale à 23 millions d'euros), a été constatée en résultat financier et une compensation a été opérée avec un gain égal sur ses obligations OMTN.

Les instruments financiers dérivés non désignés comme relevant d'une comptabilité de couverture sont classés en actifs courants ou en dettes courantes. La juste valeur intégrale d'un

instrument financier dérivé de couverture est classée en actif non courant ou en dette non courante si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif courant ou en dette courante si la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois, ceci en cas de production en série. En cas de contrats à long terme, un instrument financier dérivé de couverture est classé non courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert déborde le cycle d'exploitation normal d'EADS, tandis qu'il est classé courant lorsque la durée restant à courir jusqu'à l'échéance de l'élément couvert s'inscrit dans le cycle d'exploitation normal d'EADS.

Aucune inefficacité significative résultant d'une relation de couverture n'a été déterminée.

E) GAINS OU PERTES NETS

Les gains (ou pertes) nets d'EADS constatés au compte de résultat en 2008 et en 2007, respectivement, sont les suivants :

(en millions d'€)	2008	2007
Actifs financiers ou dettes financières à leur juste valeur en résultat :		
> Détenus pour opérations de marché	(149)	(307)
> Désignés lors de leur constatation initiale	64	154
Actifs financiers disponibles à la vente :		
> Résultat avant impôt retranché du poste « AOCl » et constaté au compte de résultat	6	48
Prêts et créances	(160)	(127)
Dettes financières évaluées à leur coût amorti	79	77

Les produits d'intérêts sont inclus dans les gains et les pertes nets sur les actifs financiers ou les dettes financières en résultat.

Les gains et les pertes nets sur les prêts et les créances comprennent, entre autres, les résultats des ajustements de change sur les opérations à l'étranger et les pertes de dépréciation.

Les gains et les pertes nets ci-dessous ont été constatés directement en capitaux propres en 2008 et en 2007 :

(en millions d'€)	2008	2007
Actifs financiers disponibles à la vente :		
> Gains et pertes nets non réalisés constatés directement en OCI	(6)	(4)

F) TOTAL DES PRODUITS D'INTÉRÊTS DES ACTIFS FINANCIERS

Les produits d'intérêts totaux des actifs financiers et les charges d'intérêts totales pour les dettes financières qui ne sont pas évalués à leur juste valeur en résultat sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif :

(en millions d'€)	2008	2007
Total des produits d'intérêts des actifs financiers	501	347
Total des charges d'intérêts sur les dettes financières	(581)	(701)

G) PERTES DE VALEUR

Les pertes de valeur suivantes sur les actifs financiers constatées en profits et pertes en 2008 et 2007, sont respectivement :

(en millions d'€)	2008	2007
Actifs financiers disponibles à la vente	(23)	(13)
Prêts et créances	(114)	(120)
Autres ⁽¹⁾	(36)	(24)
Total	(173)	(157)

(1) Concerne les créances au titre des contrats de crédit-bail.

36. Paiements en actions

A) PLANS DE STOCK-OPTIONS ET PLANS D'INCITATIONS À LONG TERME (PILT)

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans d'options de souscription d'actions en 2006, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS. Lors de sa réunion du 18 décembre 2006, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation qui lui a été donnée par la réunion des actionnaires du 4 mai 2006, a approuvé l'attribution d'actions soumises à conditions de performance et d'actions soumises à condition de présence aux salariés de la Société remplissant les conditions requises.

Pour le plan de souscription d'actions pour 2006, de manière analogue à tous les plans d'options de souscription d'actions déjà en vigueur d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

La juste valeur des unités attribuées pour chaque date d'acquisition est indiquée ci-dessous (plan LTIP 2008) :

en € (par unité attribuée)	Juste valeur des unités subalternes à solder en espèces	Juste valeur des unités reflète à solder en espèces
Mai 2012	11,68	11,68
Novembre 2012	11,63	11,63
Mai 2013	11,59	11,59
Novembre 2013	11,54	11,54

À sa réunion du 7 décembre 2007, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence de la Société.

À sa réunion du 13 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence de la Société. L'attribution de ces « unités » ne sera pas matérialisée matériellement sous forme d'actions, mais correspond à un plan soldé en espèces conformément à la norme IFRS 2.

En 2008, des charges de rémunérations pour les plans de stock-options et d'incitations à long terme ont été constatées pour un montant de 22 millions d'euros (en 2007 : 39 millions d'euros). Pour les 14 200 options exercées au cours de l'exercice 2008, le prix moyen de l'action à la date de levée est de 18,56 euros.

La durée de vie des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence (2008) est fixée par contrat (voir dans la description de la « dixième tranche »). L'évaluation est fondée sur le prix de

l'action à la date de clôture de l'exercice (12,03 euros au 31 décembre 2008) et prend également en compte la valeur actuelle des paiements de dividendes escomptés.

Les principaux paramètres suivants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des stock-options attribuées :

PARAMÈTRES D'ENTRÉE DU MODÈLE DE FIXATION DU PRIX DES OPTIONS BLACK SCHOLES

	LTIP 2006	LTIP 2005
Prix de l'action (€)	25,34	32,79
Prix d'exercice (€)	25,65 ⁽¹⁾	33,91
Taux d'intérêt sans risque (%) ⁽²⁾	4,13	3,24
Volatilité prévue (%)	30,7	24,8
Durée de vie estimée (années)	5,5	5,5

(1) Le prix d'exercice des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence est de 0 euro.

(2) Le taux d'intérêt sans risque est basé sur une courbe de rendement de coupons à taux zéro qui reflète les durées de vie respectives (en années) des options.

EADS utilise les volatilités historiques du prix de son action comme indicateur pour estimer la volatilité des stock-options qu'elle attribue. Pour savoir si ces volatilités historiques constituent une approximation suffisante des volatilités futures prévues, on les compare aux volatilités implicites des options d'EADS, qui sont négociées sur le marché à partir de la date d'attribution. Ces options ont normalement une durée de vie plus brève, inférieure ou égale à deux ans. Lorsqu'il n'y a que des différences mineures entre les volatilités historiques et les volatilités implicites, EADS utilise les volatilités

historiques comme paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes (veuillez vous référer à la Note 2 « Récapitulatif des principales règles comptables »). Aux fins de l'évaluation, on considère qu'il a été satisfait aux critères de performance.

La durée de vie estimée de l'option, soit 5,5 ans (en 2006 et 2005), est fondée sur l'expérience historique et incorpore l'effet des levées précoces anticipables.

Les principales caractéristiques des options, des actions ainsi que des unités soumises à conditions au 31 décembre 2008 sont récapitulées dans les différents tableaux ci-dessous :

	Première tranche	Deuxième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	26 mai 2000	20 octobre 2000
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000
Nombre d'options en circulation	1 555 220	32 000
Nombre total de salariés éligibles	850	34
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	8 juillet 2010	8 juillet 2010
Droit de conversion	Une option pour une action	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	20,90 €	20,90 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 892 020	188 000

	Troisième tranche	Quatrième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options attribuées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options en circulation	3 499 919	2 547 121
Nombre total de salariés éligibles	1 650	1 562
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	12 juillet 2011	8 août 2012
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	24,66 €	16,96 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	3 492 831	4 305 066

	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en circulation	4 729 593	6 057 766
Nombre total de salariés éligibles	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	9 octobre 2013	7 octobre 2014
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 % ⁽¹⁾
Prix d'exercice	15,65 €	24,32 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 517 623	2 400

(1) En ce qui concerne la sixième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2007.

	Septième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 décembre 2005
Nombre d'options attribuées	7 981 760
Nombre d'options en circulation	6 294 951
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 608
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »). En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.
Date d'expiration	8 décembre 2015
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 % ⁽¹⁾
Prix d'exercice	33,91 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

(1) En ce qui concerne la septième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2008.

		Huitième tranche	
Date de l'Assemblée générale des actionnaires		4 mai 2006	
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)		18 décembre 2006	
		Plan de stock-options	
Nombre d'options attribuées		1 747 500	
Nombre d'options en circulation		1 678 000	
Nombre total de bénéficiaires éligibles		221	
Date à partir de laquelle les options peuvent être levées	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initié — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).		
Date d'expiration		16 décembre 2016	
Droit de conversion		Une option pour une action	
Acquisition des droits		50 %	
Prix d'exercice		25,65 €	
Conditions du prix d'exercice		110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées		0	
		Plan d'actions soumises à conditions	
		Plan d'actions (conditions de performance)	Plan d'actions (conditions de présence)
Nombre d'actions attribuées		1 344 625	391 300
Nombre d'actions en circulation		1 291 375	378 475
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 637	
Date d'acquisition	Les actions soumises à conditions ne seront acquises que si les critères de performance sont satisfaits et si le salarié est encore employé au sein du Groupe EADS à la fin de la période d'acquisition. Elles prendront fin à la date de publication des résultats annuels pour 2009, attendus pour mars 2010.		
Nombre d'actions acquises		1 750	0
		Neuvième tranche	
Date de la réunion du Conseil d'administration (date de l'octroi)		7 décembre 2007	
		Plan d'unités soumises à conditions	
		Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées		1 693 940	506 060
Nombre d'unités en circulation		1 653 500	496 260
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 617	
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une entreprise du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements sur une durée de 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> > 25 % prévu en mai 2011 ; > 25 % prévu en novembre 2011 ; > 25 % prévu en mai 2012 ; > 25 % prévu en novembre 2012. 		

		Dixième tranche
Date de la réunion du Conseil d'administration (date de l'octroi)		13 novembre 2008
Plan d'unités soumises à conditions		
	Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées	2 192 740	801 860
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 684
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une entreprise du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements sur une durée de 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> > 25 % prévu en mai 2012 ; > 25 % prévu en novembre 2012 ; > 25 % prévu en mai 2013 ; > 25 % prévu en novembre 2013. 	

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'options de souscription d'actions, d'actions et d'unités :

Première et deuxième tranches	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2000	5 564 884	-	-	(189 484)	5 375 400
2001	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2002	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2003	-	5 375 400	-	(75 000)	5 300 400
2004	-	5 300 400	(90 500)	(336 000)	4 873 900
2005	-	4 873 900	(2 208 169)	(121 000)	2 544 731
2006	-	2 544 731	(746 242)	(23 000)	1 775 489
2007	-	1 775 489	(35 109)	(37 000)	1 703 380
2008	-	1 703 380	-	(116 160)	1 587 220

Troisième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2001	8 524 250	-	-	(597 825)	7 926 425
2002	-	7 926 425	-	-	7 926 425
2003	-	7 926 425	-	(107 700)	7 818 725
2004	-	7 818 725	-	(328 500)	7 490 225
2005	-	7 490 225	(2 069 027)	(132 475)	5 288 723
2006	-	5 288 723	(1 421 804)	(10 400)	3 856 519
2007	-	3 856 519	(2 000)	(81 350)	3 773 169
2008	-	3 773 169	-	(273 250)	3 499 919

Quatrième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2002	7 276 700	-	-	(600)	7 276 100
2003	-	7 276 100	-	(70 125)	7 205 975
2004	-	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828
2005	-	6 777 828	(2 409 389)	(9 250)	4 359 189
2006	-	4 359 189	(1 443 498)	(3 775)	2 911 916
2007	-	2 911 916	(189 532)	(15 950)	2 706 434
2008	-	2 706 434	-	(159 313)	2 547 121

Cinquième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
2006	-	6 493 005	(1 231 420)	(31 620)	5 229 965
2007	-	5 229 965	(386 878)	(24 214)	4 818 873
2008	-	4 818 873	(14 200)	(75 080)	4 729 593

Sixième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2004	7 777 280	-	-	-	7 777 280
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
2006	-	7 699 060	(2 400)	(96 960)	7 599 700
2007	-	7 599 700	-	(1 358 714)	6 240 986
2008	-	6 240 986	-	(183 220)	6 057 766

Septième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
2006	-	7 981 760	-	(74 160)	7 907 600
2007	-	7 907 600	-	(142 660)	7 764 940
2008	-	7 764 940	-	(1 469 989)	6 294 951

Huitième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2006	1 747 500	-	-	-	1 747 500
2007	-	1 747 500	-	(5 500)	1 742 000
2008	-	1 742 000	-	(64 000)	1 678 000

Total options toutes tranches	46 436 354	-	(13 397 940)	(6 643 844)	26 394 570
--------------------------------------	-------------------	----------	---------------------	--------------------	-------------------

Plan d'actions soumises à conditions 2006	Nombre d'actions				
	Actions attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Actions (conditions de performance) en 2006	1 344 625	-	-	-	1 344 625
Actions (conditions de performance) en 2007	-	1 344 625	(875)	(15 375)	1 328 375
Actions (conditions de performance) en 2008	-	1 328 375	(875)	(36 125)	1 291 375
Actions (condition de présence) en 2006	391 300	-	-	-	391 300
Actions (condition de présence) en 2007	-	391 300	-	(4 550)	386 750
Actions (condition de présence) en 2008	-	386 750	-	(8 275)	378 475
Total actions	1 735 925	1 715 125	(1 750)	(64 325)	1 669 850

Neuvième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités reflète en 2007	1 693 940	-	-	-	1 693 940
Unités reflète en 2008	-	1 693 940	(1 680)	(38 760)	1 653 500
Unités subalternes en 2007	506 060	-	-	-	506 060
Unités subalternes en 2008	-	506 060	-	(9 800)	496 260
Total unités	2 200 000	2 200 000	(1 680)	48 560	2 149 760

Dixième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités reflète en 2008	2 192 740	-	-	-	2 192 740
Unités subalternes en 2008	801 860	-	-	-	801 860
Total unités	2 994 600	-	-	-	2 994 600

B) PLAN D'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS (ESOP)

En 2008, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des sept autres plans qui ont été mis en place en 2007, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont pu acquérir chacun un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan ESOP 2008. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de 11,70 euros. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la bourse de Paris au cours des vingt jours de bourse qui ont précédé le 30 mai 2008, donnant ainsi un prix de souscription de 12,79 euros.

Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche B, les salariés ne peuvent vendre les actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés. Les salariés ayant souscrit la tranche A ont en outre la faculté de voter aux Assemblées annuelles des actionnaires. EADS a émis et vendu 2 031 820 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro dans le cadre de ces deux tranches. Une charge de rémunération a été comptabilisée pour un montant de 6 millions d'euros (en 2007 : 9 millions d'euros) au titre du plan ESOP 2008.

37. Transactions avec les parties liées

Parties liées — Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2008 et 2007 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations avec des parties liées incluent l'État français, Daimler, AG, Lagardère et SEPI (État espagnol). À l'exception des opérations avec l'État français et SEPI, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, au plan individuel comme au plan global. Les transactions avec l'État français comprennent essentiellement

les ventes réalisées par les divisions Eurocopter, Astrium et Défense & Sécurité, pour des programmes tels que le Tigre, les missiles balistiques M51/M45 et les missiles de croisière navals SCALP. Les transactions avec l'État espagnol comprennent principalement les ventes réalisées par les divisions MTAD et Défense & Sécurité, pour des programmes militaires.

Les transactions avec les coentreprises concernent principalement le programme Eurofighter.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2008 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2008	Achats de biens et de service et autres charges en 2008	Créances exigibles au 31 décembre 2008	Dettes payables au 31 décembre 2008	Autres dettes/ Prêts reçus au 31 décembre 2008
État français	1 085	2	1 195	3	2 094
État espagnol (SEPI)	198	0	49	0	316
Daimler AG	7	19	1	0	0
Groupe Lagardère	0	0	0	2	15
Total transactions avec actionnaires	1 290	21	1 245	5	2 425
Total transactions avec coentreprises	1 566	24	629	27	1 399
Total transactions avec sociétés affiliées	987	8	388	2	0

Au 31 décembre 2008, EADS CASA a accordé des garanties à l'État espagnol pour un montant de 331 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2007 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2007	Achats de biens et de service et autres charges en 2007	Créances exigibles au 31 décembre 2007	Dettes payables au 31 décembre 2007	Autres dettes/ Prêts reçus au 31 décembre 2007
État français	1 587	17	882	0	2 087
État espagnol (SEPI)	316	0	122	0	352
Daimler AG	4	12	2	4	0
Groupe Lagardère	2	0	0	2	14
Total transactions avec actionnaires	1 909	29	1 066	6	2 453
Total transactions avec coentreprises	1 638	28	371	42	616
Total transactions avec sociétés affiliées	687	20	317	3	0

En 2007, Lagardère et l'État français ont remboursé à EADS les dividendes reçus au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 29 millions d'euros, à titre de prêt sans intérêt.

Rémunération — La rémunération annuelle et les coûts relatifs pour l'ensemble des dirigeants du Groupe, autrement dit, les Administrateurs non exécutifs, les Administrateurs exécutifs et les autres membres du Comité exécutif, sont récapitulés ci-dessous :

2008 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Plans de retraite	
		Engagements à prestations définies ⁽¹⁾	Charges de retraite ⁽²⁾
Administrateurs non exécutifs ⁽³⁾	0,5	-	-
Administrateurs exécutifs ⁽⁴⁾	2,4	1,4	0,6
Autres membres du Comité exécutif ⁽⁵⁾	15,4	23,1	1,9

- (1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).
 (2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actuelles afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2008.
 (3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2008.
 (4) Le Président-Directeur général était le seul Administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2008.
 (5) Membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2008, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe EADS N.V.

2007 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Plans de retraite	
		Engagements à prestations définies ⁽¹⁾	Charges de retraite ⁽²⁾
Administrateurs non exécutifs ⁽³⁾	0,8	-	-
Administrateurs exécutifs ⁽⁴⁾	2,4	0,8	0,6
Autres membres du Comité exécutif ⁽⁵⁾	12,9	15,5	1,7

- (1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).
 (2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actuelles afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2007.
 (3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2007.
 (4) Le Président-Directeur général était le seul Administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2007.
 (5) Ce Groupe inclut les anciens Administrateurs exécutifs dont le mandat d'administrateur a pris fin, mais qui étaient toujours membres du Comité exécutif au 31 décembre 2007, mais non les ex-membres du Comité exécutif qui n'étaient plus en fonction au 31 décembre 2007, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe EADS N.V.

En outre, les unités soumises à conditions de performance attribuées en 2008 au Président-Directeur général et aux autres membres du Comité exécutif sont au nombre de 336 500.

Les montants détaillés ci-dessus ne comprennent pas les indemnités de départ, ni le coût estimé des différents instruments des plans d'incitation à long terme accordés aux membres du Comité exécutif.

Pour plus d'informations concernant la rémunération des Administrateurs, voir « Notes annexes aux États financiers statutaires de la Société – Note 11 : Rémunération ».

EADS n'a accordé aucun prêt, aucune avance de trésorerie, aucune garantie à l'un quelconque de ses Administrateurs ou membres du Comité exécutif.

Les membres du Comité exécutif ont également droit à une indemnité de départ s'ils viennent à quitter EADS à la suite

d'une décision de la Société. Les contrats de travail conclus pour une durée indéterminée prévoient une indemnité maximum représentant 24 mois de salaire cible annuel total.

Le Conseil d'administration a toutefois décidé de réduire l'indemnité de départ maximum de 24 mois à 18 mois du salaire cible annuel total.

Cette nouvelle règle s'applique aux membres du Comité exécutif à compter du renouvellement de leurs contrats de travail.

Une telle indemnité pourrait être réduite au prorata ou même ne pas être applicable, en fonction de l'âge et de la date de départ en retraite.

Les membres du Comité exécutif ont également le droit de bénéficier d'un véhicule de fonction.

38. Participations dans des coentreprises

Les principales participations du Groupe à des coentreprises et les pourcentages de participation figurent dans l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ». Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-dessous représentent la part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits et des charges des coentreprises importantes (MBDA, Atlas et ATR) reconnue par le Groupe, de manière cumulée :

(en millions d'€)	2008	2007
Actifs non courants	667	693
Actifs courants	3 051	3 004
Passifs non courants	446	466
Dettes courantes	2 702	2 670
Chiffre d'affaires	1 652	1 729
Bénéfice net de l'exercice	145	121

39. Résultat par action

Résultat de base par action — Cette donnée se calcule en divisant le bénéfice net/(la perte nette) attribuable aux actionnaires de la société-mère par le nombre moyen pondéré

d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2008	2007	2006
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	1 572 M €	(446) M €	99 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	806 978 801	803 128 221	800 185 164
Bénéfice net/(Perte nette) de base par action	1,95 €	(0,56) €	0,12 €

Résultat dilué par action — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont les stock-options, ainsi que les actions soumises à conditions de performance et les actions soumises à condition de présence. En 2008, le prix moyen de l'action EADS n'a pas dépassé le prix de levée des stock-options dans le cadre d'aucun plan de stock-options (en 2007 : 1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e plan de stock-options ;

en 2006 : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e plan de stock-options). De ce fait, aucun actionnaire affilié à des stock-options (2007 : 2 420 180 actions ; 2006 : 4 130 499 actions) n'a été prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action. Puisque le prix moyen de l'action EADS au cours de l'année 2008 était supérieur au prix des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence, 618 141 actions soumises à conditions de performance et actions soumises à condition de présence (en 2007 et 2006 : aucune) ont été prises en compte dans le calcul.

	2008	2007	2006
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	1 572 M €	(446) M €	99 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation (dilué)	807 596 942	805 548 401	804 315 663
Bénéfice net/(Perte nette) par action diluée	1,95 €	(0,55) €	0,12 €

40. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2008 était de 118 349 salariés par rapport à 116 493 au 31 décembre 2007.

41. Événements postérieurs à la clôture

Le 3 novembre 2008, EADS et DAHER ont annoncé la conclusion du contrat pour l'achat par DAHER d'une participation majoritaire de 70 % dans EADS Socata, lequel a pris effet le 7 janvier 2009. L'intégration au sein de DAHER d'EADS Socata permettra la création d'un chef de file industriel européen dans le domaine des Aérostructures, de l'Aviation commerciale et des Services et le développement de projets communs dans ces domaines.

En 2008, EADS avait conclu les négociations avec GKN pour l'abandon de son site de Filton (Royaume-Uni). La réalisation de la vente est effective depuis le 5 janvier 2009.

Jusqu'à la publication des présents états financiers, aucun événement pouvant être considéré comme un événement significatif entraînant un changement de méthodologie comptable pour le programme A400M n'a eu lieu (voir la Note 3 « Aspects comptables spécifiques du programme A400M »).

Le 9 janvier 2009, AMSL et EADS ont annoncé qu'ils avaient proposé une nouvelle approche du programme A400M aux clients de lancement par l'intermédiaire de l'OCCAR, dans le but de définir une voie acceptable pour mener à bien ce programme complexe. Ce faisant, AMSL et EADS souhaitaient engager des discussions portant sur un calendrier révisé du programme, ainsi que sur des modifications d'autres parties du contrat, dont en particulier certaines des caractéristiques techniques de cet avion militaire. Dans la lignée des programmes de développement militaire complexe, AMSL a proposé de ne reprendre la production en série que lorsqu'une

maturité suffisante aura été confirmée sur la base des résultats des vols d'essai. Avec cette nouvelle approche, la première livraison de l'A400M ne pourrait avoir lieu que trois ans après son premier vol.

Le 10 février 2009, en réaction au rapport des commissions des finances et des affaires étrangères du Sénat français relatif à leurs avis sur la situation actuelle du programme A400M, EADS a réaffirmé son plein engagement de s'exécuter concernant le programme européen A400M d'avion de transport militaire et a salué le soutien public apporté par les sénateurs français responsables de ce rapport.

En 2005, le liquidateur de la structure d'accueil GFAC, joint-venture entre Swissair et GATX, a intenté un procès à Airbus devant un tribunal de New York afin de récupérer 227 millions de dollars des États-Unis d'acomptes versés avant livraison, avec les intérêts et les frais. Le procès a fait suite à la résiliation par Airbus du Contrat d'achat avec GFAC en octobre 2001 pour 38 avions monocouloir et long courrier, dans le contexte de la faillite de Swissair. Le 6 février 2009, le juge a tranché en faveur de GFAC. Bien qu'Airbus compte demander au tribunal de reconsidérer sa décision lors d'une audience qui devrait se tenir le 18 mars 2009 et qu'elle entende également intenter appel, on ne peut exclure qu'Airbus soit condamnée ce jour-là au paiement d'un montant égal aux acomptes versés avant livraison, augmentés des intérêts au taux légal.

Ces États financiers consolidés ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration réuni le 9 mars 2009.

2.6 ANNEXE « INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION »

	2008	%	2007	%	Société	Siège
Airbus						
	F	100,00	F	100,00	AD Grundstücksgesellschaft GmbH	Pöcking (Allemagne)
	F	100,00			AFS Cayman Limited	Îles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AFS Cayman 11 Limited	Îles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Îles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd.	Îles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Leasing Company Limited	Irlande
			F	100,00	Airbus A320 Financing Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Airbus China Limited	Hong-Kong
	F	100,00	F	100,00	Airbus Deutschland GmbH	Hambourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus España SL	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Finance Company Ltd	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Service Unlimited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Airbus France S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Holding S.A.	France
	F	100,00	F	100,00	Airbus Invest	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Customer Services, Inc. (ASCO)	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Engineering	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus North America Sales Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Inc.	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Airbus S.A.S.	Toulouse (France)
	P	51,00			Airbus (TIANJIN) Final Assembly Company Ltd	Tianjin (Chine)
	P	51,00			Airbus (TIANJIN) Jigs & Tools Company Ltd	Tianjin (Chine)
	F	100,00			Airbus (TIANJIN) Delivery Center Ltd	Tianjin (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus UK Limited	Royaume-Uni
	F	100,00	F	100,00	Avaio Limited	Île de Man
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Aerospace Limited	Irlande
	E	20,00	E	20,00	Aviateur Capital Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Eastern Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Finance Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur International Limited	Irlande
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Leasing Limited	Irlande
	F	100,00			CTC GmbH	Stade (Allemagne)
			F	100,00	Norbus	États-Unis d'Amérique
	F	100,00	F	100,00	Star Real Estate S.A.S.	Boulogne (France)
	F	100,00	F	100,00	Tasc aviation FZCO	Émirats arabes unis

32 structures ad hoc ont également été consolidées.

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

	2008	%	2007	%	Société	Siège
Avions de transport militaire						
	F	90,00	F	90,00	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : EADS CASA Military Transport Aircraft)	Madrid (Espagne)
	F	77,21	F	77,21	EADS PZL « WARSZAWA-OKECIE » S.A.	Varsovie (Pologne)
	E	40,00			AirTanker Holdings Ltd.	Londres (RU)
	E	40,00			AirTanker Ltd.	Londres (RU)
	E	40,00			AirTanker Finance Ltd.	Londres (RU)
Eurocopter						
	F	100,00	F	100,00	AA military maintenance Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
	F	100,00	F	100,00	AA New Zealand Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	60,00	F	60,00	American Eurocopter LLC	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Australian Aerospace Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	EIP Holding Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Ontario (Canada)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter S.A.S.	Marignane (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Training Services S.A.S.	Marignane (France)
	F	100,00			Korean Helicopter Development Support	Sacheon-si (Corée du Sud)
	F	85,66	F	76,52	Helibras – Helicópteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
	E	25,00	E	25,00	HFTS Helicopter Flight Training Services GmbH	Hallbergmoos (Allemagne)
Défense & Sécurité						
	F	100,00	F	100,00	Aircraft Services Lemwerder GmbH	Lemwerder (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Apsys	Suresnes (France)
	E	16,20	E	16,20	Arbeitsgemeinschaft Marinelogistik	Brême (Allemagne)
	E	14,70	E	14,70	Atlas Defence Technology SDN.BHD	Kuala Lumpur (Malaisie)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik PTY Limited	St. Leonards (Australie)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektroniks GmbH	Brême (Allemagne)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK (Holdings) Limited	Newport, Pays de Galles (RU)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK Limited	Newport, Pays de Galles (RU)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Hydrographic Holdings PTY Limited	St. Leonards (Australie)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Hydrographics GmbH	Brême (Allemagne)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Maridan ApS	Horsholm (Danemark)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Systems Malaysia SDN.BHD.	Kuala Lumpur (Malaisie)
	F	55,00	F	55,00	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

2008	%	2007	%	Société	Siège
P	37,50	P	18,75	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
E	19,60	E	19,60	CybiCOM Atlas Defence (Proprietary) Limited	Umhlanga Rocks (Afrique du Sud)
		F	100,00	Defense Security Systems Solutions Inc.	San Antonio, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Dornier Consulting GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Flugzeugwerft GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (unité : aviation militaire)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited	Newport, Pays de Galles (RU)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited – Holding	Newport, Pays de Galles (RU)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems S.A.	Élancourt (France)
F	100,00			EADS Defence and Security Saudi Ltd	Riyadh Olaya District (Arabie saoudite)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Defence Headquarter	Unterschleissheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Military Aircraft TB 51	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Verteidigung und Zivile Systeme	Ulm (Allemagne)
		F	100,00	EADS North America Defense Company	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK	Newport, Pays de Galles (RU)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Oy	Helsinki (Finlande)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks S.A.S.	Élancourt (France)
		F	100,00	EADS Air Services	Boulogne (France)
F	100,00	F	100,00	EADS System & Defence Electronics Belgium	Oostkamp (Belgique)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks Deutschland GmbH	Ulm (Allemagne)
		F	100,00	EADS Telecom Deutschland GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Solutions Espana S.A.U.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom México S.A. de CV	Mexico DF (Mexique)
F	100,00	F	100,00	EADS Cognac Aviation Training Services	Paris (France)
E	30,00	E	30,00	ESG Elektroniksystem- und Logistikgesellschaft	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Gesellschaft für Flugzielarstellung mbH	Hohn, Allemagne
F	100,00	F	100,00	Get Electronique S.A.	Castres (France)
E	45,00			Grintek Ewation (Pty) Ltd	Pretoria (Afrique du Sud)
P	49,00	P	49,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	IFR France S.A.	Blagnac (France)
P	37,50	P	37,50	LFK – Lenkflugkörpersysteme GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	M.P. 13	Paris (France)
P	50,00	P	50,00	Maîtrise d'Œuvre Système	Issy-les-Moulineaux (France)
P	37,50	P	37,50	Marconi Oversight Ltd.	Chelmsford (RU)
F	100,00	F	100,00	Matra Défense	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	Matra Électronique	La Croix Saint-Ouen (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

2008	%	2007	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Matra Holding GmbH	Francfort (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	MBDA France	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Holding	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Inc	Westlack, CA (États-Unis d'Amérique)
P	37,50	P	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
P	37,50	P	37,50	MBDA M S.A.	Châtillon-sur-Bagneux (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA S.A.S.	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Services	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury	Jersey (RU)
P	37,50	P	37,50	MBDA UK Ltd.	Stevenage, Herts (RU)
E	26,80	E	26,80	Patria Oyj	Helsinki (Finlande)
F	80,00	F	80,00	Pentastar Holding	Paris (France)
F	100,00			PlantCML	Temecula, CA (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Proj2	Paris (France)
		P	18,75	Propulsion Tactique S.A.	La Ferté Saint-Aubin (France)
		F	100,00	Racal Instruments US	San Antonio, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Racal Instruments Group Ltd. UK	Wimborne, Dorset (RU)
E	18,75	E	18,75	Roxel	Saint-Médard-en-Jalles (France)
F	100,00	F	100,00	Sofrelog S.A.	Bozons (France)
P	49,00	P	49,00	Sonartech Atlas Pty Ltd.	St. Leonards (Australie)
F	100,00	F	100,00	Sycomore S.A.	Boulogne-Billancourt (France)
		F	100,00	Talon Instruments	San Dimas, CA (États-Unis d'Amérique)
P	25,13	P	25,13	Taurus Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Test & Services France	Vélizy (France)
		F	100,00	Test & Services North America	Irvine, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	TYX Corp.	Reston, VA (États-Unis d'Amérique)
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors France S.A.S.	Orsay (France)
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding	Orsay (France)
E	50,00	E	50,00	United Monolithics Semiconductor GmbH	Ulm (Allemagne)
F	90,00	F	90,00	UTE CASA A.I.S.A.	Madrid (Espagne)
Astrium					
F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH – Satellites	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH – Space Transportation	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium Holding S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. – Satellites	Stevenage (RU)
F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. – Satellites	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. – Space Transportation	Les Mureaux (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. – Services	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services GmbH	Ottobrunn (Allemagne)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

2008	%	2007	%	Société	Siège
F	100,00			Astrium Services S.A.S.	Paris (France)
F	70,00			Axio-Net GmbH	Hanovre (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingeniería S.A. (CRISA)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Dutch Space B.V.	Leiden (Pays-Bas)
		F	100,00	EADS Astrium Jersey Ltd.	Jersey (RU)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium N.V.	La Haye (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS Astrium SL	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Space Services	Munich (Allemagne)
F	100,00			GPT Special Project Management Limited	Riyad (Arabie Saoudite)
E	20,73			I-Cubed (I3C)	Fort Collins, États-Unis d'Amérique
F	100,00			Imass Ltd	Newcastle (RU)
F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Southwood (RU)
F	100,00	F	100,00	Infoterra S.A.S.	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space UK Ltd.	Stevenage (RU)
F	74,90	F	75,00	MilSat Services GmbH	Brême (Allemagne)
		F	100,00	MMS Systems Ltd	Stevenage (RU)
E	47,40	E	47,40	Nahuelsat S.A.	Buenos Aires (Argentine)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services UK Ltd	Stevenage (RU)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd.	Stevenage (RU)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd	Stevenage (RU)
F	89,98	F	89,98	Sodern S.A.	Limeil-Brevannes (France)
F	100,00			Space Management & Services S.A.S.	Paris (France)
F	81,03	E	40,03	Spot Image S.A.S.	Toulouse (France)
F	81,03			Spot Image Corporation Inc.	Chantilly, VA (États-Unis d'Amérique)
F	81,03			Spot Imaging Services Pty Ltd	Weston Creek (Australie)
F	56,72			Spot Asia Pte Ltd	Singapour
F	44,57			Beijing Spot Image Co Ltd	Pékin (Chine)
F	41,30			Tokyo Spot Image	Tokyo (Japon)
F	78,38			Surrey Satellite Technology Ltd	Survey (RU)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)
Autres activités					
P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support	Singapour (Singapour)
P	50,00	P	50,00	ATR GIE	Toulouse (France)
P	50,00	P	50,00	ATR India Customer Support	Bangalore (Inde)
P	50,00	P	50,00	ATR International SARL	Toulouse (France)
P	50,00	P	50,00	ATR North America Inc.	Washington D.C., (États-Unis d'Amérique)
P	50,00	P	50,00	ATR Training Center SARL	Toulouse (France)
P	50,00	P	50,00	ATRIam Capital Ltd.	Dublin (Irlande)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

1

2

3

4

5

Sommaire

2008	%	2007	%	Société	Siège
F	50,10	F	50,10	Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
F	50,00	F	50,00	Composites Atlantic Ltd.	Halifax (Canada)
F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Toulouse (France)
		E	49,99	EADS Revima APU S.A.	Caudebec-en-Caux (France)
		F	100,00	EADS Revima S.A.	Tremblay-en-France (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Seca S.A.	Le Bourget (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Socata S.A.	Louey (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.	Mérignac (France)
F	100,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
P	50,00			Airbus Freighter Conversion GmbH	Dresde (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Maroc Aviation S.A.	Casablanca (Maroc)
F	100,00	F	100,00	Noise Reduction Engineering B.C.	Washington D.C. (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Socata Aircraft Inc.	Miami, Floride (États-Unis)
F	100,00			EADS North America Defense Security Systems Solutions Inc.	San Antonio, Texas (États-Unis)
F	100,00			EADS North America Defense Test and Services, Inc.	Irvine, Californie (États-Unis)
F	100,00			EADS North America, Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis)
F	52,00			EADS North America Tankers, LLC	Arlington, Virginie (États-Unis)

6 structures ad hoc ont également été consolidées.

Sièges					
E	23,16	E	23,15	Aero Precision	Deerfield Beach (États-Unis)
F	100,00			AL Objekt Taufkirchen Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG	Grünwald (Allemagne)
F	75,00	F	75,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
E	46,32	E	46,30	Dassault Aircraft Services	(États-Unis d'Amérique)
E	46,32	E	46,30	Dassault Aviation	Paris (France)
E	46,32	E	46,30	Dassault Falcon Jet	Teterboro, N. J. (États-Unis d'Amérique)
E	46,32	E	46,30	Dassault Falcon Jet	Wilmington (États-Unis d'Amérique)
E	46,32	E	46,30	Dassault Falcon Service	Bonneuil-en-France
E	46,32	E	46,30	Dassault Procurement Services Inc	Paramus, N. J. (États-Unis d'Amérique)
F	99,12	F	97,16	Dornier GmbH – Centrale	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Airbus Holding S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA France	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Sièges)	Madrid (Espagne)
F	100,00			EADS CASA S.A. Shared Service Center, Espagne	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Centrale	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, Innovation Work	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, LO – Liegenschaften OTN	Munich (Allemagne)
F	100,00			EADS Deutschland GmbH, Shared Service Center, Allemagne	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Finance B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS France HQ	Paris (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.

2008	%	2007	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	EADS France – Innovation Work	Suresnes (France)
F	100,00			EADS Management Service GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS North America Holdings Inc.	Arlington (États-Unis d'Amérique)
F	99,12	F	97,16	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Objekt Nabern GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
E	23,16	E	23,15	Falcon Training Center	France
F	100,00	F	100,00	Manhattan Beach Holding Company	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Arlington (États-Unis d'Amérique)
E	46,32	E	46,30	Midway	États-Unis d'Amérique
F	100,00			OBRA Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	Grünwald (Allemagne)
F	100,00			OOO « EADS »	Moscou, Russie
E	46,13	E	46,16	Sogitec Industries	Suresnes (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la Société.



Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés (IFRS)



(Traduction de la version anglaise, la seule faisant foi)

Aux actionnaires d'EADS N.V. :

Rapport sur les États financiers consolidés

Nous avons audité les États financiers consolidés de l'exercice 2008 ci-joints, qui font partie des états financiers de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état consolidé des produits et des charges constatés en capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes consolidées.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La préparation et la bonne présentation des États financiers consolidés préparés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et dans le respect du Chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil néerlandais, ainsi que du rapport du Conseil d'administration dans le respect du Chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Cette responsabilité recouvre la définition, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié pour une préparation et une bonne présentation des États financiers consolidés de la Société sans anomalies significatives, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Elle recouvre aussi le choix et la mise en œuvre de principes comptables adaptés, ainsi que la détermination des estimations comptables appropriées aux circonstances.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas. Ces lois requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit nécessite la réalisation de procédures destinées à obtenir une documentation probante relative aux montants et aux informations contenues dans les États financiers consolidés. Les procédures retenues sont le fruit du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des états financiers de la Société, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société dans le cadre de la préparation et la bonne présentation de ses états financiers, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, sans pour autant être en mesure d'exprimer une opinion sur la fiabilité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Nous estimons que la documentation de notre audit est suffisante et constitue une base appropriée à l'expression de notre opinion.

OPINION D'AUDIT

À notre avis, les États financiers consolidés donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V. et de ses filiales au 31 décembre 2008, ainsi que du résultat consolidé de leurs opérations et de leurs flux financiers consolidés au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière reprises au Chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil néerlandais.

PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion d'audit exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'ensemble des informations particulières communiquées par la Société au sein de ses notes annexes aux États financiers consolidés dans le cadre de la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M » portant sur les risques et incertitudes liés au programme A400M.

Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

Conformément aux règles fixées dans la section 5 - e) de l'article 2:393 du Code Civil néerlandais, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les États financiers consolidés, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

Rotterdam, 9 mars 2009

Amsterdam, 9 mars 2009

KPMG Accountants N.V.
L.A. Blok

Ernst & Young Accountants L.L.P
F.A.L. van der Bruggen



États financiers statutaires

BILANS STATUTAIRES	112
COMPTES DE RÉSULTATS STATUTAIRES	113

BILANS STATUTAIRES

(en millions d'€)

Actif	Note	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	2	4 354	4 354
Actifs financiers	2	9 575	11 303
Valeurs mobilières de placement	4	3 035	2 685
		16 964	18 342
Actifs courants			
Créances et autres actifs	3	5 398	5 526
Valeurs mobilières de placement	4	3 909	1 595
Disponibilités	4	5 321	6 444
		14 628	13 565
Total actif		31 592	31 907
Passif			
Capitaux propres⁽¹⁾			
Capital social		815	814
Primes d'apport		7 836	7 968
Écart de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCl)		237	3 973
Réserves réglementées		3 379	2 844
Actions propres		(109)	(206)
Report à nouveau		(2 708)	(1 857)
Résultat de l'exercice		1 572	(446)
		11 022	13 090
Passifs non courants			
Dettes financières	6	332	316
Autres dettes	6	1 501	1 532
		1 833	1 848
Dettes courantes			
Autres dettes	7	18 737	16 969
		18 737	16 969
Total passif		31 592	31 907

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat de l'exercice.

COMPTES DE RÉSULTATS STATUTAIRES

(en millions d'€)		2008	2007
Résultats des participations		1 763	(380)
Autres (charges)/produits		(191)	(66)
Résultat net de l'exercice	8	1 572	(446)



Notes annexes aux États financiers statutaires

5

Table des matières

1. Règles de présentation	117
2. Actifs non courants	117
3. Créances et autres actifs	118
4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	118
5. Capitaux propres	119
6. Passifs non courants	120
7. Autres dettes courantes	120
8. Résultat net de l'exercice	120
9. Instruments financiers	120
10. Engagements hors bilan	120
11. Rémunérations	121
12. Effectif	124
13. Transactions avec les parties liées	124
14. Honoraires des Auditeurs	125
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	126
Rapport des Auditeurs statutaires	126
AUTRES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	127
1. Affectation du résultat	127
2. Événements postérieurs à la clôture	127

1. Règles de présentation

1.1 GÉNÉRALITÉS

EADS N.V., dont le siège social est situé à Leyden, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

Les États financiers statutaires de la Société font partie intégrante des états financiers 2008 d'EADS N.V.

La description des activités de la Société et de la structure du Groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS, s'applique aussi aux États financiers statutaires de la Société. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, le compte de résultat statutaire est présenté sous forme synthétique.

1.2 PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ET POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2:362 (8) du Code Civil néerlandais pour déterminer les principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et des passifs et pour la détermination du résultat nécessaires à l'arrêté des états

financiers de l'entreprise. Depuis 2005, le Code Civil néerlandais autorise que les principes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et des passifs et pour la détermination du résultat de la Société (ci-après dénommés principes de reconnaissance et d'évaluation) soient les mêmes que ceux appliqués dans les États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne. Ces États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne sont établis selon les normes comptables fixées par l'IASB (« *International Accounting Standards Board* ») et adoptées par l'Union Européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la Note 2 sur les États financiers consolidés pour une description des principes comptables retenus.

Les participations au sein desquelles EADS N.V. exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le résultat des participations tel qu'apparaissant au compte de résultat correspond à la quote-part d'EADS N.V. dans le résultat de ses filiales. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations entre elles) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

Les résultats non distribués des participations sont inclus dans les réserves légales tant qu'EADS N.V. n'a pas le pouvoir de décider de la distribution de tels résultats.

2. Actifs non courants

Les prix de revient brut des écarts d'acquisition à la fin de l'année 2008 s'élèvent à 5 676 millions d'euros (2007 : 5 676 millions d'euros) et le montant cumulé des amortissements et des dépréciations s'élève à 1 322 millions d'euros (2007 : 1 322 millions d'euros).

La variation des actifs financiers s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Sociétés affiliées	Participations	Prêts	Total
Solde au 31 décembre 2007	10 033	94	1 176	11 303
Acquisitions	110		212	322
Diminutions			(72)	(72)
SOP/ESOP	22			22
Résultats nets des participations	1 754	9		1 763
Gains/(pertes) actuariels IAS 19	(310)			(310)
Dividendes perçus	(79)	(3)		(82)
Variation de la juste valeur des instruments financiers/Autres mouvements	(3 292)	(21)	(58)	(3 371)
Solde au 31 décembre 2008	8 238	79	1 258	9 575

Les investissements dans les filiales sont inclus dans les états financiers sur la base de la valeur nette des actifs et en accord avec les principes comptables des États financiers consolidés mentionnés précédemment. Les participations incluent les instruments financiers disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur, et les participations dans des entreprises associées comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

La « Variation de la juste valeur des instruments financiers/ Autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont listées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation » dans les États financiers consolidés.

Les prêts accordés aux sociétés affiliées se chiffrent à 1 252 millions d'euros (2007 : 1 167 millions d'euros). En moyenne, le taux d'intérêt applicable à ces prêts est de 5,4 %. De cet actif, un montant de 545 millions d'euros présente une maturité comprise entre 5 et 10 ans et 301 millions d'euros une maturité de plus de 10 ans. La réduction de ce poste est en grande partie liée au remboursement d'un prêt accordé à Paradigm Secure Communications.

3. Créances et autres actifs

(en millions d'€)	2008	2007
Créances sur les filiales	4 963	5 317
Autres actifs	435	209
Total créances et autres actifs d'exploitation	5 398	5 526

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation sont exigibles à moins d'un an. En 2007, un montant de 47 millions d'euros présentait une échéance supérieure à une année.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières se composent principalement d'instruments financiers considérés comme disponibles à la vente. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente contient une part non courante de 3 035 millions d'euros (2007 : 2 685 millions d'euros). Pour de plus amples informations, se reporter à la Note 22 des états financiers consolidés.

EADS limite strictement la classification des équivalents de trésorerie aux instruments financiers ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital social	Primes d'émission au titre des apports	Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI)	Autres réserves légales	Actions propres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2006	816	8 160	3 657	2 835	(349)	(2 203)	99	13 015
Augmentations de capital	3	43						46
Résultat net							(446)	(446)
ESOP/SOP IFRS 2						48		48
Distributions aux actionnaires		(97)						(97)
Affectation à la réserve légale				204		(204)		
Annulation d'actions propres	(5)	(138)			143			
Autres			316	(195)		403		524
Affectation du résultat 2006						99	(99)	
Solde au 31 décembre 2007	814	7 968	3 973	2 844	(206)	(1 857)	(446)	13 090
Augmentations de capital	2	22						24
Résultat net							1 572	1 572
ESOP/SOP IFRS 2						22		22
Distributions aux actionnaires		(97)						(97)
Affectation à la réserve légale				117		(117)		
Ventes d'actions propres					39			39
Annulation d'actions propres	(1)	(57)			58			
Autres			(3 736)	418		(310)		(3 628)
Affectation du résultat 2007						(446)	446	
Solde au 31 décembre 2008	815	7 836	237	3 379	(109)	(2 708)	1 572	11 022

Pour de plus amples informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 24 des États financiers consolidés.

Au 31 décembre 2008, les écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) consistent en des réserves cumulées positives à hauteur de 420 millions d'euros (2007 : 423 millions d'euros) correspondant aux justes valeurs positives des valeurs mobilières de placement considérées comme disponibles à la vente, compensées par des justes valeurs négatives de couvertures de flux de trésorerie constatées directement en capitaux propres, d'un montant de 183 millions d'euros (2007 : justes valeurs positives de 3 550 millions d'euros).

Les autres réserves légales consistent en la quote-part d'EADS dans les résultats non distribués des participations pour 977 millions d'euros (2007 : 841 millions d'euros), les coûts de développement capitalisés générés en interne pour 881 millions d'euros (2007 : 900 millions d'euros), les 1 521 millions d'euros résiduels (2007 : 1 103 millions d'euros) se rapportant à l'effet de la conversion des états financiers des sociétés affiliées.

Les coûts de développement capitalisés générés en interne se rapportent à des coûts de développement capitalisés dans les

filiales consolidées et sont alloués aux autres réserves légales en accord avec l'article 2:386 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais.

Les reports à nouveau comprennent des pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies, constatées en capitaux propres, d'un montant de 1 270 millions d'euros (2007 : 960 millions d'euros).

Conformément aux lois en vigueur aux Pays-Bas, des restrictions existent concernant l'éventuelle distribution des capitaux propres pour un montant de 4 614 millions d'euros (2007 : 7 631 millions d'euros). Les restrictions concernent les actions du capital social, pour un montant de 815 millions d'euros (2007 : 814 millions d'euros), les écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés positifs, pour un montant de 420 millions d'euros (2007 : 3 973 millions d'euros) et les autres réserves légales, pour un montant de 3 379 millions d'euros (2007 : 2 844 millions d'euros). D'une façon générale, les plus-values latentes relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente, les justes valeurs positives des couvertures de flux de trésorerie, les réserves de conversion des sociétés affiliées et les coûts de développement capitalisés réduisent les capitaux propres distribuables.

6. Passifs non courants

Les dettes financières comprennent un prêt à long terme octroyé par la BEI (Banque Européenne d'Investissement) à EADS pour un montant de 421 millions de dollars des États-Unis, et un prêt d'actionnaires octroyé par la Sogead pour un montant de 29 millions d'euros. Pour de plus amples

informations, veuillez vous reporter à la Note 27 des États financiers consolidés.

Les autres dettes non courantes comprennent essentiellement des dettes sur les filiales dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

7. Autres dettes courantes

(en millions d'€)	2008	2007
Dettes à l'égard des filiales	17 003	15 881
Dettes à l'égard des sociétés liées	1 404	986
Autres dettes	330	102
Total	18 737	16 969

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes issues de la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

8. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice 2008 correspond à un profit de 1 572 millions d'euros (2007 : perte de 446 millions d'euros).

9. Instruments financiers

En raison de la nature des activités qu'elle exerce, EADS N.V. est exposée à de multiples risques financiers, notamment des risques de variations des taux de change et des taux d'intérêt. La gestion et la limitation de ces risques financiers impliquent

l'utilisation d'instruments financiers. L'information concernant ces instruments financiers et leurs justes valeurs respectives sont fournies dans la Note 35 des États financiers consolidés.

10. Engagements hors bilan

EADS N.V. a émis des garanties vis-à-vis de ses filiales pour un montant de 120 millions d'euros. Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont relatifs à leurs propres opérations, ainsi que décrits au sein de la Note 34 des États financiers

consolidés. EADS N.V. est la tête de pont d'un groupe d'intégration fiscale, qui comprend également EADS Finance B.V., ce qui engage la responsabilité de la Société sur l'ensemble des aspects fiscaux du groupe fiscal intégré.

11. Rémunérations

Les **rémunérations** des membres non exécutifs et exécutifs du Conseil d'administration en exercice et des Administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2008 et en 2007 se présentent de la manière suivante :

ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

(en €)	2008	2007
Part fixe	263 125	240 000
Part variable (relative à l'exercice courant)	-	550 370
Jetons de présence	322 500	390 000

ADMINISTRATEURS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

(en €)	2008	2007
Part fixe	900 000	2 729 179
Part variable (relative à l'exercice courant)	1 545 500	4 028 998

Les montants individuels payés au titre des membres non exécutifs du Conseil d'administration ont été :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

	Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2008***		Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2007		
	Part fixe	Jetons de présence	Part fixe	Rémunération variable (Bonus)	Jetons de présence
Membres non exécutifs en activité du Conseil d'administration*	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
Rüdiger Grube	52 500	52 500	30 000	109 813	85 000
Rolf Bartke	5 625	45 000	-	11 766	15 000
Dominique D'Hinnin	5 625	40 000	-	11 766	15 000
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	30 000	45 000	30 000	62 750	50 000
Arnaud Lagardère	54 375	10 000	60 000	113 734	60 000
Hermann-Josef Lamberti	5 625	40 000	-	11 766	10 000
Lakshmi N. Mittal**	-	-	-	-	-
Sir John Parker	5 625	25 000	-	11 766	20 000
Michel Pébereau	20 000	25 000	-	41 833	25 000
Bodo Uebber	20 000	40 000	-	41 833	10 000
Anciens Administrateurs non exécutifs*					
Manfred Bischoff	15 000	-	60 000	31 375	50 000
François David	24 375	-	30 000	50 984	30 000
Michael Rogowski	24 375	-	30 000	50 984	20 000
Total	263 125	322 500	240 000	550 370	390 000

* En proportion de la durée du mandat au sein du Conseil d'administration. La majorité des membres exécutifs en activité du Conseil d'administration ont été désignés en mai ou en octobre 2007.

Le fixe et la rémunération variable se fondent sur leur présence au cours de l'année écoulée.

** Renonciation à rémunération à la demande de l'Administrateur.

*** À partir du 1er janvier 2008, les Administrateurs non exécutifs n'ont plus le droit de recevoir une rémunération variable (bonus).

Les montants individuels payés au titre des Administrateurs membres du Comité exécutif ont été :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ACTUELS ET ANTÉRIEURS

	Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2008		Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2007*	
	Part fixe (en €)	Rémunération variable (Bonus) (en €)	Part fixe (en €)	Rémunération variable (Bonus)** (en €)
Administrateurs membres du Comité exécutif				
Louis Gallois	900 000	1 545 500	900 000	1 515 250
Thomas Enders***	-	-	750 000	1 214 373
Jean-Paul Gut***	-	-	495 839	525 000
Hans-Peter Ring***	-	-	583 340	774 375
Total	900 000	1 545 500	2 729 179	4 028 998

* La rémunération communiquée ci-dessus n'inclut pas les indemnités de licenciement de Jean-Paul Gut encourues au cours de l'exercice 2007, qui ont été communiquées dans les états financiers de l'exercice 2007.

** Pour les exercices antérieurs, la part de la rémunération des membres du Comité exécutif qui est payée par EADS N.V. était intégrée dans le cadre de la part fixe. La part de rémunération payée par EADS N.V. est désormais considérée comme un élément de la rémunération variable relative à l'exercice en cours.

*** En proportion de la durée du mandat au sein du Conseil d'administration.

Les conditions d'octroi de la rémunération variable sont communiquées dans le Rapport du Conseil d'administration, chapitre 4.4.1.2.

Le tableau ci-après fournit une synthèse des avantages accordés aux Administrateurs membres du Comité exécutif au titre des différents **plans d'intéressement à long terme** des salariés du Groupe :

PLANS DE STOCK-OPTIONS

Année du plan	Nombre d'options				Au 31 décembre 2008	Prix d'exercice (en €)	Date d'expiration
	Initialement distribuées	Au 1 ^{er} janvier 2008	Distribuées en 2008	Exercées en 2008			
Louis Gallois							
2006	67 500	67 500	-	-	67 500	25,65	16 décembre 2016

PLAN D'ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE

Année du plan	Nombre d'actions soumises à conditions de performance*				Au 31 décembre 2008	Date d'acquisition des droits
	Initialement distribuées	Au 1 ^{er} janvier 2008	Distribuées en 2008	Exercées en 2008		
Louis Gallois						
2006	16 875	16 875	-	-	16 875	Publication du résultat annuel de 2009, prévue en mars 2010

* L'acquisition des droits sur les actions de performance distribuées aux Administrateurs membres du Comité exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

1

2

3

4

5

Sommaire

PLAN D'UNITÉS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE

Nombre d'unités soumises à conditions de performance**	Distribuées en 2007	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	33 700	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : > 25 % prévu en mai 2011 ; > 25 % prévu en novembre 2011 ; > 25 % prévu en mai 2012 ; > 25 % prévu en novembre 2012.

** L'acquisition des droits sur les unités de performance distribuées aux Administrateurs membres du Comité exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

Nombre d'unités soumises à conditions de performance**	Distribuées en 2008	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	40 000	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : > 25 % prévu en mai 2012 ; > 25 % prévu en novembre 2012 ; > 25 % prévu en mai 2013 ; > 25 % prévu en novembre 2013.

** L'acquisition des droits sur les unités de performance distribuées aux Administrateurs membres du Comité exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

PLANS DE STOCK-OPTIONS

Pour tous les autres membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre de stock-options allouées s'élève à 26 327 070 au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, aucun Administrateur membre du Comité exécutif, y compris les anciens Administrateurs membres du Comité exécutif n'a exercé d'option au titre de l'un quelconque des différents plans de stock-options EADS. L'exercice des options par les membres du Comité exécutif et par les cadres dirigeants du Groupe est rendu public sur le site Internet d'EADS N.V. en accord avec la législation en vigueur.

PLANS D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE ET D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PRÉSENCE

Pour les membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'actions soumises à conditions de performance et d'actions soumises à condition de présence s'élève à 1 652 975 au 31 décembre 2008.

PLAN D'UNITÉS SOUMISES À CONDITIONS

Pour les membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence s'élève à 5 070 660 au 31 décembre 2008.

La charge globale encourue au titre de l'exercice 2008 pour les stock-options, les actions et les unités soumises à conditions de performance octroyées au Président-Directeur général, s'est élevée à 0,5 million d'euros.

Pour de plus amples informations concernant les différents plans concernés, se reporter à la Note 36 des États financiers consolidés.

Les **engagements de retraite** relatifs aux membres du Comité exécutif s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un droit à retraite complémentaire stipulé dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément annuel de retraite leur permettant d'atteindre une pension de 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité exécutif d'EADS N.V., selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans.

Cet engagement s'établit à une pension de 60 % après dix ans de participation au Comité exécutif d'EADS N.V.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leur sont propres, avec à titre d'exemple des conditions d'ancienneté minimum ou d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

AUTRES AVANTAGES

Tous les montants présentés ci-dessus pour les Administrateurs membres du Comité exécutif (actuels et anciens) ne tiennent pas compte des avantages en nature, auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales nationales, tels qu'ils sont développés ci-après.

Le Président-Directeur général a ainsi droit à une voiture de fonction. La valeur de sa voiture de fonction s'élève à 23 977 euros.

Pour le Président-Directeur général, le montant de l'engagement cumulé des droits à retraite complémentaire s'élève à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2008, la charge de service et d'intérêts liés à cet engagement au titre de l'exercice 2008 ayant quant à elle représenté un montant de 0,6 million d'euros. Cet engagement a fait l'objet d'une provision dans les états financiers.

EADS N.V. n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie pour le compte d'un quelconque membre du Conseil d'administration (actuel ou ancien).

Pour de plus amples informations concernant les aspects de rémunérations, se reporter à la Note 37 des États financiers consolidés.

12. Effectif

L'effectif de la société EADS N.V. au 31 décembre 2008 était de 2 salariés (3 salariés à fin 2007).

13. Transactions avec les parties liées

En 2007, Lagardère et l'État français ont reversé à EADS N.V. les dividendes perçus au titre de l'exercice 2006 pour un montant de 29 millions d'euros, sous forme d'un prêt sans intérêts.

14. Honoraires des Auditeurs

PRESTATIONS DE SERVICES DES AUDITEURS ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX FACTURÉES AUX ENTITÉS DU GROUPE AU TITRE DES EXERCICES 2008 ET 2007

	KPMG Accountants N.V.				Ernst & Young Accountants L.L.P.			
	2008		2007		2008		2007	
	(en milliers d'€)	%	(en milliers d'€)	%	(en milliers d'€)	%	(en milliers d'€)	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 872	68	5 291	73	4 684	85	4 571	87
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	821	11	491	7	548	10	284	5
Sous-total	5 693	79	5 782	80	5 232	95	4 855	92
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	1 191	17	897	12	160	3	333	6
Systèmes d'information	251	3	117	2	-	0	-	0
Autres	82	1	428	6	138	2	82	2
Sous-total	1 524	21	1 442	20	298	5	415	8
Total	7 217	100	7 224	100	5 530	100	5 270	100

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Rapport des Auditeurs statutaires

(Traduction de la version anglaise, la seule faisant foi)

Aux actionnaires d'EADS N.V.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons audité les États financiers statutaires 2008 ci-dessus qui font partie des états financiers de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société ») et qui comprennent le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

Responsabilité de la Direction

La préparation et la bonne présentation des états financiers de la Société préparés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et dans le respect du Chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil néerlandais, ainsi que du rapport du Conseil d'administration dans le respect du Chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Cette responsabilité recouvre la définition, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié pour une préparation et une bonne présentation des états financiers de la Société sans anomalies significatives, qu'elles soient le fruit de fraudes ou d'erreurs. Elle recouvre aussi le choix et la mise en œuvre de principes comptables adaptés, ainsi que la détermination des estimations comptables appropriées aux circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers statutaires sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas. Ces lois requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la Société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit nécessite la réalisation de procédures destinées à obtenir une documentation probante relative aux montants et aux informations contenues dans les états financiers de la Société. Les travaux effectués sont le fruit du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des états financiers de la Société, qu'elles soient le résultat de fraudes ou d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société dans le cadre de la préparation et la bonne présentation de ses états financiers, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, sans pour autant être en mesure d'exprimer une opinion sur la fiabilité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers de la Société pris dans leur ensemble.

Nous estimons que la documentation de notre audit est suffisante et constitue une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les États financiers statutaires donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS au 31 décembre 2008, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière reprises au Chapitre 9 du 2^e Tome du Code Civil néerlandais.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion d'audit exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'ensemble des informations particulières communiquées par la Société au sein de ses notes annexes aux États financiers consolidés dans le cadre de la Note 3 « Comptabilisation du programme A400M » portant sur les risques et incertitudes liés au programme A400M.

RAPPORT SUR LES AUTRES VÉRIFICATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux règles fixées dans la section 5 - f) de l'article 2:393 du Code Civil néerlandais, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Comité d'administration est cohérent avec les États financiers statutaires, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

Rotterdam, 9 mars 2009

KPMG Accountants N.V.
L.A. Blok

Amsterdam, 9 mars 2009

Ernst & Young Accountants L.L.P.
F.A.L. van der Bruggen

AUTRES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels statutaires et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves légales.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que le bénéfice net de 1 572 millions d'euros, tel que résultant du compte de résultat de l'exercice 2008, soit affectée au report à nouveau et qu'un montant brut de 0,20 euro par action soit versé aux actionnaires par prélèvement sur les réserves ou primes distribuables.

2. Événements postérieurs à la clôture

Pour de plus amples informations, se reporter à la Note 41 des États financiers consolidés.



WWW.EADS.COM

European Aeronautic Defence
and Space Company EADS N.V.
P.O. Box 32008
2303 DA Leyde
Pays-Bas

Ce document est aussi disponible
aux adresses suivantes:

En France
37, boulevard de Montmorency
75781 Paris cedex 16 - France

En Allemagne
81663 Munich - Allemagne

En Espagne
Avenida de Aragón 404
28022 Madrid - Espagne